



Assemblée générale

Distr. générale
19 février 2021
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session
Point 165 de l'ordre du jour
**Financement de la Mission multidimensionnelle
intégrée des Nations Unies pour la stabilisation
au Mali**

Budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	5
A. Vue d'ensemble	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui	5
C. Coopération au niveau régional	16
D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées	17
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	19
II. Ressources financières	66
A. Vue d'ensemble	66
B. Contributions non budgétisées	67
C. Gains d'efficacité	67
D. Taux de vacance	67
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	68
F. Formation	69
G. Désarmement, démobilisation et réintégration (DDR)	70
H. Services de détection des mines et de déminage	71
I. Autres activités relatives aux programmes	72



J.	Projets à effet rapide	76
III.	Analyse des variations	77
IV.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	81
V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/290 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale	83
A.	Assemblée générale	83
B.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	90
Annexes		
I.	Définitions	92
II.	Organigrammes	94
III.	Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds prévus	96
Carte	100

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 (exercice 2021/22), dont le montant s'élève à 1 183 917 900 dollars.

Ce budget est en augmentation de 533 200 dollars (0 %) par rapport aux crédits de 1 183 384 700 dollars ouverts pour 2020/21.

Au cours de l'exercice 2021/22, la MINUSMA continuera d'œuvrer à la réalisation de son objectif général, qui est de rétablir durablement la paix et la stabilité au Mali, notamment en mettant en œuvre son plan d'adaptation, qui concerne toutes les composantes (composante civile, composante Police et composante militaire). En outre, la Mission apportera un soutien à la transition politique en cours, comme demandé par le Conseil de sécurité dans la déclaration de son président du 15 octobre 2020 (S/PRST/2020/10, dernier paragraphe).

Ce budget couvre le déploiement de 13 289 membres de contingents, 345 membres de la police des Nations Unies, 1 575 membres d'unités de police constituées, 827 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 905 fonctionnaires recrutés sur le plan national, 206 Volontaires des Nations Unies et 19 membres du personnel fourni par des gouvernements.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2021/22 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante Appui à la transition politique et à l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali ; composante Protection des civils et appui en matière de sécurité ; composante Promotion et protection des droits de l'homme et réconciliation ; composante Extension de l'autorité de l'État et état de droit ; composante Appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2019/20)	Montant alloué (2020/21)	Dépenses prévues (2021/22)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	522 294,3	493 922,9	488 350,5	(5 572,4)	(1,1)
Personnel civil	195 739,0	196 654,7	224 282,8	27 628,1	14,0
Dépenses opérationnelles	418 875,6	492 807,1	471 284,6	(21 522,5)	(4,4)
Montant brut	1 136 908,9	1 183 384,7	1 183 917,9	533,2	0,0
Recettes provenant des contributions du personnel	17 350,8	17 365,3	17 980,4	615,1	3,5
Montant net	1 119 558,1	1 166 019,4	1 165 937,5	(81,9)	(0,0)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	1 136 908,9	1 183 384,7	1 183 917,9	533,2	0,0

Ressources humaines^a

	Observateurs militaires	Contingents	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national ^b	Emplois de temporaire ^c	Volontaires des Nations Unies	Personnel fourni par des gouvernements	Total
Direction exécutive et administration										
Effectif approuvé 2020/21	–	–	–	–	100	76	–	31	–	207
Effectif proposé 2021/22	–	–	–	–	100	76	–	32	–	208
Composantes										
Appui à la transition politique et à l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali										
Effectif approuvé 2020/21	–	–	–	–	35	19	–	14	–	68
Effectif proposé 2021/22	–	–	–	–	35	19	–	15	–	69
Protection des civils et appui en matière de sécurité										
Effectif approuvé 2020/21	40	13 249	350	1 570	57	89	–	13	–	15 368
Effectif proposé 2021/22	–	13 289	345	1 575	57	89	–	13	–	15 368
Promotion et protection des droits de l'homme et réconciliation										
Effectif approuvé 2020/21	–	–	–	–	35	39	–	25	–	99
Effectif proposé 2021/22	–	–	–	–	35	39	–	25	–	99
Extension de l'autorité de l'État et état de droit										
Effectif approuvé 2020/21	–	–	–	–	32	34	–	17	19	102
Effectif proposé 2021/22	–	–	–	–	32	34	–	17	19	102
Appui										
Effectif approuvé 2020/21	–	–	–	–	566	648	2	104	–	1 320
Effectif proposé 2021/22	–	–	–	–	568	648	–	104	–	1 320
Total										
Effectif approuvé 2020/21	40	13 249	350	1 570	825	905	2	204	19	17 164
Effectif proposé 2021/22	–	13 289	345	1 575	827	905	–	206	19	17 166
Variation nette	(40)	40	(5)	5	2	–	(2)	2	–	2

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

^b Soit 150 administrateurs et 755 agents des services généraux.

^c Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) (deux membres du personnel recruté sur le plan international).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2100 (2013). La dernière prorogation en date, jusqu'au 30 juin 2021, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2531 (2020), qui prévoit le maintien des deux priorités stratégiques de la Mission. Le 15 octobre 2020, dans une déclaration de son président (S/PRST/2020/10), le Conseil a réaffirmé le mandat et les priorités stratégiques de la Mission, à qui il a par ailleurs demandé de soutenir la transition politique au Mali à la suite de l'éviction du président, Ibrahim Boubacar Keita, lors d'un coup d'État le 18 août 2020.
2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de rétablir durablement la paix et la stabilité au Mali en appuyant les deux priorités stratégiques ainsi que la transition politique.
3. Dans le cadre de cet objectif général, la MINUSMA contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clés présentés dans les tableaux ci-après. Ces tableaux sont organisés par composantes (Appui à la transition politique et à l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali ; Protection des civils et appui en matière de sécurité ; Promotion et protection des droits de l'homme et réconciliation ; Extension de l'autorité de l'État et état de droit ; Appui), qui découlent du mandat de la Mission.
4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la MINUSMA ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs, y compris les reclassements, est analysée pour chaque composante.
5. La Mission, dont le quartier général se trouve à Bamako, couvre le centre et le nord du Mali ; elle compte cinq bureaux régionaux (Gao, Kidal, Ménaka, Mopti et Tombouctou) et quatre secteurs militaires (est, ouest, nord et centre).

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui

6. Les principales hypothèses sur lesquelles reposent les activités prévues de la Mission pour l'exercice 2021/22, énoncées ci-après, tiennent compte du contexte actuel au Mali et de l'importance centrale des priorités stratégiques inscrites au mandat de la MINUSMA.

a) La situation sur le plan politique et sur celui de la sécurité restera très incertaine : le Mali est en pleine transition politique, laquelle doit déboucher sur de nouvelles élections, dans un contexte où subsistent des problèmes de sécurité complexes, notamment des menaces terroristes. Selon que de besoin, la MINUSMA ajustera ses activités de base, dont elle redéfinira les priorités, dans la limite des ressources disponibles, afin de faire face à l'évolution de la situation, d'assurer la bonne exécution de son mandat et d'apporter un appui efficace à la transition politique.

b) La transition politique et la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, conclu en 2015, seront au premier plan des priorités du

Gouvernement national de transition et des groupes armés signataires, dont la Coordination des mouvements de l'Azawad et la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger. Dans ce cadre, la première priorité stratégique de la Mission demeurera l'appui aux parties et aux autres acteurs maliens de la mise en œuvre de l'accord de paix.

c) Au titre de sa seconde priorité stratégique, la Mission continuera d'aider les autorités maliennes à mettre en œuvre une stratégie de stabilisation du centre du pays axée sur les aspects politiques et à protéger les civils, notamment en appuyant l'extension de l'autorité de l'État, l'état de droit et la lutte contre l'impunité. Ces activités d'appui ainsi que leurs modalités, en particulier en ce qui concerne l'état de droit, la réforme du secteur de la sécurité et le désarmement, la démobilisation et la réintégration, devraient s'inscrire dans une démarche davantage axée sur les résultats afin de permettre à la Mission de gagner en efficacité et en crédibilité auprès des autorités maliennes, de la population et des partenaires internationaux.

d) La reconfiguration entamée dans le cadre du plan d'adaptation, qui concerne l'ensemble de la Mission, se poursuivra ; il est ainsi prévu de déployer du personnel en uniforme, du matériel et des moyens et de construire des infrastructures afin de permettre plus de souplesse et de réactivité face à un contexte national changeant et, partant, de mettre en œuvre plus efficacement les deux priorités stratégiques. La MINUSMA aura ajusté le calendrier d'application du plan d'adaptation, probablement perturbé par les restrictions liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et par le changement de gouvernement. Elle compte que, d'ici à juin 2021, elle aura mené à bien la plupart des mouvements et des regroupements de contingents, de Tombouctou à Mopti, entamés en 2020. Toutefois, l'on s'attend à ce que l'agrandissement des camps de Mopti et de Gao, dont l'achèvement était initialement prévu pour avril 2021, prenne du retard. Par conséquent, certaines activités approuvées (liées principalement à l'agrandissement des camps et aux moyens aériens) ont été reportées et les dépenses connexes inscrites dans le projet de budget pour l'exercice 2021/22.

e) La Mission continuera de renforcer les mesures de prévention de la COVID-19. La pandémie a complexifié les crises préexistantes et compliqué la tâche de la MINUSMA ; les restrictions nationales continueront de limiter certaines opérations et nécessiteront une adaptation permanente des activités de fond ainsi que des activités militaires et policières de la Mission. L'on s'attend à ce que la COVID-19 continue de retarder, dans certains cas, l'approvisionnement et la construction d'infrastructures. Toutefois, la Mission poursuivra ses efforts intégrés visant à atténuer les répercussions de ces restrictions et à progresser vers la réalisation de ses objectifs stratégiques.

Appui à la transition politique et à l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali

7. La Mission devra continuer de prêter un concours actif et soutenu à la transition politique qui a débuté en septembre 2020, comme le lui a demandé le Conseil de sécurité (S/PRST/2020/10, dernier paragraphe). Alors que le pays entre dans la seconde moitié de la période de transition, qui doit durer 18 mois, le Gouvernement de transition aura besoin du soutien actif de la communauté internationale pour préserver la dynamique créée par la Charte de la transition, améliorer les normes de gouvernance (y compris faire progresser la décentralisation) et consolider l'état de droit, conformément à la feuille de route pour la transition. En application du mandat de la MINUSMA, le Représentant spécial du Secrétaire général et toutes les composantes de la Mission useront de leurs bons offices et mettront à profit leurs initiatives pour collaborer étroitement avec le Président, le Premier ministre et

d'autres responsables du Gouvernement de transition et pour encourager les mouvements de l'opposition, notamment le Mouvement du 5 juin-Rassemblement des forces patriotiques (M5-RFP), et les parties à régler leurs différends et à promouvoir un dialogue continu et inclusif en vue de l'adoption rapide des réformes essentielles. Ces efforts serviront à renforcer les fondations du dispositif de gouvernance participative mises en place dans le cadre du dialogue national inclusif mené en 2019 et à faciliter la poursuite de la mise en œuvre des recommandations issues de ce dialogue. Face au mécontentement qui a débouché sur la crise politique de 2020, il faudra s'attacher, en particulier, à faire avancer les consultations publiques sur la réforme constitutionnelle et établir un plan d'action à cet égard.

8. Un dialogue politique permanent, les bons offices de la Mission ainsi qu'une assistance technique et logistique seront nécessaires pour obtenir des progrès durables dans les principaux domaines d'action du programme de réformes du Gouvernement de transition, qui sont énoncés dans la Charte de la transition, à savoir : a) le rétablissement et le renforcement de la sécurité dans tout le Mali ; b) le redressement et l'extension de l'autorité de l'État ; c) la promotion de la bonne gouvernance ; d) la réforme électorale et l'organisation d'élections nationales ; e) la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, conclu en 2015. Les attentes du public resteront élevées et les mouvements et partis d'opposition continueront de surveiller attentivement l'avancement du programme de gouvernance et de réformes du Gouvernement de transition ; d'importantes manifestations et des troubles généralisés pourraient éclater en cas de manquements. Toutefois, la transition restera l'occasion de renforcer la confiance entre le Gouvernement, les groupes de l'opposition et la population, condition essentielle à la poursuite de la mise en œuvre de l'accord de paix et à l'organisation des élections prévues dans le cadre de la transition politique.

9. Les références explicites à la mise en œuvre de l'accord de paix de 2015 qui sont faites dans la Charte de la transition ne sont pas anodines. Elles témoignent, tout comme la présence de mouvements signataires au Gouvernement, de l'attachement de haut niveau du Gouvernement de transition au processus de paix. Les parties signataires de l'accord de paix resteront mobilisées en faveur de la mise en œuvre de l'accord, en partenariat avec le Gouvernement de transition, mais elles s'attendent également à ce que l'application de la feuille de route relative à l'accord progresse davantage, y compris pour ce qui est de la décentralisation et du déploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes reconstituées. L'appui à la mise en œuvre de l'accord de paix reste la première priorité stratégique de la MINUSMA ; à ce titre, celle-ci usera de ses bons offices pour faire en sorte que les parties, y compris le Gouvernement de transition, honorent cet engagement renouvelé à respecter les termes de l'accord et la feuille de route connexe. La mobilisation de toutes les parties sera essentielle pour que le processus de paix reste en bonne voie et pour en accélérer la mise en œuvre.

10. La participation et l'adhésion entière des principaux acteurs nationaux et de la population malienne restera un élément déterminant de la bonne mise en œuvre de l'accord de paix. La MINUSMA et les institutions nationales provisoires, en particulier le Conseil national de transition, devront redoubler d'efforts pour promouvoir une large participation et la pleine mobilisation de la population, notamment des associations de femmes et de jeunes, en faveur de la transition et de l'application de l'accord de paix. La Mission devra notamment veiller à ce que les résultats durement acquis à l'issue de l'atelier de haut niveau sur la participation des femmes à la mise en œuvre de l'accord de paix, qui s'est tenu en janvier 2020, et grâce à la participation des femmes aux élections législatives de 2020 ne soient pas remis en cause et à ce que ses recommandations soient mises en œuvre. Elle mettra l'accent sur l'appui aux réseaux de femmes et aux femmes d'influence, la prise en

compte et la coordination des questions de genre aux fins de l'avancement des processus politiques et la lutte contre la violence fondée sur le genre. Elle continuera de promouvoir une représentation accrue des femmes aux mécanismes de l'accord de paix (comme l'inclusion récente de neuf femmes au Comité de suivi de l'Accord) et aux postes soumis à élection ; à cet égard, les élections nationales à venir seront l'occasion de favoriser un meilleur accès des femmes aux fonctions électives.

11. La MINUSMA continuera également de communiquer avec les parties signataires dans l'objectif d'apaiser toute tension entre le Gouvernement de transition, d'une part, et la Coordination des mouvements de l'Azawad et la Plateforme, de l'autre. De telles tensions pourraient survenir, notamment, en cas d'application limitée ou sélective de certaines parties de l'accord par le Gouvernement de transition ; la Coordination des mouvements de l'Azawad et la Plateforme pourraient quant à elles profiter de la période de transition pour élargir et consolider davantage leur position dans le nord du pays. S'ils se réalisaient, ces risques pourraient nuire à la stabilité du processus et la Mission devrait alors faire preuve de souplesse et d'adaptabilité. Dans ce contexte, la MINUSMA usera de ses bons offices et de ses efforts de médiation (y compris les dispositifs nouveaux ou adaptés de dialogue et de consultation) afin d'encourager la poursuite de la participation et de l'adhésion des groupes et des mouvements armés ainsi que des acteurs du nord du pays à la transition politique.

12. Pour faire avancer la transition politique, la Mission devra également appuyer l'organisation d'élections avant mars 2022, notamment un référendum constitutionnel et des élections législatives et présidentielle, selon un cycle nouveau et réformé. Conformément à la Charte de la transition, elle aidera les autorités nationales à poursuivre la réforme et à renforcer les capacités d'une commission électorale indépendante et mobilisera les acteurs politiques et la société civile, y compris les groupes de femmes et de jeunes, afin de promouvoir leur large participation à ces procédures électorales clés et de prévenir et d'atténuer les conflits liés aux élections, le but étant de permettre la tenue d'un référendum et d'élections pacifiques, transparents et crédibles en 2021 et 2022. L'accent sera donc mis sur les besoins liés aux élections nationales qui auront lieu pendant l'exercice considéré et non plus, comme auparavant, sur ceux liés aux élections sénatoriales, régionales et municipales ainsi qu'aux élections au niveau des cercles s'inscrivant dans le cadre d'une restructuration territoriale réussie. La Mission continuera d'associer les parties prenantes et les partenaires nationaux et internationaux, comme l'équipe de pays des Nations Unies, aux activités d'appui électoral afin de tirer le meilleur parti des atouts, des compétences et des mécanismes de financement de chacun.

Protection des civils et appui en matière de sécurité

13. La situation en matière de sécurité devrait rester volatile et compliquée au cours de l'exercice 2021/22 ; l'on s'attend à ce que les groupes armés terroristes et les autres groupes armés non étatiques continuent de mener des attaques violentes d'une sophistication et d'une complexité accrues contre la population locale et les forces nationales et internationales. Il restera donc difficile d'assurer la protection des civils, qui continuera d'être menacée. Ainsi, les activités de la MINUSMA dans le centre du Mali viseront, pour la plupart, à faire face à la situation par des mesures de sécurité et de protection énergiques. L'intensification du conflit armé dans le centre du pays restera donc un facteur d'insécurité et de conflits intercommunautaires. Toutefois, la mise en œuvre du plan d'adaptation commencera à porter ses fruits, notamment pour ce qui est de la souplesse et de la mobilité du personnel civil et policier et, en particulier, des capacités de réponse intégrée de la force.

14. La Mission continuera, à titre prioritaire et à tous les niveaux, d'exercer ses bons offices et ses efforts de médiation pour promouvoir la réconciliation et la cohésion sociale, et d'appuyer les efforts faits par les autorités maliennes pour apaiser les tensions intercommunautaires et prévenir toute escalade. Ces activités contribueront en particulier à soutenir la stratégie de stabilisation du centre axée sur les aspects politiques. Dans le centre du Mali, la Mission devra associer davantage la population et renforcer encore les mécanismes de prévention, d'alerte rapide et de protection, y compris les dispositifs de médiation, de réconciliation, de résolution des conflits locaux et intercommunautaires et d'information du public. Par ailleurs, elle continuera de coordonner, avec les Forces de défense et de sécurité maliennes, les efforts visant à assurer la protection physique des populations à risque dans le centre et le nord du pays et poursuivra l'action intégrée menée avec l'équipe de pays et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies pour promouvoir et élargir l'environnement protecteur dans ces zones.

15. La situation humanitaire, en particulier dans le centre du pays, continuera probablement de se détériorer, exacerbant les vulnérabilités et engendrant de nouvelles vagues de déplacements internes. L'insécurité et les menaces dirigées contre les activités ou les biens des acteurs humanitaires continueront de restreindre l'espace humanitaire et d'entraver l'acheminement efficace de l'aide, en particulier dans les régions de Mopti et de Ménaka. Pour pouvoir fournir une assistance vitale dans les zones à haut risque ou difficiles d'accès, l'équipe de pays pour l'action humanitaire et les autres acteurs concernés devront bénéficier d'un climat de sûreté et de sécurité. Pendant l'exercice 2021/22, la plupart des aspects, si ce n'est tous, de l'action visant à étendre l'autorité de l'État (y compris l'organisation d'élections nationales et le rétablissement d'un gouvernement démocratique) nécessiteront un appui ciblé en matière de sécurité.

16. Pour assurer une protection des civils qui soit plus préventive, il sera nécessaire d'adopter et d'appliquer, de façon dynamique et continue, une démarche globale et intégrée permettant d'obtenir des effets durables sur le terrain. Les dispositifs d'alerte et d'intervention rapides et les mécanismes de mobilisation et de protection de la population devront être maintenus, tout comme les efforts de planification intégrée, de sensibilisation aux risques, de mise en commun des informations, d'acquisition de données et de communication opérationnelle, afin de garantir la conformité de cette démarche intégrée de protection des civils aux exigences énoncées dans la résolution [2531 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité. Par conséquent, la Mission continuera d'axer ses efforts d'adaptation sur l'adoption d'une réponse intégrée à la seconde priorité stratégique. L'équipe spéciale mobile, mise en place dans le cadre de l'application du plan d'adaptation, jouera un rôle essentiel pour ce qui est d'améliorer la réactivité de la Mission en matière de protection des civils et de faciliter un environnement sûr pour la conduite des activités civiles, notamment pour la mise en œuvre du cadre stratégique intégré et l'exécution des projets de développement. Elle sera déployée de façon souple par le poste de commandement avancé de Gao en cas de situation nécessitant une protection des civils, dans les différentes régions du Mali.

17. Le mauvais état des infrastructures maliennes continuera d'entraver l'accès de toutes les composantes de la MINUSMA aux différentes régions du Mali et de rallonger les délais d'intervention, d'autant plus que le pays s'étend sur un vaste territoire. Dans le cadre de l'adaptation de la Mission, les hélicoptères de manœuvre et les moyens de renseignement, de surveillance et de reconnaissance resteront un élément essentiel des activités de protection des civils et d'appui en matière de sécurité, en ce qu'ils permettront notamment d'assurer le réapprovisionnement et le transport des Forces de défense et de sécurité maliennes dans les régions éloignées. En plus d'assurer le transport, il sera nécessaire de pouvoir déployer les fonctions d'appui depuis les bases établies, de sorte que les opérations de la force ne soient pas

limitées à certaines zones, en fonction des infrastructures. Cet appui mobile comprendra, entre autres, des postes de commandement, des équipes médicales et des capacités de ravitaillement en carburant. Les activités du poste de commandement avancé de Gao et la mobilité d'un nombre accru d'éléments déployés entraîneront une augmentation des dépenses liées aux opérations de protection des civils, y compris au transport et aux infrastructures. Pour combler l'écart entre le nombre de moyens aériens que les États Membres se sont engagés à fournir à l'exercice 2020/21 et les besoins liés à l'achèvement de l'adaptation de la Mission et à la mise en place de l'équipe spéciale mobile, la Mission aura recours à des solutions commerciales, qui présentent toutefois des limitations par rapport aux moyens militaires.

18. Le transfert progressif de responsabilités aux Forces de défense et de sécurité maliennes reste un objectif fondamental à atteindre pour assurer la sécurité et la protection de la population. Pour que ces efforts soient durables, il faut faire avancer la réforme du secteur de la sécurité dans son ensemble. Afin de pouvoir prendre en charge les opérations dans leurs secteurs, les unités des Forces de défense et de sécurité maliennes auront besoin de l'assistance supplémentaire continue des partenaires, depuis l'engagement des recrues jusqu'à ce que les unités soient opérationnelles. Dans ce cadre, elles pourront avoir besoin d'un soutien à court terme en matière de logistique ou de transport ainsi que d'un encadrement et d'une assistance intégrés des partenaires, le but étant de renforcer les capacités en interne des Forces de défense et de sécurité maliennes afin de permettre l'action indépendante de ces dernières, conformément à l'accord conclu en 2017 avec les Forces armées maliennes. Il sera nécessaire de poursuivre les activités de coopération et de développement des capacités, y compris avec les partenaires internationaux, comme l'Union européenne, pour promouvoir le renforcement des aptitudes et le déploiement efficaces des unités des Forces de défense et de sécurité maliennes. Dans les zones où ces unités sont réintroduites, la Mission encouragera une participation accrue aux activités de formation et promouvra le respect des droits humains et, plus généralement, la protection des civils.

19. En outre, des mesures seront prises pour renforcer la capacité à long terme des Forces de défense et de sécurité maliennes de répondre aux menaces liées aux explosifs et de les atténuer afin d'assurer le déploiement du personnel et la protection des civils dans un environnement à haut risque. La MINUSMA devra continuer de fournir un appui essentiel, par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines de l'ONU, en vue d'atténuer la menace grave que représentent toujours les engins explosifs improvisés, tant dans le nord que dans le centre du Mali. La complémentarité des compétences déployées par la force de la Mission, sa composante Police et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets dans le cadre de leurs différents rôles permettra la poursuite de la fourniture souple et économique de services de lutte antimines au nom de la MINUSMA.

20. La Mission continuera de soutenir le programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration en apportant une assistance administrative, technique et financière, à l'appui de l'application des dispositions relatives à la démobilisation des groupes armés signataires et au redéploiement, dans le nord du pays, des unités réformées et reconstituées des Forces armées maliennes/Forces de défense et de sécurité maliennes, énoncées dans le titre III de l'accord de paix. En particulier, un appui intensif sera nécessaire aux fins de l'achèvement du processus accéléré de désarmement, de démobilisation et de réintégration des groupes armés signataires et de l'opérationnalisation des unités reconstituées des Forces de défense et de sécurité maliennes à Kidal, Gao, Tombouctou et Ménaka, dans l'objectif qu'elles assument de plus en plus la responsabilité de la sécurité. Ainsi, la MINUSMA devra faciliter le redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes en apportant un soutien opérationnel et logistique et un appui dans le domaine des transports

pendant les opérations coordonnées ainsi qu'un appui en matière d'évacuation sanitaire. Par ailleurs, à l'appui de cette action, elle mettra en place des programmes complémentaires de lutte contre la violence de proximité.

21. Le redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes reconstituées dans le nord du pays et le retour des forces maliennes régulières dans le centre demeurent essentiels pour la mise en œuvre des deux priorités stratégiques de la Mission. Sans une présence et une professionnalisation accrues des Forces de défense et de sécurité maliennes dans le nord et le centre du pays, la situation sur le plan de la sécurité et de la protection continuera de se détériorer, conduisant la population à rejeter de nouveau l'autorité de l'État malien et entraînant parallèlement une augmentation de l'activité et de l'influence des groupes radicaux et terroristes et des groupes d'autodéfense locaux au détriment du contrôle souverain.

Promotion et protection des droits de l'homme et réconciliation

22. La période de transition nationale pourrait donner lieu à une hausse des violations des droits humains face à laquelle la Mission et ses partenaires pourraient être appelés à accorder une importance prioritaire au suivi et à la protection et à multiplier les activités dans ces domaines. Par ailleurs, la progression des activités concernant la protection et la promotion des droits de l'homme et la pleine application des plans d'actions y relatifs pourraient être freinées si le Gouvernement de transition manquait de les prendre en main. L'appui aux droits humains restera donc l'une des priorités de la Mission, qui fera notamment des efforts ciblés pour mobiliser les autorités nationales de transition quant aux grandes questions liées aux droits humains et au droit international humanitaire.

23. La Mission s'attachera à renforcer l'appropriation par le pays des activités liées à la prévention, à la protection, à la prestation de service et à l'établissement des responsabilités en matière de violence sexuelle liée aux conflits, conformément au communiqué conjoint signé en mars 2019 par le précédent Gouvernement et l'Organisation des Nations Unies. En collaboration étroite avec ses partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies et la société civile, elle devra entretenir le dialogue avec les autorités du Gouvernement de transition en ce qui concerne les quatre domaines stratégiques du plan d'action, à savoir la prévention, la protection, la prise en charge et la gestion des personnes rescapées et la lutte contre l'impunité. La Mission continuera de demander à toutes les parties concernées d'appliquer pleinement le protocole relatif au transfert des enfants capturés dans le cadre d'opérations militaires à des acteurs civils de la protection de l'enfance et d'exhorter les dirigeants des groupes armés à libérer tous les enfants présents dans leurs rangs et à mettre fin à toute autre violation grave visant des enfants.

24. Le suivi et la communication d'informations concernant les violations des droits humains, les atteintes à ces droits et la lutte contre l'impunité demeureront des objets d'attention prioritaire sur l'ensemble du territoire. L'accent restera mis sur la protection et la promotion des droits humains dans le centre du pays, où persistent des difficultés liées à l'insécurité et à la faiblesse des systèmes de justice. Il sera essentiel que la MINUSMA use de ses bons offices et entretienne un dialogue actif et renforce sa collaboration avec diverses parties prenantes, dont des ministères et la société civile, afin que les progrès requis puissent être faits en matière d'enquêtes, de communication de l'information et de suivi s'agissant des violations des droits humains liées à la violence sexuelle liée aux conflits, des violations graves commises contre des enfants dans les situations de conflit armé et de la situation des personnes déplacées et d'autres groupes vulnérables. Les réseaux d'alerte locale et la société civile joueront un rôle de plus en plus important dans l'action menée par la Mission en matière de droits humains et de protection des civils.

25. Dans le nord du pays, la Mission devra renouveler l'appui apporté à la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger en ce qui concerne l'adoption et la mise en œuvre du plan d'action visant à mettre fin aux violations graves des droits des enfants. Elle continuera de se concentrer en priorité sur le renforcement des capacités des agents non étatiques et des forces internationales intervenant au Mali dans les domaines du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, du droit international des réfugiés et du suivi et de la communication d'informations sur les violations des droits humains et les atteintes à ces droits.

Extension de l'autorité de l'État et état de droit

26. La Mission continuera à soutenir le rétablissement et l'extension de l'autorité de l'État et l'état de droit ainsi que la lutte contre l'impunité à l'échelle nationale, en s'attachant à donner aux administrations intérimaires des régions du nord et du centre les moyens de fonctionner efficacement, afin de contribuer aux efforts de stabilisation du centre du pays. Au niveau national, tenant compte de la Charte de la transition et de la feuille de route connexe et en coordination avec ses partenaires, la Mission donnera également la priorité aux activités d'assistance technique nécessaires à la conduite de réformes constitutionnelles et électorales. Les progrès ainsi réalisés seront l'une des clés du succès de la transition et de l'extension de l'autorité de l'État et l'état de droit dans l'ensemble du Mali.

27. Compte tenu de la volatilité de la période de transition politique et du manque de stabilité dans la représentation de l'État, la Mission devra faire preuve de circonspection dans ses activités d'appui aux autorités publiques et adopter des approches adaptées à la situation locale dans le centre et dans le nord du Mali. Elle réexaminera la question de savoir quelles autorités locales doivent être appuyées et comment, afin de garantir la légitimité et la cohérence de sa stratégie.

28. Le Gouvernement de transition va lancer des réformes institutionnelles visant à restaurer l'autorité de l'État sur le territoire national. La mise en place et la mise en fonctionnement des autorités civiles et judiciaires dépendront de la mise en œuvre de ces réformes. Conformément à son mandat et dans le droit fil de la Charte de la transition et de l'accord de paix, la MINUSMA restera prête à faciliter le transfert de compétences de l'État à des collectivités territoriales décentralisées ou déconcentrées et l'opérationnalisation des administrations intérimaires à tous les niveaux (régions, cercles et municipalités). Elle maintiendra également l'appui qu'elle apporte au développement des capacités des fonctionnaires locaux (préfets, préfets adjoints et sous-préfets) en poste dans le nord et le centre du pays en ce qui concerne la prestation de services publics clés, la protection des civils, la cohésion sociale et la décentralisation. En application de l'accord de paix, la Mission renouvellera également son appui à la participation effective des autorités locales à l'administration de la Zone de développement des régions du nord du Mali.

29. Dans le centre du pays, la Mission continuera d'aider les autorités nationales et locales à mettre en œuvre la stratégie de stabilisation axée sur les aspects politiques établie par le Gouvernement. La Mission collaborera avec les institutions nationales et locales en vue d'étendre l'autorité de l'État dans la région par l'intermédiaire du déploiement et de la pleine opérationnalisation des Forces de défense et de sécurité maliennes et par la fourniture d'un appui technique et programmatique dans les domaines de la justice et de l'état de droit. Le redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes réformées et reconstituées est essentiel à l'instauration d'un environnement propice au retour de l'administration civile, dans le centre comme dans le nord du pays. Il facilitera en particulier le renforcement de la présence et des moyens du système de justice pénale, dans une optique de lutte contre l'impunité, et

la fourniture de services sociaux de base à la population. La Mission continuera d'aider les institutions de justice pénale maliennes, dont les établissements pénitentiaires, à fonctionner de manière plus efficace, ce qui est une condition essentielle au renforcement de la confiance entre les populations locales et les acteurs publics de la justice et de la sécurité.

30. Une attention particulière sera accordée au suivi du fonctionnement du système de justice militaire. La Mission intensifiera ses efforts de lutte contre l'impunité en offrant un appui technique aux autorités judiciaires pour ce qui est des enquêtes et des poursuites concernant les personnes soupçonnées d'infractions liées au terrorisme, d'atrocités criminelles ou d'activités liées à la criminalité transnationale organisée et en suivant le traitement par la justice des affaires emblématiques, notamment celles ayant trait aux violences intercommunautaires dans le centre du pays. Elle continuera à s'attacher en priorité à lutter contre les violations du droit international des droits de l'homme, les atteintes à ces droits et les violations du droit international humanitaire, en fournissant un appui à la traduction en justice des personnes accusées d'avoir perpétré les massacres qui ont tué des centaines de civils en 2019 et 2020 et à la conduite des procès correspondants.

31. Faute de stratégie nationale globale relative à l'extension de l'autorité de l'État, la Mission et différents intervenants nationaux et locaux devront continuer à négocier les modalités des activités à conduire et les stratégies retenues à cet égard, ce qui les empêche d'inscrire leur action dans la durée. La Mission collaborera avec le Gouvernement de transition et ses partenaires nationaux et locaux en vue d'établir une approche efficace et intégrée dans ce domaine d'action prioritaire. Dans ce contexte, il lui faudra également examiner avec attention les capacités dont les institutions clés disposent en propre. À titre d'exemple, l'État malien peine toujours à installer des administrateurs civils dans le centre et le nord du pays, en partie en raison de problèmes de sécurité physique. Or, les moyens de la garde nationale, qui est chargée d'assurer la sécurité des institutions publiques, des élus et des institutions administratives, ont été réaffectés au renforcement des opérations des Forces de défense et de sécurité maliennes. En raison de ces déficits de capacité immédiats dans les services essentiels de police et de maintien de l'état de droit, la composante Police de la MINUSMA pourrait être appelée à intervenir davantage pour favoriser la protection des civils, la lutte contre l'impunité et la stabilisation en renforçant la confiance entre la population, la société civile et les représentants de l'État.

32. La Mission continuera à mettre l'accent sur la planification et l'exécution intégrées de son mandat et sur l'évaluation des performances et l'application du principe de responsabilité par l'intermédiaire de sa composante militaire, de sa composante Police et du Système complet de planification et d'évaluation de la performance, ainsi que d'autres outils de suivi de la performance, d'une surveillance étroite de l'application de la délégation de pouvoirs, et de mesures d'atténuation des risques. La direction de la Mission continuera de s'employer à favoriser les convergences entre le Système complet de planification et d'évaluation de la performance et d'autres outils clés de planification et de performance de la Mission afin de faciliter les processus de prise de décision et le suivi des progrès accomplis dans l'exécution du mandat.

33. La MINUSMA continuera de faire tous les efforts nécessaires pour promouvoir la parité des genres, intégrer les préoccupations relatives au VIH dans les tâches qui lui ont été confiées, examiner et gérer les incidences environnementales de ses opérations et améliorer la conduite de son personnel en appliquant strictement la politique de tolérance zéro de l'ONU à l'égard de toutes les formes d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Elle renforcera également ses partenariats par des mesures pratiques visant à accroître la collaboration et la complémentarité avec les acteurs

régionaux, les secteurs de l'aide humanitaire et du développement du système des Nations Unies et d'autres partenaires multilatéraux et bilatéraux.

Activités d'appui

34. Le projet de budget pour l'exercice 2021/22 tient compte des activités d'appui qui seront menées dans le cadre de la poursuite de l'application du plan d'adaptation à l'échelle de toute la Mission. Les mesures proposées visent également à appuyer l'action menée au regard des deux priorités stratégiques définies par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2531 (2020) ainsi qu'à améliorer la sécurité des Casques bleus et à fournir un appui au pays dans le contexte des élections législatives et présidentielle.

35. La Mission a mené à bien une série de chantiers rendus nécessaires par la reconfiguration des unités militaires dans le cadre de l'adaptation de la force et continuera de développer ses équipements et ses infrastructures afin de faciliter les futurs déploiements de personnel en tenue ainsi que le redéploiement interne d'unités de la force et du matériel appartenant aux contingents à Gao, Tombouctou, Kidal et Mopti.

36. Concrètement, il est proposé de lancer à Tombouctou, Gao et Mopti une série de chantiers relevant directement du plan d'adaptation de la Mission et du perfectionnement des capacités opérationnelles de la Mission. Les crédits demandés à ce titre doivent permettre à celle-ci d'utiliser des moyens d'alerte précoce et de se doter d'une équipe spéciale mobile, afin d'être à même de réagir plus vite. Les chantiers en question recouvrent la construction de bureaux et de logements supplémentaires, l'amélioration des espaces de vie et de travail de l'ensemble du personnel de la Mission et la construction d'infrastructures critiques aux fins du déploiement et de la maintenance de moyens aériens et de moyens de renseignement, de surveillance et de reconnaissance.

37. De plus, la Mission poursuivra la construction de logements pour les membres du personnel civil en tenue déjà déployés ou qui le seront et entreprendra de standardiser et de mieux sécuriser les logements de toutes les catégories de personnel dans tous les camps de la région. Des infrastructures permettant de déployer rapidement des renforts, à hauteur de 300 membres des contingents, seront construites à Bamako pour répondre aux besoins découlant du plan d'évacuation de sécurité de la Mission.

38. Ce projet recouvre également l'expansion des camps existants, dans l'optique du redéploiement des troupes vers différents sites, en particulier à Gao, Kidal et Mopti, dans le cadre du plan d'adaptation de la Mission. À Tombouctou et Mopti, où ce plan prévoit plusieurs redéploiements internes, les infrastructures existantes devront être rénovées et repensées. Il faudra notamment moderniser et réparer les installations, procéder à tous les remplacements nécessaires et améliorer les services déjà disponibles. Les chantiers de construction de camps lancés à Gao, Kidal et Mopti en 2019/20 et 2020/21 se poursuivront en 2021/22, compte tenu des retards entraînés par la pandémie de COVID-19 et de la longueur du processus d'attribution des terrains nécessaires par le Gouvernement malien. Les améliorations de la sécurité des infrastructures existantes des camps, dont les abris sécurisés, les points de contrôle des accès et les défenses de périmètres, ainsi que les achats connexes de matériel, installations et services, qui avaient été approuvés pour l'exercice 2020/21 mais retardés en raison de la pandémie de COVID-19, seront reportés à l'exercice 2021/22. Les coûts afférents à ces chantiers sont inclus dans le projet de budget.

39. En application de la stratégie environnementale de l'Organisation des Nations Unies, la Mission continuera à perfectionner ses installations de traitement des boues

résiduaire et des eaux usées à Bamako, Gao, Tombouctou, Kidal et Mopti, dans le souci de mieux respecter l'environnement. En particulier, elle redoublera d'efforts pour être moins dépendante des combustibles fossiles pour sa consommation d'énergie, le test de validation du ballon d'essai lancé à cet égard devant être mené à bien pendant l'exercice 2020/21. Elle continuera de limiter l'impact de ses camps sur l'environnement et, grâce à l'appui apporté par le Siège en matière d'évaluation des eaux du sous-sol, s'assurera qu'un niveau largement suffisant de ressources en eau soit déterminé et que ces ressources puissent être gérées de manière à garantir la viabilité des camps situés dans des zones relativement reculées.

40. La Mission va mettre en place un hôpital de niveau 2 à Mopti et réaffecter les capacités de chirurgie de sauvetage et de chirurgie traumatologique de Mopti à Ménaka. Elle va notamment déployer une équipe d'évacuation sanitaire aérienne afin que le personnel de la Mission en poste à Ménaka puissent accéder plus facilement à des services médicaux.

41. La Mission prévoit d'établir un nouveau contrat clé en main d'approvisionnement en carburant d'ici au mois d'août 2021 et d'y faire figurer de nouvelles exigences correspondant à l'augmentation de ses besoins opérationnels. Ces nouveautés recouvrent la mise à disposition d'installations de stockage supplémentaires, de camions-citernes à haute mobilité pour les livraisons et la mise en place de solides capacités de remise en marche, tous éléments essentiels compte tenu du mauvais état des itinéraires logistiques et des menaces croissantes qui pèsent sur les convois. Ces exigences nouvelles sont fondées sur l'analyse des besoins sur le terrain et les enseignements tirés d'opérations concrètes, dont il est ressorti que les membres des contingents qui escortaient les convois étaient exposés à des risques plus élevés.

42. Le projet de budget de la MINUSMA pour l'exercice 2021/22 tient compte des crédits dont celle-ci aura besoin pour continuer de renforcer la protection de ses camps dans les différentes régions du pays. La Mission prévoit de déployer des moyens technologiques supplémentaires tels que des systèmes de surveillance des camps et de contrôle de l'accès à Aguelhok, Ansongo, Ber, Goundam et Douentza, un système de détection des intrusions dans le périmètre aéroportuaire à Gao et un dispositif aérien anti-drones dans tous ses camps, avec le double objectif d'accroître la sûreté et la sécurité du personnel et de permettre aux soldats actuellement affectés à la protection des camps de se consacrer à des activités opérationnelles directement liées aux principales activités prescrites, par exemple la protection des civils.

43. La Mission continuera à renforcer sa flotte aérienne et l'infrastructure connexe (hélicoptères de transport moyens, hélicoptères armés légers, unités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance avec et sans pilote), en se dotant de nouvelles aires de stationnement, installations pour les équipements de contrôle au sol, pistes, aires de trafic, surfaces dures et installations spéciales de stockage de carburant ainsi que de hangars climatisés et de bureaux supplémentaires à Gao, Mopti et Kidal. Les installations de stockage des munitions seront centralisées et les installations de lutte contre les incendies perfectionnées de manière à améliorer encore la sûreté et la sécurité du personnel de la Mission, en particulier du personnel en tenue, et à minimiser le risque d'explosion non planifiée de munitions. Afin de répondre au besoin d'améliorer l'accès aux zones reculées et d'augmenter les capacités opérationnelles dans les zones situées tout au nord de sa zone d'opération (Kidal, Tessalit et Aguelhok), la Mission terminera la construction du nouvel aéroport de Kidal et rénovera celui de Tessalit, dont elle assurera également la maintenance. Les aires de poser d'hélicoptère situées dans d'autres zones reculées seront remises en état ou modernisées et dotées de surfaces en béton et d'éclairages

permettant de conduire des opérations de nuit. Il est également prévu de construire plusieurs nouveaux hangars et de réparer et de moderniser ceux qui existent déjà.

44. En coopération avec ses interlocuteurs du Siège, la Mission continuera d'explorer de nouveaux outils techniques et moyens innovants de se doter des meilleurs services de renseignement, de surveillance et de reconnaissance et de se pencher sur ses modèles de tarification et sur la standardisation des systèmes de drones aériens et des dispositifs habités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance.

45. Il est absolument essentiel d'améliorer la connectivité Internet dans l'ensemble des camps de la Mission pour que celle-ci puisse utiliser efficacement les nouvelles applications informatiques et les services en nuage. Pour ce faire, il faudra augmenter la bande passante satellite dans les camps, renforcer l'efficacité du réseau au moyen d'un réseau étendu à définition logicielle et utiliser des outils évolutifs à long terme. De plus, la Mission poursuivra la mise à niveau de ses infrastructures de télécommunications à Bamako, de sorte que son personnel puisse télétravailler lors des périodes de quarantaine ou pendant des manifestations et autres événements imprévus.

46. Le projet de budget pour l'exercice 2021/22 tient compte des modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs de la MINUSMA compte tenu des résultats de l'examen de la redistribution des postes à l'échelle de toute la Mission, mené dans le cadre de son plan d'adaptation et en vue de répondre à l'évolution de ses besoins opérationnels. Dans ce contexte, il s'avère nécessaire de réaffecter, reclasser, de transformer et de transférer certaines fonctions. Les modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs visent en particulier à renforcer la gestion de la direction exécutive de la Mission et, pour la composante Appui, à tenir compte dans l'organigramme de fonctions essentielles du point de vue de l'appui opérationnel à long terme et déjà assurées par des membres du personnel, et à assurer un niveau de supervision adéquat. La Mission poursuivra les efforts qu'elle fait pour recruter des candidates qualifiées et parvenir à la parité des genres.

C. Coopération au niveau régional

47. La coopération avec les partenaires régionaux est un aspect clé de la bonne exécution du mandat de la Mission. Par l'intermédiaire du Comité de suivi de l'Accord, qui se compose de membres de l'équipe de médiation internationale dirigée par l'Algérie, ainsi que de partenaires régionaux et internationaux du Mali, la Mission continuera de jouer un rôle important en aidant à faire avancer la mise en œuvre de l'accord de paix. Les acteurs régionaux, notamment ceux chargés de l'appui à la sécurité, exécuteront leurs mandats respectifs en menant des activités différentes, mais complémentaires, pour promouvoir la paix et la sécurité au Mali. Dans le contexte de la transition politique nationale et compte tenu des priorités définies par le Gouvernement malien dans sa charte de la transition, il est encore plus important de coopérer au niveau régional pour assurer la bonne coordination des activités d'appui.

48. L'Union africaine, par l'intermédiaire de la Mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel, du Groupe de cinq pays du Sahel, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union européenne et de ses missions, ainsi que l'Algérie, la France et les États de la sous-région, resteront des partenaires indispensables de l'appui au processus de paix. La MINUSMA continuera également de collaborer avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) et les gouvernements de la région pendant l'exercice 2021/22 en vue d'améliorer l'analyse de la situation politique et des conditions de sécurité au

niveau régional et d'accroître les échanges d'informations et de données d'expérience. Ces activités de coopération, menées conjointement avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), porteront également sur les questions liées aux priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

49. La Mission continuera d'organiser des réunions de l'Instance de coordination au Mali en vue de renforcer la coordination opérationnelle et d'améliorer les moyens permettant aux forces nationales et internationales au Mali d'échanger des informations et des renseignements sur la menace que représentent les groupes terroristes. Elle continuera également de renforcer la coordination des opérations avec les Forces de défense et de sécurité maliennes, la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel et les forces françaises, ainsi que la coopération avec l'Union européenne, la mission de formation de l'Union européenne au Mali et la Mission politique de sécurité et de défense commune de l'Union européenne au Mali, en vue d'accroître la complémentarité des activités et de faire en sorte que toutes ces parties prenantes puissent se concentrer sur leurs mandats respectifs. Dans le centre du pays, la Mission et l'Union européenne continueront d'approfondir leur coopération et la complémentarité de l'action qu'elles mènent à l'appui de la mise en œuvre de la stratégie nationale de stabilisation.

50. La Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel continuera de jouer un rôle crucial dans la lutte contre les groupes extrémistes armés et la criminalité organisée. Au cours de l'exercice 2021/22, la Mission continuera d'appuyer les opérations de la Force conjointe, conformément aux recommandations formulées par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 2391 (2017) et 2531 (2020). Le mécanisme tripartite, composé de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, de l'ONU et de l'Union européenne, continuera également de se réunir pour recenser les priorités et les défis et trouver des solutions, notamment en vue d'assurer un financement effectif, durable et prévisible de la Force conjointe.

D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

51. La MINUSMA et l'équipe de pays des Nations Unies continueront d'appliquer le cadre stratégique intégré adopté en février 2019, qui définit la vision globale et les priorités communes de l'Organisation. Le cadre stratégique intégré, auquel s'ajoutent le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2020-2024 et le plan de réponse humanitaire pour le Mali, servira encore de cadre de planification global pour une action du système des Nations plus cohérente, plus efficace en termes de ressources et plus intégrée face à l'évolution constante de la situation dans le pays. En 2020/21, la Mission a envisagé de procéder à un examen à mi-parcours du cadre stratégique intégré, conjointement avec l'équipe de pays des Nations Unies, dans l'optique d'en évaluer la mise en œuvre, de repérer les principaux résultats obtenus et difficultés rencontrées et de formuler des recommandations sur la marche à suivre pour l'avenir.

52. Dans le droit fil de la vision d'ensemble et des priorités énoncées dans le cadre stratégique intégré, la Mission et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont lancé plusieurs projets visant à soutenir le processus de paix dans le nord et la stabilisation dans le centre du pays, en veillant à délimiter leurs responsabilités respectives en tenant compte de leurs capacités opérationnelles et de leurs avantages comparatifs et en répartissant clairement les tâches. Dans le cadre de l'initiative Unis dans l'action, la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies continueront à

favoriser l'exécution d'une stratégie globale axée sur les aspects politiques et visant à rétablir la présence et l'autorité de l'État et les services sociaux de base dans le centre du Mali, à protéger les civils et à réduire les violences intercommunautaires. Conformément au cadre stratégique intégré et aux plans intégrés du système des Nations Unies pour le centre du pays, la Mission continuera d'appliquer les plans d'action régionaux intégrés en vue d'harmoniser, de coordonner et d'enchaîner chronologiquement plusieurs approches et priorités dans des collectivités précises afin de lutter efficacement contre les différentes dynamiques de conflit observées dans la région.

53. L'équipe électorale intégrée des Nations Unies continuera de jouer un rôle essentiel en soutenant la mise en œuvre du calendrier électoral pendant l'exercice 2021/22. En partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et ONU-Femmes, la MINUSMA fournira un appui technique et opérationnel et un appui en matière de sécurité afin de faire en sorte que l'engagement politique et les mesures de sécurité nécessaires à la création d'un environnement propice à la mise en œuvre des dispositions relatives à la transition, notamment concernant les réformes institutionnelles et constitutionnelles, soient une réalité concrète. L'équipe électorale intégrée continuera à encourager la participation des femmes et des jeunes au processus électoral, qui est un aspect clé de la progression du pays vers une gouvernance inclusive.

54. La Mission renforcera sa coordination avec ONU-Femmes, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et la complémentarité de leurs travaux afin de promouvoir l'autonomisation des femmes et leur participation aux processus électoraux, en veillant à ce que les progrès substantiels accomplis du point de vue de la participation des femmes au processus de paix et à la vie politique, notamment par l'application des recommandations issues de l'atelier de haut niveau sur la participation des femmes, ne soient pas remis en cause pendant la période de transition politique. Elle continuera de promouvoir des stratégies visant à mieux protéger les femmes contre les violences sexuelles liées aux conflits et à améliorer la protection des enfants. En partenariat avec les principales parties prenantes telles que les acteurs de l'aide humanitaire et du développement, la Mission renforcera son action en faveur de la cohésion sociale et de la bonne gouvernance et s'attachera à créer les conditions de sécurité indispensables à l'acheminement sûr de l'aide humanitaire et au retour volontaire, en toute sécurité et dans la dignité, ou à l'intégration locale ou à la réinstallation des déplacés et des réfugiés. En outre, elle continuera de collaborer avec la Banque mondiale en vue de renforcer les capacités de la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion et de faciliter la réinsertion socioéconomique durable des ex-combattants dans la vie civile.

55. Conformément à la directive du Secrétaire général sur la planification de la transition, en date de février 2019, et à la résolution 2480 (2019) du Conseil de sécurité, un calendrier de transition a été élaboré par la Mission avec l'appui de l'équipe conjointe de transition du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et du PNUD. Le 23 janvier 2020, le forum des dirigeants a validé le calendrier de transition, qui est axé sur le renforcement de l'application du cadre stratégique intégré, catalyseur et outil de coordination essentiel à la consolidation et à l'adaptation des capacités des parties prenantes nationales et internationales dans l'optique d'un transfert progressif des responsabilités dans les secteurs concernés par la transition. Ce calendrier prévoit des échéances et des étapes clés, dont la réalisation d'une analyse du conflit sous l'angle des questions liées au genre et aux droits humains, devant permettre d'accroître l'égalité des genres à long terme, et la conduite d'une étude destinée à recenser les capacités des partenaires et à repérer les domaines

à renforcer préalablement à un transfert de tâches. Au cours de l'exercice 2021/22, la Mission s'appuiera sur ces efforts et continuera de renforcer la coordination en matière de planification et d'exécution avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires concernés afin d'accroître encore la complémentarité et de faire progresser la planification de la transition. En application de la résolution 2531 (2020), la Mission continuera à se coordonner avec les principales parties prenantes nationales et internationales dans la perspective d'un transfert par phases et progressif des responsabilités en matière de sécurité, adossé à la feuille de route à long terme.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

56. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

Direction exécutive et administration

57. Le Représentant spécial du Secrétaire général et ses proches collaborateurs assureront la direction exécutive et l'administration de la Mission.

Tableau 1

Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan des Nations Unies		Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel	Volontaires		
Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général									
Postes approuvés 2020/21	1	–	3	2	2	8	2	–	10
Postes proposés 2021/22	1	–	3	2	2	8	2	–	10
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général chargé(e) des affaires politiques									
Postes approuvés 2020/21	1	–	2	1	1	5	2	–	7
Postes proposés 2021/22	1	–	2	1	1	5	2	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général (Coordonnateur(trice) résident(e) et Coordonnateur(trice) de l'action humanitaire)									
Postes approuvés 2020/21	1	–	2	–	1	4	2	–	6
Postes proposés 2021/22	1	–	2	–	1	4	2	–	6
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du (de la) Chef de cabinet									
Postes approuvés 2020/21	–	1	16	23	9	49	11	23	83
Postes proposés 2021/22	–	1	16	23	9	49	11	24	84
Variation nette (voir tableau 2)	–	–	–	–	–	–	–	1	1
Division de la communication stratégique et de l'information									
Postes approuvés 2020/21	–	1	4	6	5	16	50	5	71

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Postes proposés 2021/22	–	1	4	6	5	16	50	5	71
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Équipe déontologie et discipline									
Postes approuvés 2020/21	–	1	2	2	1	6	1	1	8
Postes proposés 2021/22	–	1	2	2	1	6	1	1	8
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Chefs de bureaux locaux									
Postes approuvés 2020/21	–	4	3	–	4	11	8	–	19
Postes proposés 2021/22	–	4	3	–	4	11	8	–	19
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe du VIH/sida									
Postes approuvés 2020/21	–	–	1	–	–	1	–	2	3
Postes proposés 2021/22	–	–	1	–	–	1	–	2	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total									
Postes approuvés 2020/21	3	7	33	34	23	100	76	31	207
Postes proposés 2021/22	3	7	33	34	23	100	76	32	208
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	1	1

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste

Bureau du (de la) Chef de cabinet

Tableau 2

Ressources humaines : Groupe des commissions d'enquête

Postes				
Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
+1	VNU	Assistant(e) des commissions d'enquête	Création	Basé à Bamako
Total	+1	(voir tableau 1)		

58. La dotation en effectifs approuvée pour le Groupe des commissions d'enquête comprend 5 postes et emplois de temporaire (1 P-4, 1 P-3, 2 agents du Service mobile et 1 Volontaire des Nations Unies). Le Groupe est chargé d'examiner les éléments relatifs à des faits graves survenus sur le terrain dans le but de recenser les lacunes opérationnelles et les insuffisances en matière de procédures et de politiques, ainsi que d'étoffer les dispositifs de contrôle interne et d'affermir l'application du principe de responsabilité financière et administrative. Les commissions d'enquête ont également pour fonction d'examiner les plaintes formées contre l'Organisation par le

personnel des Nations Unies, les États Membres et des tierces parties. À ce titre, le Groupe des commissions d'enquête constitue un rouage essentiel du dispositif d'application du principe de responsabilité dans la mesure où les responsables de la Mission s'appuient sur ses conclusions pour tirer les enseignements qui s'imposent en vue d'éviter que ces faits graves ne se reproduisent et pour en atténuer autant que possible les conséquences en formulant des recommandations destinées à remédier aux irrégularités constatées.

59. Compte tenu de l'augmentation au fil des ans du nombre et de la complexité des faits graves survenus au sein de la Mission, lesquels ont doublé entre 2019 et 2020, il est devenu urgent d'étoffer le Groupe des commissions d'enquête afin qu'il puisse faciliter la prise de décisions par les responsables de la MINUSMA aux fins de l'exécution du mandat de celle-ci et limiter le nombre de blessures et de décès parmi le personnel. Le Groupe a également vu ses responsabilités s'étendre en application des nouvelles instructions permanentes qui ont été publiées en 2020.

60. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de créer un poste, comme indiqué au tableau 2.

Composante 1 : appui à la transition politique et à l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali

61. La MINUSMA s'attachera en priorité à aider le gouvernement national de transition à mettre en œuvre le processus de transition sur une période de 18 mois. Ce processus devrait faire avancer l'application de la réforme constitutionnelle et du programme de décentralisation et se conclure par la tenue d'un référendum constitutionnel ainsi que d'élections législatives nationales et présidentielles en 2022. La Mission s'emploiera en particulier à faciliter un processus de transition politique associant toutes les parties, qui renforce l'adhésion et l'attachement du pays à la mise en œuvre des deux priorités stratégiques de la Mission : l'application de l'accord de paix et de la stratégie de stabilisation pour le centre du pays. Pour favoriser la transition au niveau national, la Mission facilitera l'instauration d'un processus politique inclusif et reposant sur une large participation des dirigeants politiques, de l'armée, des syndicats, de la société civile et des organisations de femmes et de jeunes.

62. Dans ce contexte de transition politique, l'appui à l'application de l'accord de paix demeure au premier rang des priorités stratégiques de la Mission. La mise en œuvre de cet accord, qui compte parmi les objectifs énoncés dans la Charte de la transition adoptée par le pays, offre un cadre pour la mise en place de réformes institutionnelles urgentes. Les missions de bons offices seront axées sur le renouvellement de l'engagement pris par les parties, notamment par le gouvernement national de transition, de respecter les dispositions et la feuille de route globale de l'accord de paix. À cet effet, il importera, d'une part, de continuer d'épauler le Comité de suivi de l'Accord, notamment par l'intermédiaire de son secrétariat, des quatre sous-comités thématiques et de tout autre mécanisme de gouvernance dont pourront convenir les parties maliennes en temps voulu, pour appuyer la mise en œuvre de l'accord de paix, et d'autre part, d'appliquer les recommandations sur la participation des femmes au processus de paix et à ses mécanismes qui ont été formulées dans le cadre de l'atelier de haut niveau.

63. Une large place continuera d'être accordée à la facilitation d'un dialogue inclusif et d'une participation effective des partis politiques, des mouvements signataires et des organisations de la société civile, en particulier des associations de femmes et de jeunes, des chefs religieux et des syndicats, ainsi que des autres parties prenantes sociopolitiques et économiques aux organes et aux processus de gouvernance transitoire. À cette fin, la Mission soutiendra aux niveaux municipal,

régional et national les initiatives en faveur de la poursuite des consultations et du dialogue dans les domaines politique, social, sociétal, religieux et économique. L'accent sera également mis sur la poursuite des activités d'appui au rôle actif joué par les réseaux de femmes et les dirigeantes dans les mécanismes de suivi de l'accord de paix et, plus généralement, dans la vie politique.

64. La Mission veillera en particulier à attirer l'attention sur les mesures prioritaires de l'accord de paix et de la stratégie de stabilisation pour le centre du pays qui pourraient être davantage appliquées pendant la période de transition nationale de 18 mois. Pour cela, elle fournira une assistance politique, technique et logistique aux institutions maliennes ainsi qu'aux autres acteurs politiques et gouvernementaux du pays afin de faire progresser la restructuration territoriale et de garantir le bon déroulement de processus électoraux libres et réguliers dans le cadre du référendum constitutionnel et des élections législatives nationales et présidentielles. Le concours qu'apportera la Mission à la tenue d'élections nationales en 2022 s'inscrit dans le prolongement de l'appui déjà fourni lors des élections législatives de 2020. La MINUSMA contribuera au renforcement des capacités électorales du pays, notamment pour ce qui est de la formation et de l'équipement des agents électoraux afin qu'ils puissent aider les autorités administratives locales à accomplir certaines tâches techniques et logistiques, par l'entremise de l'Équipe intégrée des Nations Unies pour l'appui électoral, constituée de la Section des affaires électorales de la Mission et de membres du personnel du PNUD et d'ONU-Femmes. La MINUSMA facilitera également la mise en service du système de sécurité nationale avant, pendant et après les deux tours des élections législatives. L'assistance qu'elle fournira dans le domaine électoral sera focalisée sur : a) l'amélioration des conditions de sécurité pour qu'elles soient favorables à la tenue d'élections ; b) la prestation d'un soutien technique et d'un appui en matière de sécurité ; c) la promotion de la participation des jeunes et des femmes aux opérations électorales. La Mission proposera également des conseils visant à faciliter l'achèvement de la restructuration territoriale dans le but d'instaurer des conditions équitables dans l'ensemble du pays.

65. Compte tenu des tensions qui ont marqué les processus électoraux de 2012, 2018 et 2020, des manifestations sont toujours possibles, ce qui pose un risque élevé de déstabilisation si la confiance dans les institutions de gouvernance ne peut pas être rétablie. Pour garantir le bon déroulement de processus électoraux largement perçus comme étant libres et justes, la priorité sera également donnée aux avancées à réaliser dans la réforme du cadre juridique des élections. La réforme des procédures électorales de la Cour constitutionnelle diminuerait par exemple le risque de contestation des décisions qu'elle rend en matière de gestion des contentieux électoraux. La Mission apportera également son assistance au gouvernement de transition en ce qui concerne l'application de toutes les réformes qui doivent être menées avant le prochain cycle électoral, laquelle sera associée à l'élaboration d'un calendrier électoral réaliste et soumis à une large consultation, avec une priorité donnée au référendum constitutionnel, puis aux élections présidentielle et législatives combinées.

66. En application du deuxième objectif stratégique fixé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2531 (2020) et conformément aux priorités énoncées dans la Charte de la transition adoptée par le pays, la Mission continuera d'œuvrer en faveur de la mise en œuvre d'une stratégie de stabilisation axée sur les aspects politiques pour le centre du Mali. Dans le centre du pays, la MINUSMA continuera de faciliter, sur les plans politique, opérationnel et technique, l'application de la stratégie de stabilisation tout en favorisant la tenue de dialogues politiques ouverts à toutes et à tous, au-delà des clivages communautaires, pour encourager une participation plus large et renforcer la cohésion politique au niveau national. Dans ce domaine, la Mission s'efforcera avant tout de faire fond sur le cadre de concertation du Secrétariat

permanent du Cadre politique de gestion de la crise au centre du Mali et de maintenir son appui aux parties aux fins de la formation d'un consensus. Ce faisant, elle encouragera et renforcera l'appropriation inclusive par le pays de la mise en œuvre par toutes les parties prenantes et tous les segments de la population malienne concernés des deux objectifs stratégiques de la Mission pendant la transition.

67. Par la suite et dans la continuité de ses deux objectifs stratégiques, la Mission appuiera les mesures de décentralisation afin de permettre aux autorités locales sur tout le territoire, et plus particulièrement dans le centre du Mali, d'œuvrer efficacement à la stabilisation administrative, sociale et politique du pays, conformément à leur mandat. Dans cette optique, elle favorisera et soutiendra la pleine intégration et la participation effective de la société civile dans les processus de gouvernance aux niveaux national, régional et municipal afin que les parties prenantes se les approprient davantage et pour encourager l'État à faire en sorte qu'il y ait des retombées positives pour la population malienne pendant la transition et à l'issue de celle-ci. À cet effet, elle continuera également de contribuer aux mesures de renforcement des capacités des organisations de la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes), afin qu'elles puissent jouer un rôle efficace et moteur dans la prise de décisions et s'assurer ainsi un plus large soutien sociopolitique.

68. La MINUSMA continuera d'œuvrer en faveur de la prise en compte des questions de genre afin d'accroître la participation pleine et effective des femmes, de favoriser leur inclusion et de faire en sorte qu'elles soient mieux représentées dans les processus nationaux pendant la transition et à l'issue de celle-ci, y compris dans les efforts déployés en vue d'atteindre les deux objectifs stratégiques de la Mission. Elle mettra davantage l'accent sur l'amélioration de la représentation des femmes dans les mécanismes de l'accord de paix et les fonctions électives, en s'appuyant sur le processus électoral national pour promouvoir une meilleure représentation de celles-ci au Gouvernement et au Parlement. Elle continuera d'épauler le Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille et les réseaux de femmes présents dans le centre du pays dans le domaine de la violence fondée sur le genre et de la prévention de la violence sexuelle liée aux conflits, et elle veillera à ce que des mesures coordonnées et efficaces soient prises pour faire face à ces violations en appuyant la fourniture de services aux personnes rescapées par les centres de services intégrés.

Réalisation escomptée
Indicateurs de succès

1.1 Progrès accomplis dans la transition politique vers une gouvernance plus démocratique et inclusive dans le respect de l'ordre constitutionnel et de l'accord de paix, y compris en ce qui concerne la tenue d'un référendum constitutionnel et d'élections présidentielles et législatives

1.1.1 Fourniture de bons offices par le Représentant spécial du Secrétaire général auprès des parties prenantes nationales, dans le but de consolider l'action menée en vue de l'application de la feuille de route pour la transition

1.1.2 Achèvement de la réforme constitutionnelle par la tenue d'un référendum constitutionnel

1.1.3 Amélioration de la représentation des femmes au Parlement (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : sans objet ; 2021/22 : 28 %)

1.1.4 Code électoral en tous points conforme aux dispositions de l'accord de paix et aux normes électorales internationales (2019/20 : code partiellement conforme ; 2020/21 : 1 ; 2021/22 : 1)

1.1.5 Fourniture à toutes les parties prenantes aux élections nationales des outils techniques et des éléments d'information nécessaires à l'organisation d'élections pacifiques, libres, ouvertes à toutes et tous et transparentes (2019/20 : 8 ; 2020/21 : 8 ; 2021/22 : 8)

1.1.6 Candidatures régulières de femmes aux élections générales (pourcentage d'élues : 2019/20 : 28 % ; 2020/21 : 30 % ; 2021/22 : 30 %)

1.1.7 Nombre de communes bénéficiant d'un soutien technique et d'un appui en matière de sécurité (2019/20 : 703 sur 703 ; 2020/21 : 703 sur 703 ; 2021/22 : 703 sur 703)

1.1.8 Amélioration de la participation des organisations de femmes à la préparation des élections (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : 2 ; 2021/22 : 2)

1.1.9 Augmentation du nombre d'activités de prévention de la violence liée aux élections organisées par les organisations de jeunes (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : 2 ; 2021/22 : 2)

1.1.10 Achèvement de la restructuration territoriale redéfinissant la carte électorale et adoption de lois connexes par l'Assemblée nationale (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : sans objet ; 2021/22 : 1)

Produits

- Fourniture de bons offices, notamment pour ce qui est de l'organisation de 2 réunions avec des partis politiques et de 2 réunions avec des représentants de la société civile, y compris des jeunes, des femmes et des dirigeants religieux
- Tenue de 2 ateliers de renforcement des capacités à l'intention d'organisations de femmes, en vue d'accroître leur participation aux processus électoraux
- Tenue de 10 ateliers avec des partis politiques, des jeunes, des femmes et des organisations de la société civile, en vue d'instaurer des mécanismes de prévention de la violence liée aux élections
- Organisation de 2 ateliers à l'intention des femmes et des organisations de la société civile ; fourniture de bons offices en vue d'appuyer les réformes constitutionnelles et une participation représentative au référendum constitutionnel
- Tenue de 6 réunions avec le Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille en vue de rendre opérationnels les 5 mécanismes de coordination (équipe spéciale du Groupe de travail thématique des Nations Unies sur les questions de genre ; groupe de travail national sur les femmes et la paix et la sécurité ; Initiative Spotlight ; sous-groupe sur la violence fondée sur le genre ; #FemmesMali2020) pour favoriser et améliorer la participation et la représentation effectives des femmes dans le cadre du processus de paix et de la transition politique
- Tenue de réunions mensuelles et de 3 ateliers aux fins de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, en particulier par la fourniture d'un soutien logistique, la participation des femmes à l'organisation des Journées portes ouvertes sur les femmes et la paix et la sécurité, et l'examen du plan d'action national
- Tenue de 10 réunions régionales en vue d'appuyer la poursuite du dialogue national, et de consolider et communiquer les recommandations des communautés locales en ce qui concerne la révision constitutionnelle

- Fourniture d'un appui technique, logistique et opérationnel dans le cadre de la révision constitutionnelle et de l'organisation d'un référendum constitutionnel en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies ; impression de 5 millions d'exemplaires de la nouvelle Constitution
- Tenue de 10 ateliers en vue de contribuer au renforcement des capacités techniques et opérationnelles pour que les nouvelles régions créées en 2012 soient opérationnelles sur le plan électoral
- Tenue de 2 ateliers de consultation en vue de réviser la loi électorale et d'adopter un nouveau cadre juridique électoral prenant en compte les recommandations et suggestions des différentes parties prenantes
- Publication à 2 millions d'exemplaires des documents suivants : a) nouveau cadre juridique régissant les élections ; b) nouveau manuel d'instruction civique dans le domaine électoral ; c) manuel destiné au personnel des bureaux de vote institués lors des élections présidentielles, législatives et municipales
- Tenue de 2 tables rondes et de 2 séances de formation visant à permettre au Gouvernement malien de procéder à une réflexion collective et de mener les réformes législatives et électorales nécessaires
- Tenue de 5 ateliers de renforcement des capacités et fourniture de conseils techniques en vue d'aider les organes électoraux, les organisations de la société civile et les médias à mener des programmes d'instruction civique, de sensibilisation des électeurs et de communication avant les prochaines grandes échéances électorales
- Organisation de réunions mensuelles et organisation de 2 ateliers de haut niveau à l'intention des organes électoraux, des autorités locales, du Ministère de la justice et de la Cour constitutionnelle, consacrés au règlement des litiges électoraux
- Organisation de 6 ateliers de prévention et d'atténuation des conflits liés aux élections à l'intention des organes électoraux, des organisations de la société civile, des associations de femmes, des autorités locales, des partis politiques, des forces de sécurité maliennes, des groupes signataires et des médias (1 atelier par site)
- Organisation de 1 atelier à l'échelle nationale réunissant des organisations de la société civile, des groupes de femmes et de jeunes, des dirigeants communautaires et religieux et des acteurs politiques, en vue de recueillir auprès d'eux des enseignements à retenir et des bonnes pratiques sur les processus électoraux
- Tenue de 6 ateliers à l'intention de membres du Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille, d'organisations de la société civile malienne et de partis politiques à Bamako, Mopti, Tombouctou, Gao, Ménaka et Kidal, aux fins du recensement des personnes susceptibles de se porter candidates aux élections et aux sièges à pourvoir dans les mécanismes de sensibilisation, l'objectif étant de garantir que les vues, les besoins, les préoccupations et les priorités des femmes et des jeunes sont pris en compte à tous les niveaux des opérations électorales et de veiller à ce que soit respectée la loi malienne n° 2015-052 du 18 décembre 2015 établissant qu'au moins 30 % des postes soumis à élection ou nomination doivent être occupés par des femmes
- Déploiement d'un minimum de 50 escortes armées et de 300 patrouilles en vue d'aider les forces de sécurité maliennes à faciliter le processus électoral
- Élaboration de 4 produits multimédias, organisation de 2 séances d'information et de 2 visites à l'intention des journalistes dans les régions et réalisation d'au moins 10 produits radiophoniques, y compris des débats, des entretiens et des émissions, ainsi que de 60 messages radio (annonces d'intérêt public) en vue d'informer les citoyens et les électeurs maliens des procédures électorales afin d'éviter que les opérations électorales ne donnent lieu à des conflits

Réalisation escomptée

Indicateurs de succès

1.2 Facilitation et suivi de l'application de l'accord de paix, notamment par l'intermédiaire du secrétariat du Comité de suivi de l'Accord

1.2.1 Tenue par les 4 sous-comités thématiques du Comité de suivi de l'Accord de réunions plénières mensuelles et établissement de rapports (2019/20 : 5 ; 2020/21 : 12 ; 2021/22 : 12)

1.2.2 Établissement de rapports réguliers par l'Observateur indépendant dont le mandat, défini dans l'accord de paix, consiste à analyser l'avancement de l'application de celui-ci et contribution de l'Observateur à la mobilisation sans relâche des parties signataires (2019/20 : 3 ; 2020/21 : 3 ; 2021/22 : 3)

1.2.3 Coordination de l'appui international assurée par le Haut Représentant du Président pour la mise en œuvre de l'Accord, le Ministère de la cohésion sociale, de la paix et de la réconciliation nationale et d'autres institutions gouvernementales chargées de la mise en œuvre de l'accord de paix (2019/20 : 6 réunions de coordination ; 2020/21 : 12 ; 2021/22 : 12)

1.2.4 Fourniture de bons offices par le Représentant spécial du Secrétaire général auprès des parties prenantes nationales pendant la transition politique en vue de régler les points de désaccord (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : 6 réunions organisées ; 2021/22 : 7)

1.2.5 Poursuite du travail de coordination avec divers partenaires et parties prenantes en vue de faciliter le processus de paix, en particulier dans le cadre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel (2019/20 : 2 initiatives, 2020/21 : 4 ; 2021/22 : 5)

1.2.6 Amélioration de la participation des femmes au Comité de suivi de l'Accord (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : sans objet ; 2021/22 : 31 %)

Produits

- Organisation par la Mission des réunions mensuelles du Comité de suivi de l'Accord et de celles de ses 4 sous-comités thématiques, et prestation par celle-ci d'une assistance technique, y compris s'agissant de la coordination des réunions préparatoires, de la diffusion des rapports issus des réunions mensuelles et de la gestion des documents relatifs à l'application de l'accord de paix
- Organisation de 12 réunions de coordination avec le Haut Représentant du Président pour la mise en œuvre de l'accord de paix et les autres parties prenantes chargées de l'application de cet accord
- Organisation de réunions de coordination mensuelles avec l'équipe de médiation internationale et la communauté internationale et établissement de rapports
- Organisation de 2 réunions avec les acteurs du Processus de Nouakchott et de 2 réunions avec la plateforme de coordination pour le Sahel, qui réunit des représentants des États Membres du Sahel et d'organisations régionales, et des partenaires internationaux
- Organisation de 1 réunion sur la coopération intermissions entre la MINUSMA et l'UNOWAS, tenue à l'appui du processus de paix et de la dynamique régionale qu'il suscite
- Organisation de 6 réunions de coordination et de 3 ateliers visant à promouvoir les partenariats, à renforcer la capacité des Maliennes de contribuer pleinement et efficacement à l'application de l'accord de paix et à sensibiliser à l'importance du rôle joué par les femmes dans le processus de paix
- Organisation de campagnes d'information à l'échelon local ainsi que de campagnes radiophoniques et multimédias consacrées au mandat de la Mission et aux progrès enregistrés dans la mise en œuvre de

l'accord de paix, dont 80 séances de sensibilisation à l'intention des communautés locales et des principaux publics cibles à Bamako, ainsi que dans le centre et le nord du Mali, avec présentation de documents factuels appelant l'attention sur l'action menée par la Mission ; élaboration de 5 produits multimédias ; réalisation d'un total de 100 débats, émissions et entretiens radiophoniques ; célébration de la Journée de la paix et de la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

1.3 Accélération de la mise en œuvre de la stratégie de stabilisation pour le centre du pays, parallèlement au renforcement de la participation et de la contribution des parties prenantes, notamment des partis politiques, des élus et des représentants de la société civile (y compris des groupes de femmes et de jeunes et des groupes religieux) à l'application de la stratégie axée sur les aspects politiques pour le centre du Mali

1.3.1 Augmentation du nombre de réunions tenues entre les populations, les entités du Secrétariat permanent du Cadre politique de gestion de la crise au centre du Mali, les organes de l'État et les élus locaux en vue de l'instauration et du maintien de mécanismes d'échanges entre les communes dans le but de stabiliser le centre du pays (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : sans objet ; 2021/22 : 6 réunions)

1.3.2 Collaboration des organisations de la société civile (y compris des organisations de femmes et de jeunes) à des analyses, des déclarations et des activités communes afin d'assurer un suivi plus efficace de la mise en œuvre de l'accord de paix et de contribuer à l'amélioration de la stratégie nationale axée sur les aspects politiques pour le centre du Mali (2019/20 : 206 ; 2020/21 : 160 ; 2021/22 : 180)

1.3.3 Accélération de la mise en place des mécanismes de stabilisation prévus dans le plan d'action du Secrétariat permanent du Cadre politique de gestion de la crise au centre du Mali, l'accent étant mis sur les piliers relatifs à la gouvernance et à la communication, ainsi que sur la poursuite de la collaboration entre les structures concernées (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : sans objet ; 2021/22 : 2 initiatives)

1.3.4 Fonctionnement effectif du Cadre de concertation du Secrétariat permanent du Cadre politique de gestion de la crise au centre du Mali et tenue de réunions régulières aux niveaux central et local (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : sans objet ; 2021/22 : 48 réunions tenues au niveau central et 12 au niveau local)

Produits

- Organisation de 4 réunions entre les populations et les différentes structures du Cadre politique de gestion de la crise au centre du Mali, y compris les nouveaux élus locaux
- Organisation par les élus locaux de 2 réunions avec des organisations de la société civile, y compris des jeunes, des femmes et des chefs traditionnels et religieux aux fins du développement d'un partenariat durable pour la mise en œuvre de la stratégie de stabilisation, l'objectif étant de promouvoir la prise d'initiatives et l'appropriation des processus sociopolitiques de réconciliation par le pays

- Mise en œuvre d'initiatives trimestrielles de renforcement de la confiance visant à mieux faire connaître l'accord de paix et la stratégie de stabilisation pour le centre du pays auprès de toutes les couches de la population et des parties prenantes locales afin de prévenir et de gérer les conflits locaux, en améliorant les relations entre civils et militaires
- Organisation de 10 activités visant à accompagner les organisations de la société civile, y compris les groupes de femmes et de jeunes, et les autorités locales dans la mise en œuvre de la stratégie de stabilisation pour le centre du pays
- Organisation de 3 réunions au niveau national et 81 séances de sensibilisation avec des organisations de la société civile, notamment des groupes de femmes et de jeunes, en vue de consolider leurs réseaux et renforcer leurs capacités pour qu'elles puissent œuvrer en faveur de la transparence, de l'application du principe de responsabilité et de la participation citoyenne dans les régions de Bamako, Mopti, Ménaka, Gao, Kidal, Taoudenni et Tombouctou
- Tenue de 12 sessions thématiques par visioconférence pour les femmes et les jeunes du Groupe de travail sur les femmes, les jeunes et la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, consacrées aux progrès réalisés dans la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et à l'inclusion des femmes et des jeunes dans le processus de paix et de réconciliation
- Organisation de 3 ateliers aux fins de la promotion des partenariats et du renforcement de la capacité des Maliennes de contribuer pleinement et efficacement à la mise en œuvre de la stratégie de stabilisation pour le centre du Mali, dans le but de promouvoir la prise d'initiatives et l'appropriation des processus sociopolitiques par le pays
- Tenue de réunions mensuelles de réconciliation avec les parties concernées pour aider le Gouvernement à régler les conflits dans le centre du Mali
- Organisation de campagnes de sensibilisation à la violence fondée sur le genre et à la violence sexuelle liée aux conflits en partenariat avec le Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille et les réseaux de femmes dans la région de Mopti

Facteurs externes

Évolution des conditions de sécurité et de la situation politique, économique et humanitaire non anticipée dans les hypothèses budgétaires ; autres cas de force majeure ; modifications apportées au mandat au cours de l'exercice ; modifications de l'appui financier et politique fourni par la communauté internationale en faveur du processus de paix ; changements apportés au calendrier électoral au cours de la transition politique ainsi que de la mise en œuvre de la réforme constitutionnelle et de la restructuration territoriale ; niveau d'engagement des parties en faveur de l'accord de paix et du processus de stabilisation du centre du pays

Tableau 3

Ressources humaines : composante 1 (Appui à la transition politique et à l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali)

Volontaires des Nations Unies	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Division des affaires politiques										
Postes approuvés 2020/21	–	3	9	11	4	27	14	9	50	
Postes proposés 2021/22	–	3	9	11	4	27	14	10	51	
Variation nette (voir tableau 4)	–	–	–	–	–	–	–	1	1	

Volontaires des Nations Unies	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Section des affaires électorales										
Postes approuvés 2020/21	–	1	3	3	1	8	5	5	18	
Postes proposés 2021/22	–	1	3	3	1	8	5	5	18	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total										
Postes approuvés 2020/21	–	4	12	14	5	35	19	14	68	
Postes proposés 2021/22	–	4	12	14	5	35	19	15	69	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	1	1	

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste

Division des affaires politiques

Tableau 4

Ressources humaines : Division des affaires politiques

Postes					
Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description	
+1	VNU	Spécialiste des questions politiques [adjoint(e) de 1 ^{re} classe]	Création	Basé à Ménaka	
Total	+1	(voir tableau 3)			

69. Les postes approuvés pour la Division des affaires politiques sont au nombre de 50, dont 1 poste de spécialiste des questions politiques (P-3), qui est basé à l'unité de Ménaka et a pour vocation d'aider le bureau régional à se tenir régulièrement au fait de l'évolution des questions politiques en général, et de leur incidence sur la région, sur la mise en œuvre du processus de paix au Mali et sur la responsabilité qui incombe à la Mission d'appuyer l'application de l'accord de paix dans la région de Ménaka et de veiller à ce que les efforts conjugués de l'ONU dans la région soient cohérents et homogènes.

70. Compte tenu du renforcement de la présence des parties signataires de l'accord de paix au Mali et de l'augmentation du nombre de parties prenantes à Ménaka, il devient très difficile pour le (la) spécialiste des questions politiques de couvrir à lui (elle) seul(e) toutes les actualités, dynamiques et tendances politiques à l'œuvre dans la région. En outre, comme la région de Ménaka, dans le nord du pays, est de création récente et que bon nombre de ses structures et processus en sont toujours au stade de l'élaboration, il importe de fournir un appui adéquat.

71. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de créer un poste provisoire, comme indiqué au tableau 4.

Composante 2 : protection des civils et appui en matière de sécurité

72. La MINUSMA renforcera ses capacités et son dispositif global pour aider les autorités maliennes à sécuriser et à stabiliser les zones exposées ou en proie à un conflit armé, à améliorer la protection des civils et à mettre en place un environnement sûr et sécurisé propice à la restauration et à l'extension de l'autorité de l'État, ainsi qu'à l'opérationnalisation des Forces de défense et de sécurité maliennes, en accordant une attention particulière à ses unités reconstituées.

73. La protection des civils est la responsabilité première des autorités maliennes. La Mission continuera de protéger les civils grâce aux bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général et des chefs des bureaux locaux et aux activités de protection physique et de renforcement de la sûreté de l'environnement menées en coordination étroite avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires humanitaires. Pour aider le gouvernement national de transition, conjointement avec les acteurs humanitaires, elle définira des mesures de prévention ou d'atténuation des risques recensés de violences pesant sur les civils, et élaborera des plans d'intervention intégrés pour atténuer les menaces. La Mission continuera également d'intensifier la mobilisation de la population et de fournir un appui au renforcement de la confiance au niveau local afin de soutenir les initiatives de dialogue, de médiation, de réconciliation et de cohésion sociale menées par les autorités maliennes et les acteurs de la société civile. Ces activités viseront à prévenir, à gérer et à réduire les conflits intercommunautaires et les violences liées aux élections, notamment par une coopération étroite avec les équipes régionales d'appui à la réconciliation et les comités municipaux de réconciliation mis en place par le Ministère de la cohésion sociale, de la paix et de la réconciliation nationale, et à appuyer les efforts de stabilisation déployés par le Gouvernement malien dans le centre du pays.

74. La MINUSMA s'efforcera de soutenir les activités prioritaires mises en place par le gouvernement national de transition pour mettre en œuvre les dispositions de l'accord de paix relatives à la sécurité dans le nord ainsi que pour rétablir la sécurité, la stabilité et la cohésion sociale dans le centre du pays. Elle soutiendra la mise en œuvre du plan des Forces de défense et de sécurité maliennes visant à augmenter le nombre d'unités reconstituées dans le nord du Mali et de soldats de l'armée régulière déployés dans le nord et le centre, tout en appuyant les efforts déployés pour renforcer leurs capacités opérationnelles. À ce titre, la Mission continuera de soutenir l'opérationnalisation et le renforcement des capacités des Forces de défense et de sécurité maliennes conformément aux accords en vigueur, facilitant ainsi l'intensification de leur déploiement dans le nord et le centre. La composante Police de la MINUSMA continuera en outre d'appuyer le déploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes dans le nord et le centre du pays en renforçant les capacités de ces dernières, en leur apportant un appui technique et en menant des opérations conjointes de protection des civils, notamment pour protéger les femmes et les filles contre la violence sexuelle liée au conflit. Par ailleurs, la Mission planifiera le transfert des bases aux Forces de défense et de sécurité maliennes et se tiendra prête à procéder à celui-ci, en fonction de l'évolution de la situation politique, des conditions de sécurité et des conditions opérationnelles et logistiques.

75. Conformément à son plan d'adaptation, la MINUSMA continuera également de prendre des mesures pour améliorer sa réactivité. En s'appuyant sur le poste de commandement avancé de Gao, qui est capable de déployer son équipe spéciale mobile de part et d'autre du Mali pour répondre aux nouvelles menaces pesant sur la sécurité, la Mission permettra aux composantes civiles d'avoir un meilleur accès aux diverses régions et, partant, d'accomplir leur mission. La MINUSMA prendra également des mesures supplémentaires pour accroître sa mobilité, sa flexibilité, sa souplesse et sa proactivité dans la zone de déploiement en vue d'améliorer sa capacité

de s'adapter rapidement aux conditions opérationnelles en constante évolution, en particulier dans le centre du Mali. En s'appuyant sur les efforts déployés pendant l'exercice précédent, elle augmentera la fréquence, la durée et l'ampleur des opérations, en particulier dans le centre du pays, notamment en recourant à des bases opérationnelles temporaires, à des patrouilles à pied et à des patrouilles coordonnées avec les Forces de défense et de sécurité maliennes, afin de renforcer les mesures de protection des civils et d'appuyer les activités de son personnel civil, ses partenaires de développement et ses partenaires humanitaires.

76. La MINUSMA intensifiera par ailleurs l'échange d'informations afin d'appuyer l'action menée par la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel dans ses zones d'opérations situées le long des frontières entre le Mali et le Burkina Faso, la Mauritanie et le Niger, en assurant la liaison avec le siège du Groupe.

77. La MINUSMA apportera son appui au gouvernement de transition ainsi qu'au Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité et à son commissariat dans le cadre de l'action qu'ils continuent de mener pour mettre en œuvre les principaux plans et stratégies concernant la réforme du secteur de la sécurité, tels que le plan d'action 2019-2021 pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité 2018, la politique nationale relative aux frontières pour 2018-2022 et la stratégie nationale de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Elle coordonnera en outre l'appui international à la réforme du secteur de la sécurité afin d'assurer la cohérence des efforts déployés par la communauté internationale en vue de reconstituer le secteur de la sécurité malien, selon le cadre défini par l'accord de paix. Les progrès accomplis au titre de la réforme globale du secteur de la sécurité permettront, à leur tour, de mettre en place le cadre nécessaire à la poursuite des efforts en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration des ex-combattants.

78. La Mission continuera de soutenir le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants, leur intégration dans les Forces de défense et de sécurité maliennes et leur redéploiement en tant que Forces reconstituées et réformées. Elle facilitera également l'intégration des ex-combattants dans les Forces de défense et de sécurité maliennes ainsi que leur désarmement, leur démobilisation et leur réintégration, dans le cadre du processus ordinaire, y compris ceux que l'on avait jugé ne pas remplir les conditions dans le cadre du processus accéléré et qui n'ont pas encore pu bénéficier de mesures de réinsertion.

79. La Mission continuera de faciliter la mise en service du Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée ainsi que le renforcement de la capacité des autorités nationales de poursuivre les personnes soupçonnées d'avoir commis des infractions susceptibles de déstabiliser le processus de paix, en particulier des infractions relevant du terrorisme et de la criminalité transnationale organisée. Si les autorités du pays ont les moyens d'enquêter sur des individus mêlés à des affaires liées au terrorisme ou à la criminalité organisée, de les traduire en justice et de les incarcérer dans des structures sécurisées, l'état de droit sera mieux défendu et on pourra mobiliser les moyens voulus, dans le respect des droits fondamentaux, pour rendre les auteurs de ces actes déstabilisateurs comptables de leurs actes. En outre, la MINUSMA renforcera les capacités des brigades d'enquête du Pôle judiciaire spécialisé et coopérera davantage avec elles, notamment pour ce qui est de la collecte d'éléments de preuve, afin d'appuyer la lutte contre l'impunité, en particulier dans le centre du pays.

80. La Mission continuera de recourir aux programmes de lutte contre la violence au sein de la collectivité en complément du programme national de désarmement, démobilisation et réintégration. Elle continuera d'aider la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réintégration à mettre en œuvre un programme de

relèvement des communautés visant à soutenir le désarmement et le démantèlement des groupes d'autodéfense, en particulier dans les régions du centre. Elle aidera le gouvernement de transition à mettre en œuvre le programme de relèvement des communautés dans les régions du centre, qui comprendra des activités ponctuelles visant essentiellement à aider le Gouvernement et d'autres partenaires à recenser des possibilités d'emploi temporaire pour les jeunes à risque et d'autres groupes vulnérables. La Mission continuera également de fournir l'assistance voulue pour que les besoins particuliers des femmes et des enfants soient pris en compte et intégrés dans les processus susmentionnés.

81. Dans le nord du pays, la Mission s'attend à ce que la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger signe avec l'Organisation des Nations Unies un plan d'action prévoyant des mesures concrètes assorties de délais visant à lutter contre le recrutement et l'utilisation d'enfants par le mouvement armé et à ce que ce plan soit pleinement mis en œuvre à partir de 2022. Elle continuera également de travailler avec la Coordination des mouvements de l'Azawad sur son plan d'action contre le recrutement et l'utilisation d'enfants et contre la violence sexuelle à leur égard, qui a été signé en 2017 et dont la mise en œuvre n'a commencé qu'au début de 2019.

82. Étant donné que la menace présentée par les engins explosifs pour la population civile et le personnel des Nations Unies va s'intensifier dans l'ensemble du Mali, le Service de la lutte antimines continuera de fournir un appui essentiel à la force de la Mission en vue d'atténuer les risques posés par les engins explosifs improvisés, afin que le personnel de la Mission et ses partenaires puissent se déplacer sans entrave dans des zones à haut risque et pour réduire le nombre de décès enregistrés parmi les soldats de la paix. On continuera de faire porter sur la durée les efforts visant à améliorer l'état de préparation du personnel en tenue de la Mission en organisant des sessions de formation de formateurs. Pour faciliter la tâche des militaires et du personnel civil présents dans des zones dangereuses et leur donner les moyens de l'exécuter, on continuera, d'une part, à les sensibiliser aux risques que présentent les engins explosifs et, d'autre part, à appliquer les mécanismes et procédures visant à atténuer ces risques. L'ensemble de la force de la Mission s'efforcera de faire face à cette menace, qui ne cesse de s'intensifier, et de sécuriser les principaux itinéraires truffés d'engins explosifs improvisés en mettant en œuvre de nouvelles opérations et en achetant du matériel perfectionné pour éradiquer les risques suscités par les explosifs, afin de faciliter l'accès à l'ensemble du Mali. La Mission continuera également de renforcer les capacités du pays à atténuer la menace explosive en formant des équipes chargées de faire face en toute sécurité aux menaces qui se font jour dans l'ensemble du pays. Dans le cadre de la transition, le Service de la lutte antimines continuera d'appuyer activement le Gouvernement national dans la mise en place d'un plan d'action antimines dirigé par le Mali, de manière à protéger les civils. Il s'attachera également à accroître la résilience des populations locales face aux menaces liées aux explosifs, en renforçant les capacités des organisations et des acteurs de la société civile nationale en matière de sensibilisation aux risques et d'assistance aux victimes.

Réalisation escomptée
Indicateurs de succès

2.1 Renforcement de la capacité de garantir la sécurité dans le nord et d'assurer la protection des civils dans le centre

2.1.1 Les Forces de défense et de sécurité maliennes sont reconstituées, réformées, opérationnelles et redéployées dans le nord du pays, et les forces réformées sont également déployées dans le centre.

2.1.2 Nombre de victimes civiles enregistrées (morts violentes et blessures graves) (2019/20 : 1 911 ; 2020/21 : 250 ; 2021/22 : 1 500)

2.1.3 Nombre de cas de violences directes ou de menaces de violences directes contre des civils (2019/20 : 1 324 ; 2020/21 : 550 ; 2021/22 : 1 000)

2.1.4 Augmentation du nombre d'équipes des Forces de défense et de sécurité maliennes formées et équipées pour faire face aux risques que présentent les explosifs dans le centre et le nord du pays (2019/20 : 29 ; 2020/21 : 32 ; 2021/22 : 34)

2.1.5 Augmentation du nombre de comités consultatifs sur la sécurité créés et intensification des échanges avec ces derniers dans les régions du nord et du centre (2019/20 : sans objet) 2020/21 : 4 comités régionaux ; 2021/22 : 18 comités, dont 4 comités régionaux et 14 comités locaux)

Produits

- Réunion mensuelle de coordination avec pour objectifs de renforcer la capacité de la Commission technique de sécurité de surveiller l'application du cessez-le-feu et d'enquêter sur les violations, d'adapter les arrangements en matière de sécurité en fonction de l'évolution des besoins, et de suivre et d'appuyer les processus de cantonnement ainsi que de désarmement, de démobilisation et de réintégration
- 1 100 patrouilles militaires à pied dans les zones d'influence et protection des zones sensibles pour les civils
- 8 opérations par la force et d'au moins 20 opérations conjointes, en coordination avec les Forces armées maliennes et les partenaires internationaux, selon que de besoin, en vue d'instaurer un environnement sûr et sécurisé
- Conduite de 1 100 missions de surveillance aérienne avec ou sans pilote (missions de renseignement et d'escorte en fonction des capacités et des besoins opérationnels)
- 6 480 jours de patrouilles de la police des Nations Unies dans le nord et le centre du Mali avec pour objectif d'appuyer les forces de sécurité maliennes (2 patrouilles par jour pendant 360 jours, à partir de 9 bases d'opérations)
- Tenue, à l'intention de 6 900 membres des forces de sécurité maliennes, de 242 sessions de formation technique et pratique comprenant différents modules, l'objectif étant d'accroître leurs compétences dans les domaines suivants : police de proximité, lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme, déontologie, droits humains et questions de genre
- 5 500 jours de patrouilles mixtes (Nations Unies et forces de sécurité maliennes) (2 patrouilles menées par chacune des 11 unités de police constituées, 5 jours par semaine, pendant 50 semaines)
- 1 100 patrouilles de longue distance menées par la police des Nations Unies (2 patrouilles par semaine menées par chacune des 11 unités de police constituées pendant 50 semaines)
- Fourniture de conseils et d'un appui technique aux centres d'instruction des Forces de défense et de sécurité maliennes et à la mission de formation de l'Union européenne au Mali pour que la protection des civils soit systématiquement intégrée dans leurs sessions de formation et qu'il y soit tenu compte des questions de genre
- Organisation de 7 250 activités de conseil menées à l'intention des forces de sécurité maliennes (police, gendarmerie, garde nationale et protection civile), portant notamment sur le suivi et le renforcement des capacités et tenant compte des questions de genre (formation en cours d'emploi, partage de locaux, appui et projets opérationnels), grâce au partage de locaux dans les régions de Gao, de Tombouctou, de Mopti et de Ménaka, ainsi que dans les 2 centres nationaux d'instruction et avec les unités spéciales nationales de Bamako chargées de la lutte contre la grande criminalité organisée et le terrorisme

- Tenue de 24 réunions avec pour objectif de fournir des avis d'ordre technique au Ministère de la sécurité et de la protection civile ainsi qu'aux directions générales et régionales des forces de sécurité maliennes sur les thèmes suivants : élaboration de programmes de formation et d'une stratégie concernant la lutte contre la criminalité transnationale et la grande criminalité organisée ; l'état de droit et la prise en compte des questions de genre ; la sensibilisation au devoir de diligence en matière de droits humains ; l'assistance logistique en cas d'enquêtes portant sur des infractions graves, la criminalité organisée, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité
- Assistance aux forces de sécurité maliennes en matière de coordination et de renseignement en ce qui concerne les informations relatives aux menaces imminentes pesant sur les civils, grâce à un partage étroit et rapide d'informations par le truchement du dispositif d'alerte rapide déjà en place, conformément à la politique relative au renseignement dans les opérations de maintien de la paix
- 50 interviews radio, 10 programmes radio interactifs permettant aux auditeurs d'exprimer leurs préoccupations en direct à la radio et 5 débats radio réunissant une grande diversité de participants, de manière à encourager les auditeurs à discuter des problèmes de sécurité et à mieux faire connaître les problèmes de sécurité et les activités menées par la Mission pour y remédier
- Aide à l'encadrement et à la formation avant et après le déploiement à 8 pays fournisseurs de contingents disposant de capacités de formation aux dangers des engins explosifs improvisés (formation de base aux engins explosifs improvisés et à la réduction des risques)
- Formation de 100 % des bataillons d'infanterie et des compagnies spécialisées en convois de combat, ainsi que de 9 unités de police constituées déployées dans le centre et le nord du Mali à la recherche et à la détection adaptés à la situation, y compris 20 cours de formation spécialisée sur l'atténuation des menaces liées aux engins explosifs improvisés à l'intention des commandants tactiques et des planificateurs de mission
- Fourniture, avant déploiement, de 1 formation et d'un encadrement adaptés à la situation et conformes aux normes des Nations Unies, à l'intention des compagnies chargées de la neutralisation des explosifs et munitions de 2 pays fournisseurs de contingents, et renforcement, après déploiement, de leurs compétences et de celles des équipes de neutralisation des explosifs et munitions de 4 compagnies spécialisées en convois de combat, afin qu'elles puissent accomplir des tâches simples liées à la prise en charge des engins explosifs improvisés
- Mise à disposition de 1 équipe de neutralisation des engins explosifs improvisés à Tombouctou pour combler les lacunes opérationnelles, et fourniture de chiens détecteurs d'explosifs à 100 % des camps géants de la MINUSMA, dans le cadre des efforts déployés par la Mission pour protéger les biens et le personnel contre la menace que représentent les explosifs
- Fourniture à 18 pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police de cours de base sur l'atténuation des menaces liées aux engins explosifs improvisés et fourniture de 1 formation de sensibilisation y relative à toutes les composantes (militaire, personnel civil et personnel de police) de la MINUSMA, notamment dans le cadre de l'ensemble des cours sur la Sécurité et la sûreté en mission
- Mise à disposition de 65 dossiers d'information sur la menace que représentent les engins explosifs improvisés, et fourniture d'une réponse à 100 % des demandes de la direction de la Mission, ce qui a permis de fournir un soutien et des conseils techniques sur l'atténuation des menaces liées aux engins explosifs
- Organisation de 6 cours de formation sur l'atténuation des menaces liées aux engins explosifs improvisés adaptée aux situations, afin de former 2 équipes d'intervention supplémentaires des Forces de défense et de sécurité maliennes à la détection et à la neutralisation avancées d'engins explosifs, et fourniture de conseils techniques et d'un encadrement pour renforcer et soutenir la capacité de formation du Mali en matière d'atténuation des menaces liées aux engins explosifs et faire face aux menaces liées aux engins explosifs dans l'ensemble du pays

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

2.2 Renforcement des mécanismes communautaires efficaces en matière de gestion des conflits et de protection des civils

2.2.1 Diminution du nombre de personnes déplacées et de réfugiés en raison de violences au cours de la période considérée, qu'ils soient toujours déplacés ou retournés dans leur région d'origine (2019/20 : 50 000 ; 2020/21 : 50 000 ; 2021/22 : 40 000)

2.2.2 Intensification de la participation de la population aux activités de sensibilisation au concept de police de proximité et de promotion de celui-ci (nombre de personnes sensibilisées : 2019/20 : sans objet ; 2020/21 : 18 000 ; 2021/22 : 18 000)

2.2.3 Augmentation du nombre de municipalités où des mécanismes communautaires d'alerte rapide et de protection des civils sont en place (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : 60 ; 2021/22 : 70)

2.2.4 Augmentation du pourcentage d'interventions menées par la MINUSMA – après réception d'alertes rapides sur des menaces imminentes – durant lesquelles celle-ci est parvenue à empêcher que des violences n'éclatent ou à mettre fin à des violences (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : 50 % ; 2021/22 : 75 %)

2.2.5 Nombre d'équipes régionales d'appui à la réconciliation et de comités municipaux de réconciliation qui sont opérationnels (2019/20 : 7 ; 2020/21 : 39 ; 2021/22 : 42)

2.2.6 Nombre de femmes et de filles sensibilisées et ayant bénéficié de services de consultation et de dépistage confidentiels : 2019/20 : 2 014 ; 2020/21 : 2 500 ; 2021/22 : 3 000)

2.2.7 Augmentation du nombre de dialogues communautaires organisés au niveau infranational, à l'appui du Ministère de la cohésion sociale, de la paix et de la réconciliation nationale, pour gérer les conflits locaux (2019/20 : 7 ; 2020/21 : 39 ; 2021/22 : 42)

Produits

- Tenue de 48 sessions de sensibilisation et de mobilisation à l'intention des autorités locales, des personnes d'influence (telles que les responsables d'organismes religieux et les personnalités de premier plan) et de la société civile (notamment les associations de femmes et de jeunes), en guise d'appui à la police de proximité dans 5 régions (Bamako, Mopti, Gao, Tombouctou et Ménaka)
- Tenue de 36 réunions de coordination avec le Gouvernement, axées sur le suivi, avec les forces de sécurité maliennes, de l'élaboration de plans stratégiques et opérationnels régionaux
- Coordination de 17 réunions du groupe de travail sur le déminage en vue de protéger la population civile contre les risques posés par les explosifs et fourniture de 12 supports d'information sur-mesure portant sur les menaces liées aux explosifs, en collaboration avec les partenaires, et tenue de 4 réunions de coordination destinées à fournir des conseils et un soutien techniques aux institutions maliennes afin de progresser sur la voie de l'opérationnalisation d'une structure de gouvernance nationale

- Appui au renforcement des capacités à l'intention de 4 organisations de la société civile malienne aux fins de la prévention et de la protection des populations exposées aux risques liés aux explosifs, a fin de pérenniser davantage les mesures de lutte antimines prises à l'échelle du pays
- Organisation d'activités de sensibilisation aux risques liés aux munitions explosives à l'intention de plus de 40 000 bénéficiaires ; orientation des victimes d'accidents liés aux explosifs et fourniture d'une assistance à ces dernières, et mise en place d'initiatives de réduction de la violence de proximité pour renforcer la résilience des populations locales face aux munitions explosives
- Tenue de 42 dialogues à l'appui des efforts déployés par les équipes de soutien du Ministère de la réconciliation et les comités municipaux de réconciliation pour prévenir, gérer et traiter les conflits communautaires ou les violences liées aux élections dans les zones prioritaires recensées dans les régions du centre et du nord
- Organisation de 10 sessions de formation à l'intention des membres des équipes régionales d'appui à la réconciliation et comités municipaux de réconciliation en vue de renforcer leur capacité de promouvoir la cohésion sociale et de réduire les conflits locaux intercommunautaires ou intracommunautaires et la violence liée aux élections dans les régions du centre et du nord
- Organisation de 10 sessions de formation sur la protection des civils et les dispositifs d'alerte rapide à l'intention des coordonnateurs à Mopti, Ségou, Gao, Ménaka, Goundam, Tombouctou, Kidal, Tessalit, Augelhok et Ansongo
- Tenue de 80 réunions de coordination avec des acteurs de la protection des civils et des représentants des mécanismes communautaires d'alerte rapide et de protection des civils existants afin de procéder à des évaluations des risques et des menaces et de déterminer les mesures à prendre pour y faire face à Mopti, Ségou, Gao, Ménaka, Tombouctou, Kidal, Tessalit, Augelhok, Ansongo et Goundam, et en assurer le suivi
- Tenue de 70 réunions de coordination avec les équipes régionales d'appui à la réconciliation dans les régions de Mopti, Ségou, Gao, Ménaka, Taoudenni, Tombouctou et Kidal pour fournir des conseils opérationnels et superviser les activités des comités municipaux de réconciliation existants
- Organisation de 8 campagnes de communication visant à faire connaître la ligne d'assistance téléphonique de la MINUSMA et à en promouvoir l'utilisation auprès des habitants des zones prioritaires de protection des civils
- Organisation de 6 activités de renforcement des capacités à l'intention d'acteurs publics locaux de Gao, de Ménaka, de Mopti, de Tombouctou, de Taoudenni et de Kidal, notamment les conseillers spéciaux des gouverneurs régionaux en matière de réconciliation, de désarmement, de démobilisation et de réintégration et les directions régionales du ministère de transition chargé des questions liées aux femmes, en vue de mieux les sensibiliser aux questions de genre afin qu'ils s'attachent davantage à en tenir compte dans le cadre de l'ensemble des activités qu'ils mènent en lien avec la protection des civils
- Organisation de 2 campagnes d'information à l'appui de la stabilisation des conditions de sécurité et de la protection des civils, comprenant 20 séances de sensibilisation de la population, au moins 5 conférences de presse, 10 supports multimédias, 50 programmes radiophoniques et 1 couverture de l'action menée par la MINUSMA, avec pour objectif de développer la communication à l'intention de la population, en particulier dans le centre du pays, de manière à faciliter la protection des civils par la Mission ; engagement d'un dialogue sans intermédiaires et participation directe au renforcement de la capacité d'un studio de production radiophonique situé dans le centre du pays de contribuer aux efforts déployés par la MINUSMA en matière de protection des civils
- Tenue de 6 ateliers visant à aider la police malienne (4 ateliers) et la gendarmerie (2 ateliers) à concevoir des modules sur les violences sexuelles liées aux conflits et à les intégrer dans le programme de l'École nationale de police et de l'École nationale de gendarmerie
- Fourniture de services de prévention du VIH à un maximum de 3 500 combattants des groupes armés signataires participant au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration dans les camps de cantonnement et d'autres lieux désignés à l'avance

- Organisation de manifestations à l'occasion de la Journée mondiale du sida et de 2 campagnes d'information dans les zones de conflit auprès du personnel afin de le sensibiliser davantage à la lutte contre les préjugés et la discrimination liés au VIH

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

2.3 Réduction de la présence des mouvements armés et des groupes d'autodéfense grâce à des mesures de réinsertion et de relèvement des communautés dans le centre du pays et à des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration dans le nord du pays

2.3.1 Nombre d'ex-combattants des mouvements armés, y compris les femmes et les enfants, qui participent au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration dans le nord du pays et qui ont été identifiés, ont fait l'objet de vérifications, ont été enregistrés et ont reçu une carte de démobilisation et pour lesquels une fiche de renseignements a été établie (2019/20 : 2 171 ; 2020/21 : 3 500 ; 2021/22 : 3 500)

2.3.2 Nombre d'ex-combattants de groupes armés, y compris les femmes, bénéficiant de projets de réinsertion socioéconomique à court terme (2019/20 : le programme n'avait pas commencé ; 2020/21 : 3 500 ; 2021/22 : 3 500)

2.3.3 Nombre de bénéficiaires directs des projets de réduction de la violence de proximité, y compris les membres des groupes d'autodéfense dans le centre du Mali (nombre de bénéficiaires directs : 2019/20 : 42 612 ; 2020/21 : 10 000 ; 2021/22 : 10 000)

2.3.4 Nombre de projets de réduction de la violence de proximité mis en œuvre (2019/20 : 32 ; 2020/21 : 30 ; 2021/22 : 30)

2.3.5 Nombre d'anciens éléments de groupes d'autodéfense, y compris les femmes et les enfants, qui participent au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration des groupes dans le centre du pays et qui ont été identifiés, ont fait l'objet de vérifications, ont été enregistrés et ont reçu une carte de démobilisation et pour lesquels une fiche de renseignements a été établie (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : sans objet ; 2021/22 : 1 000)

2.3.6 Nombre d'armes et de la quantité de munitions collectées auprès des groupes d'autodéfense ayant été enregistrées et stockées au cours du processus de désarmement et de démantèlement dans le centre du pays (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : 1 000 ; 2021/22 : 1 000)

2.3.7 Nombre d'armes et de la quantité de munitions collectées auprès du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration dans le nord du pays (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : 3 500 ; 2021/22 : 4 000)

Produits

- Fourniture, dans les camps de cantonnement et d'autres lieux désignés au préalable, d'articles alimentaires et non alimentaires, de soins médicaux, d'activités d'identification, de vérification, d'établissement de fiches de renseignement, d'enregistrement et de sensibilisation aux initiatives d'éducation psychosociale, de réconciliation civique et d'orientation à près de 3 500 combattants de groupes armés signataires participant au programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration et à 1 000 combattants des groupes d'autodéfense participant au processus de désarmement et de démantèlement
- Réinsertion socioéconomique de 3 500 ex-combattants au maximum participant au programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, y compris ceux qui participent au processus de désarmement et de démantèlement dans le centre du pays
- Tenue de 5 ateliers axés sur la sensibilisation et la fourniture d'avis de nature technique visant à renforcer la capacité des institutions nationales compétentes de mettre en œuvre le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration
- Tenue de 5 ateliers de renforcement des capacités visant à donner à la société civile, notamment les organisations de femmes et les responsables locaux, les moyens de faire campagne pour la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration
- Exécution de 30 projets de lutte contre la violence de proximité visant jusqu'à 10 000 bénéficiaires directs – jeunes vulnérables, femmes, groupes ayant des besoins particuliers, personnes associées à des ex-combattants, groupes d'autodéfense ou personnes faisant partie de la population locale
- Tenue de 8 ateliers visant à sensibiliser les communautés d'accueil au retour ou à la présence d'ex-combattants, notamment les communautés d'accueil qui participent au programme de désarmement et de démantèlement mené dans le centre du pays
- Tenue de 4 ateliers de renforcement des capacités en matière de lutte contre la violence de proximité et de réinsertion au niveau local à l'intention des partenaires d'exécution et autres parties prenantes dans les régions
- Vérification de l'âge de tous les combattants des groupes armés signataires participant au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, en coopération avec des partenaires du Gouvernement et des Nations Unies
- Conduite de 8 visites dans les 12 zones de cantonnement ou de casernement pour procéder à des vérifications et encourager la libération des enfants associés à des groupes armés et la prise en compte des questions de genre, ainsi que pour sensibiliser les membres de mouvements armés aux violences sexuelles liées aux conflits et les former à la protection de l'enfance et aux droits de l'enfant, en coordination avec l'UNICEF, ONU-Femmes et le FNUAP
- Diffusion de 24 nouvelles émissions de radio sur des questions liées au cantonnement, au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration, et aux projets de lutte contre la violence au sein de la collectivité, en particulier sur le programme de désarmement et de démantèlement des groupes d'autodéfense mené dans le centre du pays
- Conduite de 30 enquêtes sur la perception du public, destinées à révéler les tendances relatives à la compréhension du mandat de la MINUSMA et des initiatives de paix et à l'adhésion de la population à cet égard, ainsi que sur l'opinion du public concernant les dispositifs de sécurité, la présence de l'État et les mesures de stabilisation
- Diffusion de plus de 30 interviews, débats ou programmes sur des questions liées au cantonnement, aux opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration et aux projets de lutte contre la violence de proximité

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

2.4 Réforme des institutions chargées de la sécurité et, notamment, application des dispositions de l'accord de paix relatives à la sécurité

2.4.1 Appui au redéploiement des forces de défense et de sécurité reconstituées dans le nord et le centre du Mali afin de renforcer la sécurité dans ces zones et au redéploiement de l'administration et des services civils (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : 1 plan élaboré ; 2021/22 : 3 000 Forces intégrées de défense et de sécurité maliennes redéployées dans le nord)

2.4.2 Mise en œuvre, par le Gouvernement, de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité, de la politique nationale relative aux frontières et de la stratégie nationale visant à prévenir et à combattre le terrorisme et l'extrémisme violent (2019/20 : en cours de mise en œuvre ; 2020/21 : 4 stratégies ; 2021/22 : 1 stratégie)

2.4.3 Exécution de 1 plan d'action relatif à la stratégie du secteur de la sécurité et de 2 stratégies complémentaires (frontières et défense) (2019/20 : 1 plan d'action et 2 stratégies complémentaires adoptés, et 1 politique de sécurité nationale élaborée ; 2020/21 : 1 plan d'action, 2 stratégies complémentaires et 1 politique de sécurité nationale mis en œuvre ; 2021/22 : 1 plan d'action, 1 stratégie complémentaire et 1 politique de sécurité nationale mis en œuvre)

2.4.4 Appui au transport, à la formation et à l'intégration d'ex-combattants dans les Forces de défense et de sécurité maliennes (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : 3 500 ; 2021/22 : 4 000)

Produits

- Tenue de 4 ateliers de formation et de 10 réunions consultatives avec le Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité et son commissariat en vue d'appuyer le processus de réforme du secteur de la sécurité, l'élaboration d'une politique nationale en matière de sécurité et la mise en place d'une police territoriale
- Tenue de 6 réunions bimensuelles de coordination internationale sur la réforme du secteur de la sécurité, en coordination avec la Mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel, la CEDEAO, la délégation européenne, la mission de formation de l'Union européenne au Mali, la Mission PSDC de l'Union européenne au Mali et les sections organiques de la MINUSMA, et organisation de 6 réunions sur la réforme du secteur de la sécurité en vue de faciliter la coordination de l'appui international à cette réforme
- Tenue de 1 atelier de formation à l'intention des parlementaires et des assistants parlementaires et de 3 ateliers à l'intention d'organisations de la société civile, notamment des associations de femmes et de jeunes, sur la gouvernance démocratique et la supervision des Forces de défense et de sécurité maliennes
- Tenue de 1 atelier de formation sur la prévention de l'extrémisme violent et la lutte contre celui-ci à l'intention du Ministère des affaires religieuses et du culte et de 1 atelier de sensibilisation à l'intention des organisations de la société civile, notamment des groupes de femmes et de jeunes, de chefs religieux et de médias, à l'appui de la mise en œuvre de la stratégie nationale visant à prévenir et à combattre le terrorisme et l'extrémisme violent

- Sensibilisation de 3 000 membres des Forces de défense et de sécurité maliennes et des personnes à leur charge au VIH/sida et à la prévention des violences sexuelles liées aux conflits, et fourniture de traitements, de soins et de services d'appui
- Organisation de 3 sessions de travail visant à fournir un appui et des conseils techniques aux écoles et centres d'instruction des Forces de défense et de sécurité maliennes aux fins de la prise en compte des questions de genre dans les programmes d'enseignement et de formation

Facteurs externes

Volonté des groupes armés de prendre part au processus national de désarmement, de démobilisation et de réintégration et de se conformer aux critères d'admissibilité au programme national, y compris l'engagement de toutes les parties à respecter les dispositions de l'accord de paix qu'elles ont signé ; progrès accomplis en matière de mise en œuvre du plan de redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes reconstituées et réformées, de renforcement des capacités et de constitution d'unités supplémentaires pouvant être déployées dans le nord et le centre du Mali

Tableau 5
Ressources humaines : composante 2 : protection des civils et appui en matière de sécurité

<i>Catégorie</i>										<i>Total</i>
I. Observateurs militaires										
Effectif approuvé 2020/21										40
Effectif proposé 2021/22										–
Variation nette										(40)
II. Contingents										
Effectif approuvé 2020/21										13 249
Effectif proposé 2021/22										13 289
Variation nette										40
III. Police des Nations Unies										
Effectif approuvé 2020/21										350
Effectif proposé 2021/22										345
Variation nette										(5)
IV. Unités de police constituées										
Effectif approuvé 2020/21										1 570
Effectif proposé 2021/22										1 575
Variation nette										5
<i>Personnel recruté sur le plan international</i>										
<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>										
<i>Volontaires des Nations Unies</i>										
V. Personnel civil	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Total</i>	<i>Total</i>	<i>Total</i>	<i>Total</i>
Bureau du (de la) commandant(e) de la Force										
Postes approuvés 2020/21	1	1	–	–	1	3	14	–	–	17
Postes proposés 2021/22	1	1	–	–	1	3	14	–	–	17
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du (de la) chef de la police des Nations Unies										
Postes approuvés 2020/21	–	2	7	1	1	11	13	–	–	24

V. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Postes proposés 2021/22	–	2	7	1	1	11	13	–	24
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Division des affaires civiles									
Postes approuvés 2020/21	–	1	6	14	1	22	45	5	72
Postes proposés 2021/22	–	1	6	14	1	22	45	5	72
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section du désarmement, de la démobilisation, de la réintégration et de la réforme du secteur de la sécurité									
Postes approuvés 2020/21	–	1	8	10	2	21	17	8	46
Postes proposés 2021/22	–	1	8	10	2	21	17	8	46
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (personnel civil)									
Postes approuvés 2020/21	1	5	21	25	5	57	89	13	159
Postes proposés 2021/22	1	5	21	25	5	57	89	13	159
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (I-V)									
Postes approuvés 2020/21	1	5	21	25	5	57	89	13	15 368
Postes proposés 2021/22	1	5	21	25	5	57	89	13	15 368
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Composante 3 : promotion et protection des droits de l'homme et réconciliation

83. La Mission aidera les autorités maliennes à appliquer les dispositions de l'accord de paix relatives à la justice et à la réconciliation, notamment à assurer le bon fonctionnement des mécanismes de justice transitionnelle tels que la Commission vérité, justice et réconciliation, à faire suite aux recommandations de la Commission internationale d'enquête et à faire en sorte que les responsables de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits, ainsi que de violations du droit international humanitaire, répondent de leurs actes et soient traduits en justice dans les meilleurs délais. Elle facilitera également l'accès aux mécanismes de défense des droits humains afin que les témoins, les victimes et le personnel judiciaire bénéficient d'une protection efficace.

84. La MINUSMA mènera des missions d'établissement des faits pour enquêter sur les violations du droit international humanitaire et fera rapport, publiquement et régulièrement, au Conseil de sécurité ; elle contribuera ainsi à aider les agents de la justice et de l'administration pénitentiaire ainsi que les institutions judiciaires maliennes à gagner en efficacité, en particulier concernant la mise en détention des personnes soupçonnées d'infractions liées au terrorisme, d'atrocités de masse et d'activités de criminalité transnationale organisée, la conduite des enquêtes et l'exercice des poursuites concernant ces personnes, ainsi que la condamnation de celles qui ont été reconnues coupables de tels actes.

85. Dans l'esprit de la résolution 2531 (2020), la Mission continuera d'aider les autorités maliennes à lutter contre l'impunité des violations du droit international des droits de l'homme et des atteintes à ces droits ainsi que des violations du droit international humanitaire, particulièrement dans le centre du Mali. À cet égard, elle continuera d'apporter aux entités concernées le soutien et les conseils techniques nécessaires aux fins des enquêtes sur les violations graves des droits humains et les atteintes à ces droits afin que des mesures préventives et correctives appropriées soient prises pour que les auteurs d'infractions internationales, notamment de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, répondent de leurs actes, ce qui permettra de lutter contre l'impunité et de renforcer l'état de droit. Elle affermera les mesures de protection des victimes, des témoins et des sources d'information sur les violations des droits humains et les atteintes à ces droits et aidera les pouvoirs publics à consolider le cadre de protection des droits humains afin que les auteurs de violations soient amenés à répondre plus systématiquement de leurs actes.

86. La Mission continuera d'aider les autorités maliennes et les organisations de la société civile à promouvoir et à protéger les droits humains, en particulier dans le centre du pays, où l'escalade de la violence a entraîné une augmentation des violations de ces droits. À cet égard, elle apportera son concours au Cadre politique de gestion de la crise au centre du Mali en ce qui concerne l'application de la stratégie de stabilisation du centre du pays, qui vise à protéger les civils, à réduire les violences intercommunautaires et à promouvoir la protection des droits humains et le droit international humanitaire. Elle continuera de dialoguer avec les autorités nationales pour faire en sorte que les principales dispositions de la Loi d'entente nationale visant à favoriser la réconciliation soient appliquées. Elle aidera par ailleurs les principales institutions de défense des droits de l'homme, par exemple la Commission nationale des droits de l'homme, les défenseurs et défenseuses des droits humains, les réseaux d'alerte locale et d'autres acteurs essentiels en assurant le renforcement des capacités en matière de surveillance, de signalement des violations et de sensibilisation, en vue de favoriser la prise en main de la promotion et de la protection des droits humains par le pays.

87. La MINUSMA continuera de surveiller les violations des droits humains et les atteintes à ces droits, notamment celles qui concernent des femmes et des enfants, et elle continuera également d'enquêter sur ces violations et de renvoyer les cas avérés aux autorités compétentes de l'État ; elle donnera en outre aux entités compétentes, notamment au pouvoir judiciaire, des conseils techniques sur les mesures à prendre. Elle continuera de prodiguer des conseils techniques et logistiques aux mécanismes de justice transitionnelle, notamment à la Commission vérité, justice et réconciliation, qu'elle aidera notamment à encourager le public à signaler davantage les violations, à conduire ses audiences publiques finales et à établir son rapport final.

88. La Mission continuera d'appliquer la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme dans le cadre de l'appui qu'elle apporte au redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes réformées et reconstituées dans le centre et le nord du Mali, afin de veiller à ce qu'une évaluation des risques en matière de droits humains soit faite pour tout appui fourni à des forces autres que celles des Nations Unies et qu'un suivi soit effectué aussitôt qu'il est recommandé d'appliquer des mesures d'atténuation.

89. La Mission continuera de concourir au renforcement des capacités et des mécanismes de protection et de promotion des droits humains dont disposent les pouvoirs publics s'agissant de la surveillance et du signalement des violations graves des droits humains, notamment des violences sexuelles liées au conflit et des violations graves commises contre des enfants dans des situations de conflit armé, ainsi que des autres violations des droits des femmes, des enfants, des déplacés et des

autres groupes vulnérables, et en ce qui concerne les enquêtes sur ces violations. Elle contribuera à l'application des résolutions du Conseil de sécurité portant sur les enfants touchés par des conflits armés et sur les violences sexuelles liées aux conflits, notamment en maintenant en place les mécanismes de surveillance et de signalement des actes de violence.

90. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et la société civile, la MINUSMA aidera le Gouvernement à exécuter le plan d'action relatif au communiqué conjoint sur la prévention des violences sexuelles liées au conflit et la lutte contre ces violences, adopté en 2019. Elle offrira un appui technique et des stages de formation à l'intention des Forces de défense et de sécurité maliennes et assurera le renforcement de leurs capacités, afin qu'elles puissent efficacement prévenir les violences sexuelles liées au conflit et les violations graves commises contre des enfants dans des situations de conflit, enquêter sur ces violations et les combattre. La Mission entretiendra un dialogue régulier avec les Forces de défense et de sécurité maliennes et les groupes armés pour les encourager à respecter les droits humains et le droit international humanitaire et à honorer les engagements qu'ils ont pris en faveur de l'adoption et de l'application de plans d'action visant à prévenir et à combattre les violations graves commises contre des enfants, notamment le recrutement et l'utilisation d'enfants, et les violences sexuelles liées au conflit.

Réalisation escomptée
Indicateurs de succès

3.1 Mise en place et renforcement de mécanismes et d'initiatives visant à prévenir et à combattre les violations des droits humains et les atteintes à ces droits, une attention particulière étant accordée aux violations graves commises contre des enfants et aux violences sexuelles liées au conflit

3.1.1 Augmentation du nombre de rapports publiés sur la situation des droits humains au Mali (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : 5 ; 2021/22 : 9)

3.1.2 Augmentation du nombre de mesures prises par les autorités de l'État, y compris les enquêtes menées, les procédures disciplinaires ouvertes et les jugements rendus en ce qui concerne les cas présumés de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits signalés par la MINUSMA, notamment les cas de violences sexuelles liées au conflit et de violations graves des droits de l'enfant (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : 12 ; 2021/22 : 15)

3.1.3 Diminution du nombre de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits enregistrées (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : 150 ; 2021/22 : 100)

3.1.4 Nombre de jeunes vulnérables du centre du pays bénéficiant d'un programme de formation professionnelle et de sensibilisation qui met l'accent sur les droits humains, la démocratie et le civisme (2019/20 : non établi ; 2020/21 : 70 ; 2021/22 : 145)

3.1.5 Évaluation et suivi systématiques des mesures d'atténuation prévues dans le prolongement de la politique de diligence voulue de l'ONU en matière de droits de l'homme en cas d'appui de la Mission à des forces de sécurité non onusiennes (2019/20 : 100 % ; 2020/21 : 100 % des projets évalués et 60 % des mesures d'atténuation suivies ; 2021/22 : 100 % des projets évalués et 80 % des mesures d'atténuation suivies)

3.1.6 Lois nationales et initiatives régionales adoptées pour renforcer les initiatives et mécanismes nationaux de protection de l'enfance (2019/20 : différé ; 2020/21 : législation nationale et au moins 3 stratégies régionales appliquées ; 2021/22 : 1 réforme législative adoptée)

3.1.7 Exécution de plans d'action signés par les groupes armés signataires de l'Accord (Coordination des mouvements de l'Azawad et Plateforme) pour mettre fin aux violations graves commises contre des enfants et pour prévenir et combattre les violences sexuelles liées au conflit (2019/20 : différé ; 2020/21 : 2 plans d'action exécutés à hauteur de 50 % ; 2021/22 : 2 plans d'action exécutés à hauteur de 60 %)

3.1.8 Nombre d'acteurs travaillant sur les violences sexuelles liées au conflit ayant reçu une formation visant à renforcer leurs capacités en ce qui concerne les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : 90 ; 2021/22 : 140)

Produits

- Conduite de missions hebdomadaires d'évaluation de la situation des droits humains, notamment des missions de surveillance et des missions d'enquête, ainsi que de visites hebdomadaires dans les lieux de détention, en mettant l'accent sur la promotion et la protection des droits humains, en particulier sur le respect des procédures de détention légale et sur les conditions de détention
- Suivi de l'application d'au moins 80 % des mesures d'atténuation recommandées en vue de renforcer le contrôle de la conformité des autorités maliennes aux normes internationales en matière de droits de l'homme
- Dans le cadre du mécanisme conjoint établi en avril 2016, renvoi régulier au Ministère de la justice et au Ministère de la défense des cas de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits, y compris les violences sexuelles liées au conflit et les violations graves des droits de l'enfant
- Mise en place de 1 programme de protection des victimes, des témoins, des sources, des défenseurs des droits humains et des autres acteurs qui contribuent aux enquêtes dirigées par la MINUSMA
- En collaboration avec l'Institut international des droits de l'homme, organisation de 1 séminaire d'une semaine sur le droit international humanitaire, le droit international des droits de l'homme et la protection de ces droits à l'intention des membres de la Cour constitutionnelle, des magistrats, des fonctionnaires et des représentants de la société civile, l'accent étant mis en particulier sur le centre du pays
- À Koulikoro, à Mopti, à Ségou, à Gao, à Ménaka, à Kidal et à Tombouctou, organisation de 7 ateliers de formation et de sensibilisation aux droits humains à l'intention des Forces de défense et de sécurité maliennes et des groupes armés non étatiques
- Organisation de 6 sessions de sensibilisation à l'application de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme à l'intention des interlocuteurs nationaux et internationaux, ainsi que des représentants de l'équipe de pays des Nations Unies
- Tenue de 9 ateliers de sensibilisation, de renforcement des capacités et d'appui technique visant à promouvoir le renforcement du cadre national de protection de l'enfance, à savoir : 4 à Bamako avec le Gouvernement (1), l'Assemblée nationale (1), les autorités judiciaires (1), le réseau des jeunes unis pour la défense des droits des enfants (1) et 5 ateliers régionaux avec les acteurs locaux
- Conduite de 15 missions sur le terrain (dans les régions de Kidal, Gao, Tombouctou, Ménaka et Mopti) afin de surveiller et de signaler les graves violations commises à l'encontre des enfants dans les situations de

conflit armé et de poursuivre le dialogue avec les chefs de groupes armés, d'organisations d'autodéfense et de milices

- Organisation de 5 sessions de formation dans les régions à l'intention des autorités publiques et des partenaires nationaux, notamment des organisations de la société civile et des organisations de défense des droits de l'enfant, l'objectif étant que ces intervenants puissent mieux surveiller les violations graves commises contre des enfants dans des situations de conflit armé et communiquer l'information y relative
- Création de 3 234 produits (banderoles, annonces publicitaires diffusées à la radio, affiches, brochures, panneaux d'affichage et T-shirts) destinés à des campagnes de sensibilisation et d'information sur les journées des droits de l'enfant (Journée internationale contre l'utilisation d'enfants soldats, Journée de l'enfant africain, Journée internationale de la fille, Journée internationale de l'enfance) et sur la promotion et la protection de ces droits dans les situations de conflit armé
- Conduite de 5 ateliers avec les groupes armés signataires : 2 réunions du Groupe de travail technique conjoint Nations Unies-Gouvernement-Coordination des mouvements de l'Azawad, 2 réunions du Groupe de travail technique conjoint Nations Unies-Gouvernement-Plateforme et 5 campagnes régionales de sensibilisation visant à relancer les parties au conflit pour que soient négociés et exécutés des plans d'action assortis de délais visant à éliminer et à prévenir les six violations graves commises contre les enfants dans les situations de conflit armé, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants dans les forces et groupes armés, et qu'un suivi et une évaluation de l'exécution de ces plans soient faits
- Organisation de 12 ateliers (5 à l'intention des institutions nationales ; 5 à l'intention des associations de victimes de violence fondée sur le genre, des membres de la Commission vérité, justice et réconciliation et de ceux de la Coordination des mouvements de l'Azawad et de la Plateforme ; 2 destinées à aider les autorités nationales à mobiliser des ressources), en vue de sensibiliser et d'apporter une assistance technique dans le domaine de la lutte contre les violences sexuelles liées au conflit, notamment pour ce qui est d'intégrer dans le processus de réconciliation la question des réparations pour les victimes
- Tenue de 10 sessions de sensibilisation des populations dans 5 régions, afin de renforcer leurs moyens d'alerte rapide et les mécanismes consacrés aux violences sexuelles liées au conflit
- Conduite de 8 visites sur le terrain visant à aider la Coordination des mouvements de l'Azawad et la Plateforme à exécuter les plans de lutte contre les violences sexuelles liées au conflit, et de 5 sessions de dialogue à l'intention des membres des Forces de défense et de sécurité maliennes afin de les rendre mieux à même de prévenir et de combattre ces violences
- Organisation de 4 grandes campagnes pour les droits humains et actions de sensibilisation en soutien à ces campagnes (Journée mondiale de l'enfance, campagne « 16 journées de mobilisation contre la violence de genre », Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit et Journée internationale des femmes) au moyen de 50 productions radiophoniques, de 5 produits multimédias, de 2 points de presse consacrés expressément à ces questions et d'une couverture médiatique des activités et ateliers de la MINUSMA
- Organisation de 4 ateliers avec des parties prenantes travaillant sur les violences sexuelles liées au conflit afin de renforcer leurs capacités dans le domaine des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information

Réalisation escomptée

Indicateurs de succès

3.2 Renforcement des capacités des institutions nationales, des organisations de la société civile et des défenseurs des droits humains en matière de promotion et de protection des droits humains, en particulier pour les jeunes vulnérables du centre du pays

3.2.1 Au moins 1 rapport périodique soumis par l'État aux organes créés en vertu d'un instrument international relatif aux droits de l'homme (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : 2 ; 2021/22 : 1)

3.2.2 Rapport annuel de la Commission nationale des droits de l'homme établi (2019/20 : 1 ; 2021/21 : 1 ; 2021/22 : 1)

3.2.3 Adoption de 1 plan stratégique (2022-2024) de la Commission nationale des droits de l'homme et obtention par la Commission du statut A en ce qui concerne les Principes de Paris (2019/20 : 1 ; 2020/21 : plan stratégique 2018-2021 adopté et en cours d'exécution ; 2021/22 : la Commission nationale des droits de l'homme obtient le statut « A »)

3.2.4 Publication par les organisations de la société civile, en particulier celles présentes dans le centre du pays, de rapports accessibles au public sur les questions relatives aux droits humains (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : 2 ; 2021/22 : 4)

3.2.5 Nombre de missions de surveillance de la situation des droits humains menées par les institutions nationales et les organisations de la société civile, dans le respect des normes internationales (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : 2 ; 2021/22 : 4)

3.2.6 Nombre de clubs des droits humains pleinement opérationnels au Mali (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : 10 ; 2021/22 : 15)

3.2.7 Application progressive de la loi nationale sur la violence fondée sur le genre (2019/20 : pas adoptée ; 2020/21 : poursuite du plaidoyer en faveur de la ratification de la loi et appui à la diffusion de la loi ratifiée ; 2021/22 : suivi et examen du degré d'application de la loi et rédaction d'un rapport public à ce sujet)

3.2.8 Validation par le Gouvernement malien du projet de plan d'action relatif au communiqué conjoint sur les violences sexuelles liées au conflit et exécution progressive de ce plan (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : validé ; 2021/22 : exécution progressive)

Produits

- Organisation de 1 atelier visant à aider les autorités maliennes à élaborer au moins 1 rapport périodique et à le soumettre aux organes conventionnels concernés, l'objectif étant d'accroître la coopération avec les mécanismes des Nations Unies créés en vertu d'un instrument international relatif aux droits de l'homme
- Renforcement, dans le cadre d'un programme de formation d'une semaine, de la capacité des institutions nationales, des organisations de la société civile et des défenseurs des droits humains concernant la surveillance et le signalement des violations des droits humains et des atteintes à ces droits, conformément aux normes internationales applicables
- Formation et appui logistique fournis à 5 clubs des droits humains, avec la coopération du Ministère de la justice et des droits de l'homme
- Tenue de 3 ateliers à l'intention du personnel des ministères clés et des membres du Conseil de transition en vue de faciliter la ratification et la diffusion de la loi sur la violence fondée sur le genre
- Maintien d'une permanence téléphonique à l'intention des victimes et témoins de violences sexuelles et fondées sur le genre, et application d'instructions permanentes permettant de lutter efficacement contre les violences sexuelles liées au conflit
- Organisation de 2 ateliers de validation du plan d'action relatif au communiqué conjoint sur les violences sexuelles liées au conflit (1 atelier consacré à la validation sur le plan technique et 1 sur le plan politique) et

de 2 sessions visant à examiner l'exécution de ce plan afin de renforcer les capacités des acteurs gouvernementaux

- Tenue de 1 débat public avec toutes les parties prenantes (équipe de pays des Nations Unies, Gouvernement, société civile, organisations internationales et régionales) au sujet du communiqué conjoint afin d'évaluer le degré de prise en main et d'application du texte par l'État

Réalisation escomptée

Indicateurs de succès

3.3 Le mécanisme et le processus de justice transitionnelle du Mali fonctionnent conformément aux normes en matière de droits humains et les autorités compétentes, y compris les autorités non judiciaires, sont mieux à même de lutter contre l'impunité des auteurs de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits

3.3.1 Nombre de cas ayant fait l'objet d'une audience publique organisée par la Commission vérité, justice et réconciliation (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : 4 ; 2021/22 : 2)

3.3.2 Augmentation du nombre total de dépositions de témoins traitées par la Commission vérité, justice et réconciliation (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : 18 000 ; 2021/22 : 21 500)

3.3.3 Augmentation du nombre total (ventilé par sexe) de victimes qui participent aux audiences publiques de la Commission vérité, justice et réconciliation (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : 30 ; 2021/22 : 45)

3.3.4 Le rapport final de la Commission vérité, justice et réconciliation est présenté au public et est conforme aux normes internationales en matière de droits de l'homme (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : sans objet ; 2021/22 : rapport final disponible)

3.3.5 Nombre d'affaires concernant des violations des droits humains ouvertes et ayant fait l'objet d'une enquête (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : sans objet ; 2021/22 : 20)

Produits

- Appui à 2 audiences publiques, sur les plans technique et logistique, aux fins de l'exécution du mandat de la Commission vérité, justice et réconciliation, notamment s'agissant de l'organisation des audiences publiques finales et de la collecte des dépositions des victimes et des témoins, conformément aux normes internationales en matière de droits de l'homme
- Organisation de 1 atelier destiné à fournir un appui et des conseils techniques, dont une analyse juridique, à la Commission vérité, justice et réconciliation, dans le respect des normes internationales en matière de droits de l'homme, tenue de 30 réunions visant à donner des conseils techniques à la Commission pour les activités qu'elle mène à Bamako et sur le terrain en ce qui concerne les questions de genre, notamment la prise en compte de ces questions, et organisation de 1 atelier visant à faciliter la préparation des étapes suivantes à la fin du mandat de la Commission vérité, justice et réconciliation
- Tenue de 2 sessions de formation et recrutement de 2 experts afin de fournir un appui et une expertise techniques et logistiques aux acteurs de l'appareil judiciaire, notamment au Pôle judiciaire spécialisé, et à la justice militaire sur la protection des lieux de crime, la criminalistique, la surveillance des violations des droits humains et les enquêtes criminelles y relatives
- Organisation de 12 réunions avec les autorités nationales, à Bamako et au niveau régional, afin d'assurer le suivi des progrès concernant les affaires liées à des violations des droits humains portées à leur attention

Facteurs externes

Une nouvelle détérioration des conditions de sécurité et la persistance des attaques asymétriques dans le nord et dans le centre du Mali entravant l'accès à ces zones et empêchant les parties à l'Accord de paix de collaborer et de dialoguer.

Tableau 6
Ressources humaines : composante 3 (promotion et protection des droits de l'homme et réconciliation)

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Service mobile</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>						
Groupe de la protection des civils										
Postes approuvés 2020/21	–	–	2	2	–	4	–	2	6	
Postes proposés 2021/22	–	–	2	2	–	4	–	2	6	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Groupe de la protection de l'enfance										
Postes approuvés 2020/21	–	–	1	2	–	3	3	1	7	
Postes proposés 2021/22	–	–	1	2	–	3	3	1	7	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Groupe consultatif sur les questions de genre										
Postes approuvés 2020/21	–	–	1	1	–	2	3	2	7	
Postes proposés 2021/22	–	–	1	1	–	2	3	2	7	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Division des droits de l'homme										
Postes approuvés 2020/21	–	1	8	14	1	24	31	19	74	
Postes proposés 2021/22	–	1	8	14	1	24	31	19	74	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Bureau de la Conseillère pour la protection des femmes										
Postes approuvés 2020/21	–	–	1	1	–	2	2	1	5	
Postes proposés 2021/22	–	–	1	1	–	2	2	1	5	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total										
Postes approuvés 2020/21	–	1	13	20	1	35	39	25	99	
Postes proposés 2021/22	–	1	13	20	1	35	39	25	99	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Composante 4 : extension de l'autorité de l'État et état de droit

91. La Mission aidera le Gouvernement de transition à restaurer et étendre l'autorité de l'État dans le centre et dans le nord du pays, dans le respect de l'état de droit, l'objectif étant d'appuyer l'accord de paix et de lutter contre l'impunité de ceux qui se rendent coupables d'infractions risquant de déstabiliser le processus de paix et la réconciliation. À cet effet, elle continuera de jouer un rôle vital en aidant les autorités maliennes dans l'expansion de l'état de droit moyennant la mise en place et le renforcement de mécanismes judiciaires fondamentaux axés sur la responsabilité et l'efficacité.

92. La justice et la lutte contre l'impunité sont des facteurs essentiels pour mener à bien le mandat de la Mission, avancer sur la voie de la paix et jeter les bases d'un processus de paix durable. En étroite coordination avec ses interlocuteurs nationaux, la Mission continuera à contribuer à la lutte contre l'impunité en apportant un appui technique aux autorités judiciaires pour ce qui est des enquêtes et des poursuites concernant les personnes soupçonnées de violations graves des droits humains et d'atteintes à ces droits, d'infractions liées au terrorisme, d'atrocités criminelles ou d'activités liées à la criminalité transnationale organisée, ainsi que de leur mise en détention, et en suivant le traitement par la justice des affaires emblématiques, notamment celles ayant trait aux violences intercommunautaires dans le centre du pays. Elle fournira un soutien technique et logistique aux acteurs de la chaîne pénale qui prennent part aux enquêtes et aux poursuites se rapportant aux infractions graves, notamment le Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée et les institutions de la justice militaire, en vue de renforcer les moyens dont ceux-ci disposent pour traiter ces affaires et leur capacité à se coordonner. Elle appuiera également la mise en œuvre de la stratégie du pays en matière de poursuites et du plan d'action y relatif.

93. En étroite coopération avec ses partenaires maliens, la Mission continuera de formuler des avis techniques, d'accompagner le renforcement des capacités, de dispenser des conseils et de proposer une assistance logistique, en ciblant particulièrement les régions nouvellement établies dans le nord du pays ainsi que celles du centre qui sont les plus exposées aux menaces pesant sur la protection des civils. En outre, pour faciliter le rétablissement et l'extension de l'autorité de l'État, en accord avec la Charte de la Transition, la Mission encouragera et soutiendra les efforts visant à promouvoir une gouvernance inclusive. Elle contribuera au renforcement durable des capacités techniques et administratives des autorités locales et régionales au moyen d'activités conçues et mises en pratique en étroite collaboration avec les autorités régionales ainsi que les organismes régionaux de développement et en concertation et en complémentarité avec l'équipe de pays des Nations Unies, conformément au cadre stratégique intégré.

94. La Mission continuera également d'aider les autorités maliennes à assurer la mise en service et le bon fonctionnement du système judiciaire du pays, notamment en renforçant la capacité des institutions judiciaires à fournir des services judiciaires de base, faire respecter l'état de droit et appliquer les normes internationales relatives aux droits humains. Elle continuera à plaider pour que des procureurs, des juges et des agents de l'administration pénitentiaire nationaux soient transférés ou affectés dans le nord et le centre du Mali, afin que les institutions judiciaires soient accessibles à tous les groupes de la population, y compris les femmes et les enfants. Elle fournira un appui technique à la réforme et à l'harmonisation de la législation en matière de justice pénale, conformément à l'accord de paix et aux normes et principes juridiques internationaux. En concordance avec la *Loi d'orientation et de programmation pour le secteur de la justice 2020-2024*, la Mission promouvra la mise en place de mécanismes de contrôle efficaces, afin de garantir la déontologie des autorités judiciaires, la bonne gestion des prisons et l'application du principe de responsabilité aux institutions judiciaires et d'aider à renforcer la confiance de la population dans l'institution judiciaire. Elle continuera de soutenir les initiatives visant à encourager la complémentarité entre les mécanismes de justice formels et les mécanismes de justice traditionnels, notamment celles qui favorisent la prévention et le règlement pacifique des litiges fonciers. Cela permettra d'améliorer l'accès à la justice et de résoudre des différends qui sont facteurs de conflit.

4.1 Progrès accomplis en matière de redéploiement et d'acceptation de l'administration de l'État

4.1.1 Nombre d'organisations de jeunesse de la société civile ayant participé au règlement pacifique des conflits, au processus électoral et au suivi de la gouvernance des autorités de transition (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : sans objet ; 2021/22 : 170)

4.1.2 Fonctionnement des administrations provisoires et des conseils nouvellement élus des régions, cercles et communes (2019/20 : 5 régions, 21 cercles ; 2020/21 : 5 régions, 24 cercles, 49 communes ; 2021/22 : 5 régions, 24 cercles, 47 communes)

4.1.3 Pourcentage de l'allocation budgétaire nationale effectivement versé aux collectivités territoriales des régions du nord et du centre (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : 30 % ; 2021/22 : 25 %)

4.1.4 Pourcentage d'augmentation des recettes fiscales locales dans les régions du nord et du centre (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : 20 % ; 2021/22 : 25%)

4.1.5 Nombre de comités ayant repris leurs activités (comités communal, local et régional d'orientation, de coordination, et de suivi des actions de développement) dans le nord et le centre du pays (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : sans objet ; 2021/22 : 46)

Produits

- Tenue de 54 réunions (dont 5 à l'échelle régionale et 47 à l'échelle municipale) ayant pour objectif de renforcer le dialogue entre l'État et la société sur les questions d'intérêt local et notamment d'encourager la collaboration avec le comité régional pilote établi par le cadre politique et stratégique de gestion de la crise dans le centre du pays
- Organisation de 2 séances de formation à Ségou et Mopti à l'intention de 210 préfets, sous-préfets, maires et affiliés afin de renforcer leurs capacités en ce qui concerne la réconciliation, la gouvernance locale, la réglementation applicable à la passation des marchés publics, la prise en compte des questions de genre dans l'administration publique, la décentralisation (une fois que les lois sur la décentralisation auront été approuvées) et la gestion des services publics décentralisés
- Tenue d'1 séance à Bamako à l'intention de 100 préfets, sous-préfets, maires et affiliés, pour faire le point sur l'état d'avancement des réformes politiques et institutionnelles liées au début de l'application de l'accord de paix et de la Charte de la Transition et examiner les progrès accomplis s'agissant des politiques régissant la gouvernance locale et la police territoriale, de la Zone de développement des régions du nord du Mali et du transfert de certains services techniques déconcentrés de l'État sous l'autorité directe du Ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation et du conseil national de la décentralisation
- Tenue de 2 réunions visant à renforcer la participation effective et la capacité de contrôle des citoyens, ainsi que de 20 ateliers de renforcement des capacités organisés à Bamako, Mopti, Ségou, Tombouctou, Taoudénit, Gao, Ménaka et Kidal et devant permettre de fournir une assistance technique aux organisations de la société civile (notamment les organisations de femmes et de jeunes) pour les aider à consolider leurs réseaux, à créer des synergies et à renforcer leur capacité à jouer un rôle actif dans l'application de l'accord de paix

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

4.2 Rétablissement de l'autorité de l'État dans ses fonctions essentielles, stabilisation et services décentralisés dans le centre et le nord du Mali

4.2.1 Nombre de représentants de l'État ayant regagné leurs lieux d'affectation respectifs dans les régions, les cercles et les arrondissements ainsi que dans les régions du nord (2019/20 : 20 % ; 2020/21 : 30 % ; 2021/22 : 40 %)

4.2.2 Mise en œuvre de plans d'action prioritaires au niveau des régions, des cercles et des communes (2019/20 : sans objet; 2020/21 : 5 au niveau des régions, 24 au niveau des cercles et 49 au niveau des communes ; 2021/22 : 5 au niveau des régions, 24 au niveau des cercles et 72 au niveau des communes)

4.2.3 Nombre de projets relatifs aux dividendes de la paix mis en œuvre, notamment dans les domaines du renforcement de la confiance à l'égard de la Mission et des tâches qui lui sont confiées, de la cohésion sociale et du règlement des conflits inter/intracommunautaires, des institutions chargées de la sécurité, de l'état de droit, de la mise en place et de l'efficacité des autorités nationales ainsi que de l'appui au processus de paix (2019/20 : 113 ; 2020/21 : 150 ; 2021/22 : 126)

Produits

- Lancement de 96 projets à effet rapide visant à concourir à l'application de l'accord de paix dans le nord du pays ou à répondre à des besoins particuliers dans le centre, sur la base d'une analyse approfondie du conflit, conformément aux priorités et plans nationaux et régionaux du Mali et au cadre stratégique intégré, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et en fonction de l'évolution du contexte
- Tenue de réunions mensuelles de coordination avec les autorités nationales et régionales, l'équipe de pays des Nations Unies, les partenaires techniques et financiers et la société civile, aux fins de la mise en œuvre des projets relatifs aux dividendes de la paix qui appuient la stabilisation, y compris le renforcement des initiatives menées conjointement par la MINUSMA et l'équipe de pays des Nations Unies conformément au cadre stratégique intégré, en consultation avec les autorités du pays et en faisant preuve de sensibilité aux données des conflits ainsi qu'en tenant compte des préoccupations liées aux questions de genre et des avantages comparatifs des différents partenaires (capacités, spécialités, présence sur le terrain)
- Conduite de 12 séances de travail avec le Gouvernement aux niveaux central et régional et avec d'autres partenaires humanitaires et partenaires de développement, concernant l'application des dispositions socioéconomiques de l'accord de paix
- Organisation de séances trimestrielles et de 30 activités de renforcement des capacités à l'intention des organisations de la société civile, menant à des analyses, à des déclarations communes et à l'application du principe de responsabilité aux autorités locales et nationales, de manière à améliorer les relations entre l'État et la société et à rétablir la confiance dans les institutions étatiques partout dans le pays
- Conduite de 2 activités d'information et de sensibilisation dans le dessein d'appuyer la stratégie de la Mission dans le centre et le nord du Mali et d'au moins 4 produits multimédia destinés à mieux faire connaître les projets de la MINUSMA en faveur de la stabilisation et du relèvement dans le centre et le nord du pays à un large éventail de parties prenantes, notamment les autorités nationales et régionales, les partenaires techniques et financiers et les populations et communautés locales, ainsi que de 40 émissions radiophoniques (débat, entretiens et reportages)
- Organisation de 4 réunions de coordination avec les donateurs et d'1 réunion mondiale des donateurs afin de mobiliser des ressources supplémentaires pour le Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité

au Mali, conformément au cadre stratégique intégré et en maintenant un contact régulier avec les donateurs pour continuer de soutenir la mise en œuvre de l'accord de paix, le rétablissement de l'autorité de l'État et la consolidation d'une paix durable et de la cohésion sociale au moyen d'activités multidimensionnelles de stabilisation

- Tenue de 6 séances de renforcement des capacités en vue de l'élaboration et de la mise à jour coordonnée et sans exclusive, par les services techniques des administrations de Ménaka, Taoudénit, Kidal, Gao, Tombouctou et Mopti, de plans d'action prioritaire pour ces régions axés sur la sensibilité aux données des conflits et tenant compte des préoccupations liées aux questions de genre

Réalisation escomptée
Indicateurs de succès

4.3 Renforcement des institutions judiciaires afin qu'elles puissent fournir des services judiciaires de base, faire respecter l'état de droit, améliorer la confiance de la population dans le système de justice et appliquer les normes internationales relatives aux droits humains

4.3.1 Mise en œuvre, par le Ministère de la justice, d'une réforme du secteur de la justice passant par la révision du cadre juridique applicable et notamment par l'adoption d'un code de procédure pénale et d'un code pénal révisés (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : adoption de textes législatifs révisés ; 2021/22 : adoption de textes législatifs révisés)

4.3.2 Progrès réalisés dans la réforme de la justice à l'échelle nationale (2019/20 : aucun progrès ; 2020/21 : 40 % des activités relevant du programme de suivi du programme d'urgence exécutés ; 2021/22 : 50 % des activités relevant du programme de suivi du programme d'urgence exécutés)

4.3.3 Mise en place d'un cadre juridique décrivant les rôles respectifs des mécanismes de justice traditionnelle (système des cadis) et du système de justice formelle et leur complémentarité (2019/20 : aucun progrès ; 2020/21 : entrée en vigueur du cadre ; 2021/22 : poursuite de la mise en place du nouveau cadre législatif)

4.3.4 Adoption d'une réforme portant sur le droit foncier et les entités judiciaires et autres chargées du traitement des litiges relatifs aux biens immobiliers et fonciers (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : sans objet ; 2021/22 : 1 réforme)

Produits

- Fourniture de conseils et d'un appui technique au Ministère de la justice aux fins de la conduite de la réforme de la justice à l'échelle nationale
- Tenue de 15 séances de sensibilisation et de formation et de conférences destinées aux partenaires gouvernementaux, aux acteurs du système traditionnel et du système formel et aux représentants de la société civile, afin de faciliter une complémentarité constructive entre les mécanismes de justice formels et coutumiers
- Organisation, à Bamako et dans le nord et le centre du pays, de 20 séances consultatives à l'intention des juges, des procureurs et d'autres fonctionnaires de l'appareil judiciaire et des tribunaux sur les normes, les techniques et les pratiques exemplaires en matière de justice pénale aux niveaux national et international
- Tenue de 2 séances de formation des formateurs ayant pour objectif d'apporter un appui à l'exécution du programme de formation des agents et des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire, et portant notamment sur l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles

Nelson Mandela) et les Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes (Règles de Bangkok)

- Organisation de 2 séances de sensibilisation à la mise en œuvre de la stratégie nationale de réforme de la justice, en vue de renforcer le cadre de coordination à l'intention des parties prenantes de l'appareil de justice pénale dans les régions de Gao, Mopti et Tombouctou
- Convocation d'1 conférence consacrée au rôle de l'Ordre des avocats dans la promotion de l'état de droit et tenue de 5 séances d'initiation visant à seconder le Ministère de la justice dans sa présentation de la nouvelle législation et des textes législatifs modifiés concernant le secteur de la justice, conformément aux normes relatives à l'état de droit
- Organisation de 10 activités de sensibilisation du public et émissions radio, y compris des débats et des entretiens avec des acteurs compétents en matière de législation nationale et de normes internationales relatives à la justice
- Suivi de 10 affaires pénales se rapportant à des infractions graves, notamment des affaires liées au décès de soldats de la paix
- Renforcement des mécanismes de contrôle interne pertinents en vue d'augmenter le nombre de décisions rendues et publiées concernant les plaintes formulées au sujet de l'intégrité des juges
- Organisation d'au moins 10 séances de travail/ateliers ou séances de sensibilisation afin d'apporter une aide technique au Ministère de la justice et aux ministères d'exécution concernés qui s'emploient à élaborer une réforme du droit foncier et d'autres lois sur la propriété foncière ainsi que les règlements connexes pour limiter les conflits, notamment intercommunautaires

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

4.4 Renforcement des acteurs de la justice pénale aux fins de lutter contre l'impunité et d'améliorer le fonctionnement des tribunaux et des prisons

4.4.1 Progrès accomplis dans le renforcement de la sécurité des prisons, notamment celles où sont détenus des individus accusés ou déclarés coupables d'actes de terrorisme ou d'actes relevant de la criminalité organisée, grâce à l'amélioration des mesures de sécurité physique ainsi que des capacités et connaissances des autorités nationales et locales et des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire (2019/20 : en cours ; 2020/21 : 5 ; 2021/22 : 6)

4.4.2 Progrès réalisés dans la prestation de services de sécurité pour des tribunaux et leur personnel (2019/20 : 6 tribunaux ; 2020/21 : 6 tribunaux ; 2021/22 : 7 tribunaux)

4.4.3 Progrès accomplis dans la mise en service des tribunaux dans les régions de Gao, Tombouctou, Kidal et Mopti (2019/20 : 14 ; 2020/21 : 16 ; 2021/22 : 17)

4.4.4 Progrès accomplis dans la mise en service des prisons dans les régions de Gao, Tombouctou, Kidal et Mopti et des prisons dans lesquelles sont incarcérés des détenus à haut risque à Bamako, Koulikoro et Dioïla (2019/20 : 11 ; 2020/21 : 16 ; 2021/22 : 11)

4.4.5 Augmentation du pourcentage de magistrats et d'autres représentants de l'autorité judiciaire nommés qui sont systématiquement présents dans le nord et le centre du pays (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : 70 % ; 2021/22 : 80 %)

4.4.6 Nombre de juges formés et certifiés dans le nord et le centre (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : 50 ; 2021/22 : 52)

4.4.7 Augmentation du nombre de procès pour infractions graves aboutissant à des jugements et à des condamnations (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : 10 ; 2021/22 : 30)

4.4.8 Élaboration, adoption et application d'une politique pénale exhaustive (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : 1 ; 2021/22 : application de la politique pénale)

4.4.9 Nombre d'initiatives concernant la réforme du système de justice militaire (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : lancement d'un débat sur une réforme du système de justice militaire ; 2021/22 : les principales recommandations concernant la réforme font l'objet d'un accord avec les interlocuteurs nationaux)

Produits

- Début des activités de 16 tribunaux et de 11 prisons grâce à l'organisation d'activités de conseil et de sensibilisation, à la mise à disposition de compétences spécialisées et d'un appui technique et à des mesures de renforcement des capacités au bénéfice du Ministère de la justice et des acteurs de la justice et de l'administration pénitentiaire (notamment la tenue de 12 tables rondes et ateliers dans le nord et le centre du pays pour renforcer les institutions garantes de l'état de droit, particulièrement les juges d'instruction, et de 3 séances de formation portant sur l'analyse des données de l'administration pénitentiaire sur les détenus)
- Organisation d'au moins 10 séances de travail visant à apporter un soutien technique au Ministère de la justice dans l'application de la nouvelle politique pénale exhaustive
- Organisation d'au moins 3 séances de formations dans des prisons où sont incarcérés des prisonniers à haut risque, afin de fournir un appui technique à la direction nationale de l'administration pénitentiaire pour ce qui est de la prévention de l'extrémisme violent et de la radicalisation en prison, et formulation de conseils sur l'application effective du nouveau mécanisme de détection des signes d'extrémisme violent en prison
- Conduite de 6 audiences itinérantes et de 6 missions judiciaires dans le nord et le centre du pays, dans des zones d'où les autorités judiciaires ont été délocalisées pour des raisons de sécurité
- Organisation, à l'intention de 63 enquêteurs et de 16 magistrats, d'activités mensuelles d'encadrement et de renforcement des capacités visant à améliorer la gestion des affaires, l'analyse criminelle et le déroulement des enquêtes
- Création et début des activités de 3 bureaux régionaux du Pôle judiciaire spécialisé et de sa brigade d'enquête à Mopti, à Gao et/ou à Tombouctou : mise à disposition d'infrastructures et de matériel et organisation, à l'intention des enquêteurs et des procureurs nouvellement déployés, d'activités d'encadrement et de renforcement des capacités visant à améliorer la collecte d'éléments de preuve et le déroulement des enquêtes
- Mise en place d'activités de sensibilisation trimestrielles et d'activités d'appui et de mobilisation en vue de l'adoption d'un cadre de coopération permettant de fournir une assistance technique, qui servira à améliorer la coopération entre les Forces de défense et de sécurité maliennes et le Pôle judiciaire spécialisé en ce qui concerne la collecte d'éléments de preuve sur le champ de bataille et la transmission de ces éléments

Facteurs externes

La transition politique peut encore retarder l'extension de l'autorité de l'État et la prestation de services dans le nord et le centre du pays. De plus, l'absence de bonne volonté des parties maliennes vis-à-vis de

l'accord de paix et la présence et les activités de groupes armés contrevenant à cet accord peuvent entraver la mise en œuvre de ces initiatives. Une nouvelle détérioration des conditions de sécurité et la persistance des attaques asymétriques dans le nord et, surtout, dans le centre du Mali peuvent entraver la réalisation des activités prévues et faire encore plus de tort à la population civile.

Tableau 7
Ressources humaines : composante 4 : extension de l'autorité de l'État et état de droit

<i>Catégorie</i>										<i>Total</i>
I. Personnel fourni par des gouvernements										
Postes approuvés 2020/21										19
Postes proposés 2021/22										19
Variation nette										–
II. Personnel civil										
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>		<i>Total</i>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Total partiel</i>				
Bureau de la stabilisation et du relèvement rapide										
Postes approuvés 2020/21	–	1	11	–	2	14	22	9	9	45
Postes proposés 2021/22	–	1	11	–	2	14	22	9	9	45
Variation nette (voir tableau 9)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des affaires judiciaires et pénitentiaires										
Postes approuvés 2020/21	–	1	9	7	1	18	12	8	8	38
Postes proposés 2021/22	–	1	9	7	1	18	12	8	8	38
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel										
Postes approuvés 2020/21	–	2	20	7	3	32	34	17	17	83
Postes proposés 2021/22	–	2	20	7	3	32	34	17	17	83
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (I et II)										
Postes approuvés 2020/21	–	2	20	7	3	32	34	17	17	102
Postes proposés 2021/22	–	2	20	7	3	32	34	17	17	102
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Composante 5 : appui

95. La composante Appui continuera de fournir des services efficaces et performants afin d'aider la Mission à s'acquitter de son mandat. Pour ce faire, elle exécutera les produits prévus, améliorera la qualité des services et réalisera des gains d'efficacité. Elle fournira notamment des services au personnel militaire et civil et au personnel de police dans tous les sites où la Mission mène des activités. Cet appui portera sur tous les domaines : audit, contrôle des risques et de la conformité ; opérations aériennes ; budget, finances et communication de l'information ; administration du personnel civil et en tenue ; installations, infrastructures et génie ;

gestion du carburant ; services technologiques ; services médicaux ; gestion de la chaîne d'approvisionnement ; sécurité ; gestion des véhicules et transports terrestres.

Réalisation escomptée
Indicateurs de succès

5.1 Fourniture à la Mission, dans les meilleurs délais, de services d'appui efficaces, rationnels et responsables

5.1.1 Pourcentage des heures de vol approuvées qui ont été utilisées (2019/20 : 63 % ; 2020/21 : ≥ 90 % ; 2021/22 : ≥ 90 %)

5.1.2 Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2019/20 : 8 % ; 2020/21 : 8 % \pm 3 % ; 2021/22 : 8 % \pm 3 %)

5.1.3 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2019/20 : 27 % ; 2020/21 : ≥ 30 % ; 2021/22 : ≥ 35 %)

5.1.4 Nombre moyen de jours nécessaires au recrutement sur une liste de réserve jusqu'à la sélection des candidats, pour les postes soumis à recrutement international (2019/20 : 72 ; 2020/21 : ≤ 120 ; 2021/22 : ≤ 120 jours civils à partir de la publication des avis de vacance pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7)

5.1.5 Nombre moyen de jours nécessaires au recrutement par voie d'avis de vacance de poste spécifiques, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection des candidats, pour tous les postes soumis à recrutement international (2019/20 : 316 ; 2020/21 : ≤ 120 ; 2021/22 : ≤ 120 jours civils à partir de la publication des avis de vacance pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7)

5.1.6 Note globale dans le tableau de bord d'évaluation environnementale de l'Administration (2019/20 : 69 points ; 2020/21 : 100 points ; 2021/22 : 100 points)

5.1.7 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2019/20 : 97 % ; 2020/21 : ≥ 95 % ; 2021/22 : ≥ 95 %)

5.1.8 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2019/20 : 70 % ; 2020/21 : 100 % ; 2021/22 : 100 %)

5.1.9 Note globale concernant l'indice de performance de l'Administration en matière de gestion du matériel, sur la base de 20 indicateurs clés de résultats (2019/20 : 1 614 ; 2020/21 : $\geq 1 800$; 2021/22 : $\geq 1 800$)

5.1.10 Écart par rapport au plan de gestion de la demande : quantités prévues, commandes passées en

temps voulu, délais de livraison (2019/20 : 6,7 % ; 2020/21 : ≤ 20 % ; 2021/22 : ≤ 3 %)

5.1.11 Pourcentage, au 30 juin, de membres des contingents dont l'hébergement est fourni par l'ONU et est conforme aux normes, comme prévu dans les mémorandums d'accord (2019/20 : 100 % ; 2020/21 : 100 % ; 2021/22 : 100 %)

5.1.12 Respect par les fournisseurs des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks (2019/20 : 98 % ; 2020/21 : ≥ 95 % ; 2021/22 : ≥ 95 %)

Produits

Amélioration des services

- Exécution du plan d'action environnemental de la Mission, conformément à la stratégie environnementale de l'Administration
- Appui à la mise en œuvre de la stratégie et du plan détaillé de gestion de la chaîne d'approvisionnement de l'Administration
- Application de structures de logements normalisées pour les missions
- Mise en œuvre de l'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix par l'amélioration des normes minimales d'hébergement, concernant notamment les kitchenettes, l'aménagement des camps et les installations de loisirs, tout en répondant aux besoins spécifiques du personnel civil et en tenue féminine

Audit, contrôle des risques et conformité

- Suite donnée aux recommandations d'audit non encore appliquées ayant été acceptées par la direction

Service des transports aériens

- Exploitation et entretien de 63 aéronefs (16 avions, dont 6 dispositifs habités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance ; 28 hélicoptères ; 19 appareils sans équipage dans 7 systèmes aériens sans équipage)
- Autorisation d'un total prévisionnel de 17 499 heures de vol (soit 9 784 effectuées par des prestataires commerciaux et 7 715 par des prestataires militaires) pour tous les services (transport de passagers, fret, opérations de patrouille et d'observation, missions de recherche et de sauvetage et évacuations sanitaires primaires et secondaires)
- Contrôle du respect des normes de sécurité aérienne pour 60 appareils, ainsi que pour 17 aérodromes et sites d'atterrissage

Budget, finances et communication de l'information

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires, financiers et comptables concernant un budget de 1,2 milliard de dollars
- Appui à l'établissement de la version définitive des états financiers annuels de la Mission, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU

Services relatifs au personnel civil

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximal autorisé de 1 938 civils (827 agents(e) recruté(e)s sur le plan international, 905 agent(e)s recruté(e)s sur le plan national et 206 Volontaires des Nations Unies), notamment d'un appui en ce qui

concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement du budget et la gestion de la performance

- Organisation d'activités de formation dans la zone de la Mission (bénéficiaires : 2 934 membres du personnel civil) et appui à la formation organisée à l'extérieur de la zone de la Mission (bénéficiaires : 198 membres du personnel civil)
- Appui au traitement de 3 621 demandes de voyage dans la zone de la Mission et de 385 demandes de voyage en dehors de la zone de la Mission à des fins autres que la formation et de 198 demandes de voyage à des fins de formation présentées par des membres du personnel civil

Services d'ingénierie et de gestion des installations et des infrastructures

- Services d'entretien et de réparation portant sur 24 installations de la Mission réparties entre 12 sites
- Exécution de 18 projets de construction, de rénovation et d'aménagement
- Exploitation et entretien de 345 groupes électrogènes appartenant à l'ONU, sur 11 sites, et de 2 transformateurs électriques sur 2 sites, en plus des contrats souscrits auprès de fournisseurs locaux d'électricité
- Exploitation et entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux appartenant à l'ONU (44 puits ou trous de forage et 24 stations d'épuration des eaux, et 70 stations d'épuration des eaux usées appartenant à l'ONU dans 14 sites)
- Fourniture de services de gestion des déchets, y compris de collecte et d'élimination des déchets liquides et solides, dans 12 sites
- Fourniture de services de nettoyage, d'entretien des périmètres, de lutte contre les nuisibles et de blanchisserie dans 22 sites répartis dans 10 lieux différents, et de services de jardinage et de contrôle de la végétation dans 20 sites répartis dans 8 lieux différents
- Services d'entretien et de réparation pour 3 pistes et aires de stationnement sur 3 sites, et pour 10 aires de poser d'hélicoptère dans 8 sites
- Services d'entretien et de réparation pour 3,8 km de routes internes, 700 m de routes périphériques et 25 000 m² d'aire de stationnement dans 1 lieu (Bamako)

Gestion du carburant

- Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 48,9 millions de litres de carburant (11,7 millions de litres pour les opérations aériennes, 8,0 millions de litres pour les transports terrestres et 29,2 millions de litres pour les groupes électrogènes et d'autres installations) et de lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage répartis dans 13 sites

Services technologiques

- Fourniture de 3 683 radios portatives, de 1 385 radios mobiles pour véhicules et de 528 radios fixes, ainsi que de l'appui y afférent
- Exploitation et maintenance de 1 station de radio FM et de 8 studios de production radiophonique
- Exploitation et maintenance d'un réseau de téléphonie, de visioconférence et d'échange de données, y compris 38 microstations terriennes, 96 liaisons hertziennes et 20 centraux téléphoniques, ainsi qu'un réseau sécurisé, des communications radio air-sol et des enregistrements vocaux pour la flotte aérienne de la MINUSMA
- Fourniture de 3 851 ordinateurs et de 422 imprimantes, pour un effectif moyen de 2 856 utilisateurs civils et en tenue à Bamako et dans d'autres zones, et d'autres services communs
- Exploitation et maintenance de 143 réseaux locaux et réseaux étendus dans 12 sites
- Analyse de données géospatiales portant sur une surface de 1,24 million de km², mise à jour des couches topographiques et thématiques et production de 6 000 cartes

Santé

- Exploitation et entretien d'installations médicales appartenant à l'ONU (5 unités médicales de niveau I) et services d'appui aux unités appartenant aux contingents (39 unités de niveau I dans 11 sites, 3 unités de niveau II dans 3 sites, 1 unité médicale privée de niveau I+ disposant de moyens d'intervention chirurgicale de sauvetage dans 1 site) et maintien de dispositions contractuelles avec 2 hôpitaux privés de niveaux II dans 1 site
- Gestion de dispositifs d'évacuation sanitaire vers 3 centres de soins (1 établissement de niveau III et 2 de niveau IV) dans 3 sites à l'extérieur de la zone de la Mission (Dakar, Le Caire et Nairobi)
- Maintien d'arrangements contractuels avec une équipe commerciale d'évacuation sanitaire aérienne dans 2 sites à Bamako et Mopti en vue d'évacuations sanitaires aériennes à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de la Mission vers des installations médicales avancées capables d'effectuer des interventions chirurgicales vitales et orthopédiques
- Fourniture d'un soutien psychosocial au personnel de la Mission dans 4 sites

Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, d'un appui à la planification et à l'approvisionnement pour l'achat de biens et de produits de base d'une valeur estimée à 106,8 millions de dollars
- Réception, gestion et distribution de 23 119 tonnes de marchandises au maximum dans la zone de la Mission
- Dans la limite des pouvoirs délégués, gestion et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et des équipements dont la valeur est inférieure au seuil d'immobilisation, d'un coût historique total de 360 millions de dollars, et communication de l'information y relative

Services relatifs au personnel en tenue

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum autorisé de 15 209 militaires et policier(ère)s (486 officiers d'état-major, 12 803 membres des contingents, 345 membres de la police des Nations Unies, et 1 575 membres d'unités de police constituées) ainsi que 19 agent(e)s fourni(e)s par des gouvernements
- Inspection et vérification du matériel majeur appartenant aux contingents et contrôle du respect des normes relatives au soutien logistique autonome, et établissement de rapports à ce sujet, pour 63 unités militaires et unités de police constituées réparties dans 12 sites
- Fourniture et stockage de rations, y compris de combat, et d'eau pour un effectif moyen de 13 937 membres des contingents et unités de police constituées
- Appui au traitement des indemnités et prestations pour un effectif moyen de 14 248 militaires et policiers et de 16 membres du personnel fourni par des gouvernements
- Appui au traitement de 984 demandes de voyage dans la zone de la Mission, et de 79 autres en dehors de la zone de la Mission, à des fins autres que la formation, et de 27 demandes de voyage à des fins de formation concernant le personnel en tenue

Gestion des véhicules et services de transport terrestre

- Exploitation et entretien de 1 032 véhicules appartenant à l'ONU (442 véhicules légers, 144 véhicules à usage spécial, 8 ambulances, 196 véhicules blindés ainsi que 242 autres véhicules spécialisés, remorques ou dispositifs d'accrochage), 4 439 véhicules appartenant aux contingents et 7 ateliers de réparation du matériel appartenant à l'ONU, et fourniture de services de transport et de navette

Sécurité

- Fourniture de services de protection rapprochée 24 heures sur 24 aux hauts responsables de la Mission et aux hautes personnalités en visite et de services de sécurité pour l'ensemble du personnel et les installations de la Mission

- Évaluation des conditions de sécurité dans toute la zone de la Mission, y compris de la sécurité des logements
- 50 séances d'information sur la sécurité et les plans d'urgence à l'intention de tout le personnel de la Mission
- 197 cours de formations de base à la sécurité et 7 séances de prévention des incendies et exercices d'évacuation en cas d'incendie pour tous les nouveaux membres du personnel
- 1 500 enquêtes

Déontologie et discipline

- Application d'un programme de déontologie et de discipline s'adressant à l'ensemble du personnel militaire et civil (prévention, formation, suivi des enquêtes et des mesures disciplinaires, et mesures correctives)

VIH/sida

- Mise en œuvre d'un programme de sensibilisation au VIH/sida, y compris l'éducation par les pairs, pour tous les nouveaux membres du personnel de la Mission, et prestation de services réguliers au personnel en poste

Facteurs externes

Plusieurs facteurs peuvent influencer sur la capacité d'exécuter les produits prévus, notamment l'évolution des conditions de sécurité et de la situation politique, économique et humanitaire ; des phénomènes météorologiques non prévus dans les hypothèses budgétaires ; d'autres cas de force majeure ; des modifications apportées au mandat en cours d'exercice

Tableau 8
Ressources humaines : composante 5 (Appui)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international				Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2					
Division de l'appui à la mission									
Bureau du (de la) Directeur(trice) de l'appui à la mission									
Postes approuvés 2020/21	–	1	4	5	7	17	11	2	30
Postes proposés 2021/22	–	1	4	5	7	17	11	2	30
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Gestion des opérations et des ressources									
Postes approuvés 2020/21	–	1	21	20	80	122	99	37	258
Postes proposés 2021/22	–	1	21	21	81	124	99	37	260
Variation nette	–	–	–	1	1	2	–	–	2
Emplois de temporaire approuvés ^b 2020/21	–	–	–	1	1	2	–	–	2
Emplois de temporaire proposés ^b 2021/22	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	–	(1)	(1)	(2)	–	–	(2)
Total partiel									
Postes approuvés 2020/21	–	1	21	21	81	124	99	37	260
Postes proposés 2021/22	–	1	21	21	81	124	99	37	260
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Gestion de la prestation de services										
Postes approuvés 2020/21	–	1	20	34	133	188	248	36	472	
Postes proposés 2021/22	–	1	21	34	133	189	248	36	473	
Variation nette	–	–	1	–	–	1	–	–	1	
Gestion de la chaîne d'approvisionnement										
Postes approuvés 2020/21	–	1	10	11	55	77	112	28	217	
Postes proposés 2021/22	–	1	10	11	54	76	112	28	216	
Variation nette	–	–	–	–	(1)	(1)	–	–	(1)	
Total partiel (Division de l'appui à la mission)										
Postes approuvés 2020/21	–	4	55	70	275	404	470	103	977	
Postes proposés 2021/22	–	4	56	71	275	406	470	103	979	
Variation nette	–	–	1	1	–	2	–	–	2	
Emplois de temporaire approuvés ^b 2020/21	–	–	–	1	1	2	–	–	2	
Emplois de temporaire proposés ^b 2021/22	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Variation nette	–	–	–	(1)	(1)	(2)	–	–	(2)	
Total (Division de l'appui à la mission)										
Postes approuvés 2020/21	–	4	55	71	276	406	470	103	979	
Postes proposés 2021/22	–	4	56	71	275	406	470	103	979	
Variation nette	–	–	1	–	(1)	–	–	–	–	
Section de la sécurité et de la sûreté										
Postes approuvés 2020/21	–	–	5	11	146	162	178	1	341	
Postes proposés 2021/22	–	–	5	11	146	162	178	1	341	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total										
Postes approuvés 2020/21	–	4	60	82	422	568	648	104	1 320	
Postes proposés 2021/22	–	4	61	82	421	568	648	104	1 320	
Variation nette	–	–	1	–	(1)	–	–	–	–	

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Gestion des opérations et des ressources

Tableau 9

Ressources humaines : gestion des opérations et des ressources – Bureau du (de la) Chef

<i>Postes</i>					
	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Emploi de temporaire	-1	P-2	Coordonnateur adjoint de 1 ^{re} classe	Transformation	D'un emploi de temporaire en poste (au sein du Bureau)
Poste	+1	P-2	Coordonnateur adjoint de 1 ^{re} classe	Transformation	
Emploi de temporaire	-1	SM	Assistant(e) administratif(ve)	Transformation	
Poste	+1	SM	Assistant(e) administratif(ve)	Transformation	
Variation nette	-				

96. Le tableau d'effectifs approuvé du Bureau du (de la) Chef de la gestion des opérations et des ressources comprend 7 emplois de temporaire et postes [1 D-1, 1 P-4, 1 P-2 (emploi de temporaire [autre que pour les réunions]), 2 agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national, 1 poste de temporaire du Service mobile et 1 Volontaire des Nations Unies]. Le Bureau du (de la) Chef a vocation à centraliser les fonctions transversales et stratégiques d'appui aux missions afin d'assurer la cohérence en matière de prévision, de suivi des résultats, de planification et de coordination des activités de gestion des opérations et de financement et, de manière générale, à fournir des orientations, un soutien et des contrôles de manière à permettre une gestion efficace des fonctions connexes.

97. Les emplois de temporaire (autre que pour les réunions) de P-2 et d'agent(e) du Service mobile sont approuvés depuis 2013. Les titulaires ont un rôle clef dans la coordination et l'examen des demandes reçues par le Bureau du (de la) Chef de la gestion des opérations et des ressources. Ces personnes jouent également un rôle stratégique dans le contrôle de la qualité des documents à valider avant leur signature et des avis reçus des cinq grandes sections du Bureau (Section des ressources humaines, Section des finances et du budget, Section des technologies, Centre d'appui à la mission et les cinq bureaux régionaux d'appui à la mission). Elles remplissent toute une gamme de fonctions relatives à la coordination et à la gestion des tâches liées, notamment : au recouvrement des coûts, aux projets Umoja, au suivi des grands projets d'ingénierie et autres dans les bureaux régionaux d'appui à la mission, aux réponses aux audits, au suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes et les auditeurs internes des Nations Unies, et aux questions relatives à la délégation de pouvoirs.

98. Le Bureau du (de la) Chef de la gestion des opérations et des ressources cherche à renforcer la continuité administrative et l'efficacité de ses projets et procédures. Dans ce contexte, il est proposé de transformer en postes les deux emplois de temporaire, comme il est indiqué dans le tableau 9.

Gestion de la prestation de services

Tableau 10

Ressources humaines : Section des transports

<i>Postes</i>					
	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Poste	-1	SM	Spécialiste des transports	Reclassement	En poste de spécialiste des transports (P-4) (au sein de la Section)
Poste	+1	P-4	Spécialiste des transports	Reclassement	D'un poste de spécialiste des transports (SM) (au sein de la Section)
Variation nette	-				

99. L'effectif approuvé de la Section des transports comprend 110 emplois de temporaires et postes. La Section veille à ce que des moyens de transport terrestre, un appui en matériel spécialisé, des effectifs techniques et des ressources logistiques suffisants soient fournis à toutes les composantes de la Mission pour l'exécution et la réalisation des tâches prescrites dans toute la zone d'opérations.

100. La Mission a besoin d'un expert fonctionnel pour renforcer : la supervision des groupes des transports ; la prestation de conseils ; les résultats escomptés ; le dialogue avec les parties prenantes au sujet des besoins de transport ; la maîtrise des coûts ; et l'efficacité des activités de transport faisant appel à un vaste parc de véhicules sur plusieurs sites.

101. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de reclasser le poste, comme indiqué au tableau 10.

Tableau 11

Ressources humaines : Section des approvisionnements essentiels

<i>Postes</i>					
	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Poste	-1	P-4	Spécialiste de l'approvisionnement	Reclassement	De spécialiste de l'approvisionnement (au sein de la Section)
Poste	+1	P-5	Spécialiste (hors classe) de l'approvisionnement	Reclassement	
Poste	+1	SM	Spécialiste de l'approvisionnement	Transfert	Origine : Section de la gestion centralisée des stocks
Variation nette	+1				

102. L'effectif approuvé de la Section des approvisionnements essentiels s'établit à 38 emplois de temporaire et postes. La Section est chargée de la prestation de services relatifs aux rations alimentaires, à la restauration, à tous les types de carburants et de lubrifiants, aux services d'approvisionnement général et aux biens, et de la gestion des contrats correspondants. La Section est composée de trois groupes – le Groupe des rations, le Groupe des carburants et le Groupe de l'approvisionnement

général – opérant sur 17 sites : 5 bureaux régionaux qui servent de plaques tournantes et 12 autres sites.

103. Les conditions opérationnelles et géographiques qui caractérisent l'environnement dans lequel opère la Mission posent des problèmes de taille pour ce qui est de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, du contrôle de la qualité, de la gestion de la sécurité des aliments et du carburant, de la livraison par convoi militaire et de la gestion d'équipes réparties sur plusieurs sites.

104. La Section des approvisionnements essentiels gère un grand nombre de contrats complexes pour des biens et des services déployés dans de multiples lieux caractérisés par des conditions de sécurité complexes, des environnements divers et parfois hostiles, des moyens de communication précaires et un climat rude. En raison de l'insécurité croissante et du déploiement dispersé des activités de la Mission, l'ampleur des besoins en approvisionnements essentiels a augmenté. Dans ce contexte, il est proposé que le poste soit reclassé comme indiqué dans le tableau 11 afin de renforcer la supervision, la direction et les orientations de manière à soutenir les équipes techniques qui gèrent les contrats.

105. En outre, la Section des approvisionnements essentiels est chargée des fonctions générales d'approvisionnement, qui sont axées sur : la planification de la demande ; l'introduction des demandes d'achat ; l'élaboration des caractéristiques techniques ; la participation aux appels à la concurrence ; la planification et l'ordonnancement de la distribution ; les fonctions d'administration des contrats pour la fourniture de rations, d'eau, de carburant et d'autres biens et services essentiels, conformément au système d'approvisionnement commun des Nations Unies. Dans ce contexte, il est proposé de renforcer les contrôles internes tels que la séparation des tâches entre la fonction de dépositaire de la Section de la gestion centralisée des stocks et les fonctions de pôle de demande et de centre de coûts de la Section des approvisionnements essentiels, et de transférer le poste comme indiqué au tableau 11.

Gestion de la chaîne d'approvisionnement

Tableau 12

Ressources humaines : Section de la gestion centralisée des stocks

<i>Postes</i>					
	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Poste	-1	SM	Spécialiste de l'approvisionnement	Transfert	Destination : Section des approvisionnements essentiels
Variation nette	-1				

106. La proposition de transfert du poste figurant au tableau 12 est décrite au paragraphe 105.

Section de la sécurité et de la sûreté

Tableau 13

Ressources humaines : Section de la sécurité et de la sûreté

<i>Postes</i>					
	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Poste	-1	GN	Opérateur radio (sécurité sur le terrain)	Réaffectation	} (Au sein de la Section)
Poste	+1	GN	Assistant (sécurité sur le terrain)	Réaffectation	
Variation nette	-				

107. L'effectif approuvé de la Section de la sécurité et de la sûreté s'établit à 341 emplois de temporaire et postes. La Section appuie l'exécution du mandat de la Mission par la mise en place d'un mécanisme de sécurité coordonné et contribue à la gestion des risques de sécurité au niveau du pays pour tous les membres du personnel des Nations Unies, les personnes à leur charge concernées, les locaux, les opérations et les biens au Mali.

108. Les fonctions liées à la sécurité sur le terrain sont essentielles pour la gestion des cartes d'identification à délivrer ou à récupérer auprès du personnel de la Mission et pour la tenue d'un système de base de données fiable et actualisé qui facilite la mise en œuvre efficace du système de gestion de la sécurité au Mali. En outre, la Section est chargée de mettre en œuvre le nouveau système de contrôle électronique de l'accès, fonction pour laquelle elle recourt actuellement à du personnel du Groupe des interventions, au titre d'arrangements temporaires pour l'exercice 2020/21. Compte tenu de la nécessité permanente de disposer d'une équipe efficace au sein du Groupe des cartes d'accès et d'identité, ces dispositions doivent être maintenues. Dans ce contexte, il est proposé de réaffecter le poste au sein de la Section, comme indiqué dans le tableau 13.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2019/20)	Montant alloué (2020/21)	Dépenses prévues (2021/22)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	1 831,2	2 165,6	–	(2 165,6)	(100,0)
Contingents	454 540,1	432 221,6	425 231,7	(6 989,9)	(1,6)
Police des Nations Unies	14 780,8	11 501,5	11 944,8	443,3	3,9
Unités de police constituées	51 142,2	48 034,2	51 174,0	3 139,8	6,5
Total partiel	522 294,3	493 922,9	488 350,5	(5 572,4)	(1,1)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	158 024,0	160 059,7	183 926,5	23 866,8	14,9
Personnel recruté sur le plan national	25 323,6	24 989,6	27 912,7	2 923,1	11,7
Volontaires des Nations Unies	9 275,9	9 508,3	10 315,8	807,5	8,5
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	2 417,8	1 431,2	1 384,7	(46,5)	(3,2)
Personnel fourni par des gouvernements	697,7	665,9	743,1	77,2	11,6
Total partiel	195 739,0	196 654,7	224 282,8	27 628,1	14,0
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants et services de consultants	234,6	525,5	575,7	50,2	9,6
Voyages officiels	3 239,2	4 720,6	4 630,1	(90,5)	(1,9)
Installations et infrastructures	96 306,3	137 960,3	104 301,2	(33 659,1)	(24,4)
Transports terrestres	15 871,4	18 463,3	14 564,5	(3 898,8)	(21,1)
Opérations aériennes	122 753,8	160 208,6	172 137,8	11 929,2	7,4
Opérations maritimes ou fluviales	2 295,9	1 840,3	1 315,7	(524,6)	(28,5)
Communications et informatique	80 208,9	63 712,7	68 147,4	4 434,7	7,0
Santé	15 723,2	8 671,3	8 700,2	28,9	0,3
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	78 863,9	91 904,5	92 112,0	207,5	0,2
Projets à effet rapide	3 378,4	4 800,0	4 800,0	–	–
Total partiel	418 875,6	492 807,1	471 284,6	(21 522,5)	(4,4)
Montant brut	1 136 908,9	1 183 384,7	1 183 917,9	533,2	0,0
Recettes provenant des contributions du personnel	17 350,8	17 365,3	17 980,4	615,1	3,5
Montant net	1 119 558,1	1 166 019,4	1 165 937,5	(81,9)	(0,0)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	1 136 908,9	1 183 384,7	1 183 917,9	533,2	0,0

B. Contributions non budgétisées

109. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces ^a	40 768,8
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	40 768,8

^a Y compris la valeur locative des terrains et bâtiments fournis par le Gouvernement et les droits et redevances aéroportuaires.

C. Gains d'efficacité

110. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2021/22 des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficacité :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Installations et infrastructures	456,5	Utilisation de systèmes de production d'énergie solaire photovoltaïque et de groupes électrogènes hybrides plutôt que de groupes électrogènes classiques
Total	456,5	

D. Taux de vacance

111. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2021/22 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2019/20</i>	<i>Taux budgétisé 2020/21</i>	<i>Projection 2021/22</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	2,5	2,5	–
Contingents	8,4	5,0	6,0
Police des Nations Unies	14,9	10,0	9,9
Unités de police constituées	8,4	8,0	7,9
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	8,0	8,5	6,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	14,0	16,0	12,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	12,6	13,2	11,0

Catégorie	Taux effectif	Taux budgétisé	Projection
	2019/20	2020/21	2021/22
Volontaires des Nations Unies			
Volontaires recrutés sur le plan international	15,7	18,3	11,1
Volontaires recrutés sur le plan national	100,0	17,0	50,0
Emplois de temporaire ^a			
Personnel recruté sur le plan international	–	–	–
Personnel fourni par des gouvernements	26,3	26,0	15,8

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

112. Les taux de vacance proposés tiennent compte des taux enregistrés par la Mission à ce jour, des particularités de la Mission concernant le déploiement échelonné de personnel en tenue dans le contexte de l'adaptation de la force et du recrutement de personnel civil en cours. Pour les militaires et le personnel de police, il a été tenu compte des taux de vacance de postes moyens constatés à ce jour pour l'exercice en cours, des tendances observées par le passé en matière de déploiement et des déploiements prévus au titre des engagements des pays fournisseurs de contingents et de leur gouvernement. Les taux de vacance proposés pour le personnel civil tiennent compte des taux de vacance de postes moyens constatés à ce jour pour l'exercice en cours, des tendances observées par le passé, des recrutements en cours et des changements qu'il est envisagé d'apporter aux effectifs. Un taux de vacance de postes de 50 % a été retenu aux fins du calcul des coûts relatifs aux postes de Volontaires des Nations Unies qu'il est proposé de créer.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

113. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 168 779 500 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant prévu		
	Contingents	Unités de police constituées	Total
Matériel majeur	96 018,9	13 614,6	109 633,5
Soutien logistique autonome	53 011,0	6 135,0	59 146,0
Total	149 029,9	19 749,6	168 779,5

Facteurs applicables à la Mission	Pourcentage	Date d'entrée en vigueur	Date du dernier examen
-----------------------------------	-------------	--------------------------	------------------------

A. Facteurs applicables à la zone de la Mission

Contraintes du milieu	2,4	1 ^{er} octobre 2016	1 ^{er} mai 2016
Usage opérationnel intensif	3,3	1 ^{er} octobre 2016	1 ^{er} mai 2016
Facteur acte d'hostilité ou abandon forcé	5,4	1 ^{er} octobre 2016	1 ^{er} mai 2016

<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,0-5,0		

F. Formation

114. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2021/22 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	—
Voyages officiels	
Voyages au titre de la formation	1 119,7
Fournitures, services et matériel divers	
Frais, fournitures et services liés à la formation	1 159,4
Total	2 279,1

115. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2021/22, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2019/20</i>	<i>Nombre prévu 2020/21</i>	<i>Nombre proposé 2021/22</i>	<i>Nombre effectif 2019/20</i>	<i>Nombre prévu 2020/21</i>	<i>Nombre proposé 2021/22</i>	<i>Nombre effectif 2019/20</i>	<i>Nombre prévu 2020/21</i>	<i>Nombre proposé 2021/22</i>
Formation interne	732	1 271	1 680	620	1 041	1 254	1 026	3 030	26 693
Formation externe ^a	65	226	160	9	69	38	24	7	27
Total	797	1 497	1 840	629	1 110	1 292	1 050	3 037	26 720

^a Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

116. Le nombre de participants aux cours de formation augmentera au cours de l'exercice 2021/22 compte tenu de l'utilisation de plateformes de formation en ligne. Le programme de formation de la Mission aura pour objet de renforcer les compétences du personnel en matière d'encadrement, de gestion, de développement organisationnel et d'administration. Des formations seront également organisées aux fins du renforcement des capacités opérationnelles et techniques du personnel de la Mission dans les domaines suivants : opérations aériennes ; communications ; désarmement, démobilisation, réintégration, réinstallation et réinsertion ; appui électoral ; génie ; transports terrestres ; gestion et mise en valeur des ressources humaines ; budget et finances ; droits humains ; questions de genre ; informatique ; questions humanitaires ; déontologie et discipline ; prévention de l'exploitation et des

atteintes sexuelles ; services médicaux ; processus de paix ; affaires politiques et civiles ; protection des civils ; achats et gestion des marchés ; sûreté et sécurité ; état de droit ; approvisionnement et gestion des biens ; sensibilisation à l'environnement.

G. Désarmement, démobilisation et réintégration (DDR)

117. Les dépenses prévues au titre du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration pour l'exercice 2021/22 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	8 282,8
Total	8 282,8

118. Conformément à la résolution [2531 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité, la MINUSMA continuera d'appuyer l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, en particulier l'avancement des opérations de cantonnement, du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration et du processus d'intégration, ainsi que la réforme sans exclusive et consensuelle du secteur de la sécurité, l'objectif étant de parvenir au redéploiement progressif des Forces de défense et de sécurité maliennes reconstituées et réformées en enregistrant tous les combattants éligibles au programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, en menant à bien le processus accéléré de DDR, en achevant d'intégrer dans les Forces de défense et de sécurité maliennes les membres des groupes armés signataires et en amorçant la réinsertion socioéconomique des ex-combattants non intégrés, avec le concours de partenaires internationaux, notamment la Banque mondiale.

119. Au cours de l'exercice 2020/21, la MINUSMA appuiera le désarmement et la démobilisation de 3 500 ex-combattants, ainsi que leur intégration dans les Forces de défense et de sécurité maliennes, et la réinsertion de 3 500 ex-combattants. La Mission appuiera le désarmement et le démantèlement de 1 000 groupes d'autodéfense dans le centre. Elle prévoit de mettre en place 30 projets de lutte contre la violence de proximité et projets de réinsertion locale, à l'intention de 10 000 bénéficiaires, y compris d'ex-combattants, de personnes associées à des groupes armés et de membres de la communauté, dont des femmes, des jeunes vulnérables et des groupes ayant des besoins particuliers. Les projets de réduction de la violence de proximité servent à atténuer les effets du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration ainsi qu'à renforcer et à promouvoir le dialogue, la confiance et la réconciliation entre les ex-combattants et les membres de la communauté. Ils continueront en outre de faciliter la prévention du recrutement des jeunes vulnérables par des groupes terroristes et jihadistes. Mis en œuvre par des organisations non gouvernementales et d'autres structures et organisations locales, ils contribueront à l'autonomisation financière des populations locales et au renforcement des capacités des organisations non gouvernementales locales en matière de gestion de projets.

120. Les dépenses prévues au titre des programmes présentés ci-dessus se présentent comme suit : a) programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration : opérations de désarmement et de démobilisation, activités de réinsertion, activités de communication et de sensibilisation et indemnités versées aux ex-combattants (2 952 800 dollars à l'appui des activités de désarmement et de

démobilisation menées à l'intention de 3 500 ex-combattants issus des mouvements armés signataires dans le nord du pays ; 500 000 dollars à l'appui du processus de désarmement et de démantèlement de 1 000 ex-éléments de groupes d'autodéfense dans le centre ; 1 750 000 dollars à l'appui de l'intégration et du déploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes reconstituées ; 80 000 dollars à l'appui de la mise en œuvre d'une stratégie nationale de défense et de sécurité) ; b) programmes de réduction de la violence de proximité : 20 projets appuyant et complétant le programme national de DDR dans le nord et 10 projets accompagnant le programme national de relèvement des communautés dans le centre (3 000 000 dollars).

H. Services de détection des mines et de déminage

121. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2021/22 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Matériel spécial	
Matériel de détection des mines et de déminage	–
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	44 831,0
Fournitures pour la détection des mines et le déminage	–

122. Le programme de lutte antimines de la Mission vise à apporter une aide à l'encadrement et à la formation, avant et après le déploiement, à tous les pays fournisseurs de contingents d'infanterie disposant de capacités de formation en matière de sensibilisation aux engins explosifs improvisés (formation de base concernant les engins explosifs improvisés et la réduction des risques) qui en font la demande ; une formation spécialisée à la reconnaissance et à la détection des menaces liées aux explosifs, à l'intention de toutes les compagnies spécialisées en convois de combat et unités de police constituées et de tous les bataillons d'infanterie déployés dans le centre et le nord du pays et une formation à la planification et à l'intervention destinée au commandement tactique – à moins que ces formations ne soient pas sollicitées. En outre, dans le cadre de ce programme, la Mission fournira, avant le déploiement, une formation et un encadrement adaptés à la situation et conformes aux normes des Nations Unies, aux compagnies chargées de la neutralisation des explosifs et munitions de deux pays fournisseurs de contingents, afin qu'elles puissent accomplir des tâches simples liées à la prise en charge des engins explosifs improvisés, et renforcera, après déploiement, leurs compétences et celles des équipes de neutralisation des explosifs et munitions des compagnies spécialisées en convois de combat. Il est également prévu de mettre à disposition une équipe de neutralisation des explosifs et munitions en vue de combler les lacunes opérationnelles à Tombouctou, ainsi que des chiens détecteurs d'explosifs pour contribuer à la sécurisation des locaux de la MINUSMA et au renforcement des capacités de la Mission en matière de gestion des menaces liées aux explosifs. Une formation de base aux engins explosifs improvisés, portant notamment sur le comportement à adopter dans des conditions de sécurité complexes, sera également dispensée à l'intention de toutes les composantes militaires, policières et civiles de la MINUSMA. Un soutien et des conseils techniques sur l'atténuation des menaces liées aux explosifs seront fournis à la direction et aux unités de soutien de la Mission ainsi qu'au Siège de l'ONU (sur demande), et une formation à l'atténuation des menaces liées aux engins

explosifs improvisés, adaptée au contexte de la Mission, sera dispensée à trois équipes d'intervention supplémentaires ; une formation avancée, des cours de perfectionnement, un encadrement et des conseils techniques relatifs à la neutralisation des explosifs et munitions seront également offerts aux membres des Forces de défense et de sécurité maliennes ayant déjà suivi une formation afin de renforcer et de maintenir leur capacité de formation à l'atténuation des menaces liées aux explosifs et leur aptitude à répondre à ces menaces dans tout le pays au moyen de mécanismes locaux efficaces et améliorés en matière de gestion des conflits et de protection des civils. Le programme a également pour objectif de mettre en œuvre une stratégie qualitative de lutte antimines visant à protéger la population civile contre les risques d'explosion, grâce aux activités de coordination du Groupe de travail sur le déminage et à la prestation de conseils techniques et d'un appui aux institutions maliennes, l'idée étant de progresser vers la mise en place d'une structure nationale de gouvernance spécialisée dans la lutte antimines et de développer les capacités des organisations de la société civile malienne en matière de prévention et de protection des populations à risque en éduquant le public sur les risques d'explosion et en fournissant des conseils et une assistance aux victimes d'incidents explosifs et à leurs familles : cela permettra d'accroître la viabilité de la lutte antimines au Mali et de développer les capacités des acteurs de la société civile malienne, y compris les interlocuteurs locaux, en matière de sensibilisation aux risques de menaces d'explosion, d'élaboration d'initiatives de réduction de la violence de proximité et de stratégies locales d'atténuation des conflits visant à renforcer la résilience des communautés face aux menaces d'explosion et aux armes légères et de petit calibre.

123. La réduction des ressources demandées pour ce programme s'explique par le fait que des efforts ont été déployés pour recenser les économies d'échelle, mettre en œuvre les enseignements tirés de l'expérience et transférer progressivement aux autorités maliennes les activités liées aux armes et aux munitions. Cette transition a pour but d'accroître la viabilité et l'efficacité du programme et de renforcer la capacité et l'autonomie des pays fournisseurs de contingents et du personnel des Forces de défense et de sécurité maliennes afin de leur permettre d'atténuer les menaces liées aux explosifs.

I. Autres activités relatives aux programmes

124. Les dépenses prévues au titre d'autres activités relatives aux programmes pour l'exercice 2021/22 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Montant proposé</i>
Amélioration de la collaboration et instauration de la confiance entre la société civile et les autorités nationales et locales	1 293,3
Amélioration de l'appui fourni par le Gouvernement malien pour stabiliser le centre et le nord	1 279,1
Droits humains et protection	1 186,9
Affaires judiciaires et pénitentiaires	1 094,4
Appui électoral	949,8
Réforme du secteur de la sécurité	877,9
Stabilisation et relèvement	480,5

<i>Description</i>	<i>Montant proposé</i>
Questions de genre et prévention et répression des violences sexuelles liées aux conflits	376,8
Total	7 538,7

125. D'autres activités relatives aux programmes sont essentielles à l'exécution du mandat de la Mission, en particulier les première et deuxième priorités stratégiques confiées à la MINUSMA par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2531 (2020). Les activités relatives aux programmes prévues pour l'exercice 2021/22 tiennent également compte de la déclaration faite par le Président du Conseil de sécurité le 15 octobre 2020 sur la situation au Mali. Elles ont donc été adaptées de manière à favoriser l'application de l'accord de paix, la stabilisation du centre et, tout particulièrement, la transition politique dans le pays, conformément à ladite déclaration. La transition politique a ainsi été appuyée par des activités menées dans les domaines des bons offices, des affaires électorales et des affaires civiles.

126. Pour s'acquitter de son mandat, la MINUSMA applique les principes clés définis dans le concept de la mission. Le renforcement de la prise d'initiatives et de l'appropriation du processus de paix par les parties maliennes et d'autres acteurs clés ainsi que la participation accrue du Gouvernement et des représentants locaux concernés en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie axée sur les aspects politiques dans le centre seront au cœur de la conception, de la planification et de l'exécution des activités de la Mission. Une attention particulière sera accordée à la participation des femmes et des jeunes. Lorsqu'elle décidera des projets qu'il conviendra de mettre en œuvre et d'accompagner pour promouvoir l'appropriation nationale et locale et l'utilisation rationnelle des ressources dans les initiatives qui contribuent à étendre la portée de la stratégie et à mieux mettre à profit les avantages comparatifs, notamment au moyen du cadre stratégique intégré, la Mission appliquera le principe de non-substitution et assortira la fourniture de l'appui de conditions.

127. Afin de maximiser l'utilisation des ressources et leur incidence, la MINUSMA privilégiera une approche thématique qui permettra de renforcer la coordination et l'intégration dans la Mission et avec les partenaires externes, l'objectif étant d'éviter que les activités se chevauchent et de se concentrer sur des initiatives à plus grande échelle pour réaliser les objectifs stratégiques. Conformément aux directives de l'Administration en la matière, ces activités seront menées avec la participation de l'équipe de pays des Nations Unies et des organisations non gouvernementales locales et au moyen des capacités internes de la Mission lorsque cela présentera un avantage, dans les domaines suivants :

a) **Appui électoral** : La tenue d'élections ouvertes à tous, libres, équitables et crédibles dans un environnement pacifique sera un élément clé de la transition politique. Les enseignements tirés des élections passées après le coup d'État de 2020 ont démontré que les changements engendrés par des réformes, plus concrets et plus durables, sont nécessaires pour renforcer la confiance entre les politiciens et la population et créer un cadre plus propice à la tenue d'élections plus crédibles et transparentes dans le pays. La situation actuelle permettrait de renforcer les réformes institutionnelles et politiques en faveur du référendum constitutionnel et de la tenue des élections présidentielle, législatives, communales, sénatoriales, régionales et locales. La Mission continuera d'améliorer sa coordination avec le Gouvernement, l'ONU et les partenaires nationaux grâce aux mécanismes de coordination déjà en place, en vue d'assurer la complémentarité de l'appui fourni ainsi que le suivi des activités, des dépenses et du contrôle. En collaboration avec le PNUD et ONU-

Femmes, elle coordonnera l'ensemble de l'assistance électorale au Mali afin d'assurer la cohérence, l'harmonisation et la synergie dans l'exécution des activités y relatives. Il s'agira de répartir les tâches efficacement entre tous les partenaires afin d'éviter les doubles emplois et d'obtenir de meilleurs résultats ;

b) **Amélioration de l'appui fourni par le Gouvernement malien pour stabiliser le centre et le nord** : Un soutien technique, organisationnel et logistique sera fourni par la Mission au Secrétariat permanent du Cadre politique de gestion de la crise au centre afin d'améliorer la mise en œuvre de la stratégie de stabilisation du centre axée sur les aspects politiques. Les efforts visant à multiplier les mécanismes de stabilisation dans le centre se poursuivront, notamment dans la perspective de renforcer l'engagement et la participation des principales parties prenantes nationales, à savoir les partis politiques, les élus et la société civile, y compris les femmes, les jeunes et les groupes religieux. La Mission appuiera également le développement d'un partenariat durable pour mettre en œuvre la stratégie de stabilisation, coordonné par des élus locaux en collaboration avec des organisations de la société civile, notamment des jeunes, des femmes et des chefs traditionnels et religieux, l'objectif étant de promouvoir la prise d'initiatives et l'appropriation des processus sociopolitiques de réconciliation par le pays ;

c) **Amélioration de la collaboration et instauration de la confiance entre la société civile et les autorités nationales et locales** : Accompagnement du rétablissement et de l'extension de l'autorité de l'État dans le nord et le centre grâce au renforcement de la capacité des autorités nouvellement déployées à mettre en œuvre les réformes prévues par l'accord de paix et à assurer le fonctionnement efficace des administrations intérimaires dans le nord du pays, entre autres. Les activités menées dans ce domaine contribueront à renforcer la capacité de contrôle des organisations de la société civile ainsi que la confiance entre la société civile et les autorités nationales et locales, lesquelles sont essentielles à l'application des réformes et de l'accord de paix, notamment en ce qui concerne les femmes et les jeunes, le contrôle citoyen, et l'analyse des politiques publiques. Elles permettront également de promouvoir une véritable participation du public à l'application de l'accord de paix et à la réconciliation ;

d) **Questions de genre et prévention et répression des violences sexuelles liées aux conflits** : La Mission continuera d'offrir une assistance multisectorielle (sous la forme de formations, d'ateliers et d'activités de communication et de sensibilisation) aux acteurs nationaux pour aider les autorités maliennes à garantir la participation pleine et effective des femmes et leur représentation à tous les niveaux dans l'application de l'accord de paix, y compris pour ce qui est de la réforme du secteur de la sécurité, du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, des initiatives de réconciliation et des opérations électorales. Ce projet vise à renforcer la capacité des Maliennes et des organisations de la société civile et associations de jeunes à contribuer pleinement et efficacement à la mise en œuvre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, notamment grâce au suivi de la participation des femmes au processus de paix et à la transition politique par l'intermédiaire du futur observatoire indépendant de la participation des femmes. En collaboration avec ONU-Femmes, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et l'Équipe Élimination de la violence à l'égard des femmes, la Mission prévoit d'organiser des visioconférences bimensuelles consacrées à la mise en œuvre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. Ces activités permettront en outre de renforcer la capacité des Maliennes et des organisations de la société civile à contribuer pleinement et efficacement à la réduction de la violence fondée sur le genre et à accroître la cohésion sociale dans le centre du pays au moyen d'initiatives de formation professionnelle. Des ateliers de renforcement des capacités et un soutien technique portant sur la violence sexuelle liée au conflit et les

arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information qui s'y rapportent seront également offerts aux partenaires gouvernementaux (notamment les Forces de défense et de sécurité maliennes), aux groupes armés signataires, aux membres du sous-groupe sur la violence fondée sur le genre, ainsi qu'aux organisations de la société civile ;

e) **Réforme du secteur de la sécurité** : Les activités menées dans ce domaine permettront d'appuyer le redéploiement dans le nord et le centre des Forces de défense et de sécurité maliennes reconstituées aux fins du renforcement de la sécurité dans ces zones et de la décentralisation de l'administration et des services civils. Elles appuieront également la mise en œuvre du plan d'action de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité, lequel est essentiel aux réalisations suivantes : la consolidation de la paix et l'application du principe de responsabilité par les Forces de défense et de sécurité maliennes dans leurs tâches quotidiennes ; la mise en œuvre de la stratégie nationale de défense et de sécurité ; la mise en place de mécanismes efficaces de contrôle par le Parlement et la société civile ; l'exécution de la stratégie nationale de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent ; la mise en place de mesures concrètes de protection des frontières ; l'adoption de mesures concernant les armes légères et de petit calibre. La progression du processus de DDR, favorisée par des activités de bons offices et de sensibilisation, ainsi que par l'apport d'un soutien logistique, technique et opérationnel à la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion et à ses opérations et la mise en place de projets visant à réduire la violence de proximité, continuera de favoriser de manière essentielle les initiatives de réforme du secteur de la sécurité ;

f) **Défense des droits humains et protection** : Les activités menées dans ce domaine apporteront un appui aux acteurs étatiques et non étatiques afin de consolider l'espace démocratique et d'ouvrir la voie à l'appropriation nationale ainsi qu'à la protection et à la promotion des droits humains. Elles permettront à environ 400 victimes et témoins collaborant avec la Mission dans le cadre de ses enquêtes sur les violations graves des droits humains et les atteintes à ces droits de bénéficier d'une protection, grâce à leur transfert et à leur réinstallation provisoire dans un lieu sûr et accessible, où des entretiens pourront être menés par des spécialistes des droits humains sans que la sécurité de ces personnes soit compromise ;

g) **Affaires judiciaires et pénitentiaires** : Les activités menées dans ce domaine contribueront à renforcer la lutte contre l'impunité en favorisant l'application de la politique nationale visant à prévenir et à combattre l'extrémisme violent et le terrorisme au Mali, en appuyant le Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée et les acteurs connexes de la justice pénale, et en renforçant la prévention de l'extrémisme violent dans les prisons ainsi que le principe de responsabilité au sein du système judiciaire et des établissements pénitentiaires. Elles contribueront également à étendre l'autorité de l'État et à renforcer la confiance entre la population, les Forces de défense et de sécurité maliennes et le système judiciaire par une approche globale visant à améliorer l'efficacité des institutions judiciaires et l'accès à la justice, à réduire les sources éventuelles de conflit et à accroître la complémentarité des mécanismes de justice formelle et traditionnelle. Elles permettront en outre aux institutions judiciaires et pénitentiaires d'être pleinement opérationnelles, puisqu'elles renforceront notamment la sécurité des infrastructures pénitentiaires dans le nord, dans le centre et à Dioïla, où se trouvent des détenus à haut risque ;

h) **Stabilisation et relèvement** : Les activités menées dans ce domaine visent à renforcer la stabilisation, l'extension et la décentralisation de l'autorité de l'État, ainsi que la prévention des conflits, la cohésion sociale et les efforts de consolidation de la paix dans le centre et le nord du Mali, en favorisant la pleine opérationnalisation

des comités régionaux d'orientation, de coordination et de suivi des actions de développement mis en place à l'appui de la zone de développement des régions du nord. Le renforcement du cadre juridique et du rôle des comités régionaux contribuera de manière positive au processus de décentralisation et à l'application de l'accord de paix.

J. Projets à effet rapide

128. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2021/22, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
2019/20 (montant effectif)	3 378,4	113
2020/21 (montant approuvé)	4 800,0	110
2021/22 (montant proposé)	4 800,0	96

129. Par l'intermédiaire de la Section de la stabilisation et du relèvement rapide, la Mission continuera de mettre en place des projets à effet rapide, outils souples et stratégiques qui permettent de répondre aux besoins immédiats de la population dans le centre et dans le nord du Mali et de faciliter l'application de l'accord de paix. Les projets à effet rapide contribuent à favoriser l'acceptation du mandat de la Mission et à créer un climat de confiance entre les différents piliers de la MINUSMA et les populations locales, notamment grâce à la coopération civilo-militaire. L'aide qui est apportée en continu dans ce cadre reste vitale pour les projets mis en œuvre au niveau local dans les régions reculées.

130. La violence et l'insécurité dans les communautés minent le soutien du public à l'égard du processus de paix, en plus de compromettre les moyens de subsistance de la population locale et d'engendrer des risques pour la sécurité du personnel en tenue et de la composante civile de la MINUSMA ainsi que celle des acteurs du développement et de l'aide humanitaire présents dans ces zones. Ces circonstances font le lit des groupes armés extrémistes, qui exploitent la frustration de la population face à l'incapacité de l'État à lui offrir une protection physique et des services essentiels adéquats. La capacité de la Mission à dialoguer avec les populations et à encourager leur soutien au processus de paix est essentielle pour mettre fin aux cycles de détérioration de la sécurité et exercer une influence positive sur la protection des civils, en particulier dans le centre du Mali.

131. Au total, la Mission mettra en œuvre 96 projets à effet rapide dans la zone de responsabilité définie dans son mandat, en mettant l'accent sur les trois domaines thématiques suivants :

a) Cohésion sociale, réconciliation, prévention et nouvelles façons de gérer les conflits, projets de renforcement de la confiance suivant une approche régionale fondée sur l'analyse des conflits locaux et compréhension des conflits intercommunautaires. Ces projets viseront, entre autres, à renforcer les capacités de la société civile, des autorités locales et des forces de sécurité dans le nord et le centre du Mali afin d'appuyer le rétablissement de l'autorité de l'État ;

b) Réhabilitation ou reconstruction de petites infrastructures publiques, notamment mais non exclusivement, les infrastructures municipales ; décentralisation des bureaux et services de l'administration publique ; amélioration de l'accès aux

services sociaux de base, notamment l'eau et l'électricité, y compris l'énergie solaire renouvelable ; d'autres projets visant à appuyer le rétablissement et l'extension de l'autorité de l'État dans les zones reculées du nord et du centre du Mali ;

c) Activités génératrices de revenus et projets socioéconomiques et sources de revenus, notamment cours de formation professionnelle et projets de petites entreprises locales pour les populations les plus vulnérables et les victimes du conflit (notamment les femmes, les jeunes et les minorités). Ces activités sont axées sur la formation, la sensibilisation et le renforcement des capacités dans les domaines qui favorisent le processus de stabilisation visant à appuyer les autorités publiques et les organisations de la société civile (bonne gouvernance, état de droit, autonomisation de la société civile, démocratie participative, gestion des conflits, promotion et respect des droits humains et administration publique).

III. Analyse des variations¹

132. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Observateurs militaires	(2 165,6)	(100 %)

• Gestion : changements concernant le déploiement

133. Le fait qu'aucune ressource ne soit demandée au titre des observateurs militaires s'explique par la transformation de la totalité des postes relevant de cette catégorie, soit 40 observateurs militaires, en postes d'officiers(ères) d'état-major (inscrits à la rubrique Contingents), qui vise à soutenir le poste de commandement avancé de Gao dans le cadre du plan d'adaptation de la Mission.

	<i>Variation</i>	
Contingents	(6 989,9)	(1,6 %)

• Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés

134. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par : a) la baisse des coûts des rations en lien avec les frais de livraison (celles-ci devant dorénavant être collectées directement par les contingents, chacun à leur tour, dans quatre points de distribution (Bamako, Gao, Kidal et Tombouctou), plutôt que d'être livrées par le fournisseur, comme prévu dans le budget approuvé pour 2020/21) et avec le paiement unique qui devait être fait durant l'exercice 2020/21 pour la mise en route du nouveau contrat conclu à ce sujet ; b) l'augmentation du montant estimatif de l'ajustement du taux standard de remboursement aux pays fournisseurs de contingents qui est appliqué si du matériel majeur appartenant aux contingents manque ou ne fonctionne pas, conformément à la résolution 67/261 de l'Assemblée générale, compte tenu des tendances observées dans le passé en ce qui concerne la disponibilité opérationnelle réelle du matériel appartenant aux contingents, par rapport à l'ajustement appliqué dans le budget approuvé pour l'exercice 2020/21 ; c) la baisse prévue du montant des indemnités à verser en cas de décès ou d'invalidité, compte tenu de l'évolution des dépenses.

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

135. Cette diminution est en partie contrebalancée par la hausse du coût du matériel appartenant aux contingents et des coûts de fret et de déploiement connexes, qui découle de la reconfiguration des unités militaires opérée dans le cadre de l'adaptation de la force, comme suite à l'évaluation de la situation dans le nord et le centre du Mali réalisée aux fins de la concrétisation des priorités stratégiques principale et secondaire énoncées par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2531 \(2020\)](#).

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	\$443,3	3,9 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

136. L'augmentation des ressources demandées est principalement liée à la baisse des coûts ayant trait à l'indemnité de subsistance (missions), qui s'explique par la diminution, par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2020/21, du nombre d'agents de la police des Nations Unies pouvant prétendre à cette indemnité, en raison de la mise à disposition prévue de logements par l'ONU à la place de l'élément logement de l'indemnité.

	<i>Variation</i>	
Unités de police constituées	3 139,8	6,5 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

137. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par la hausse des coûts liés au matériel appartenant aux contingents, due à : a) un besoin accru, par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2020/21, en matériel majeur appartenant aux contingents, résultant de la reconfiguration des unités de police constituées compte tenu des besoins opérationnels de la Mission ; b) des améliorations dans le déploiement du matériel de soutien logistique autonome appartenant aux contingents, comme le montrent les coefficients d'immobilisation ou de non-déploiement moins élevés que ceux appliqués dans le budget approuvé pour l'exercice 2020/21.

138. Cette augmentation est en partie contrebalancée par une diminution des ressources demandées au titre des remboursements aux gouvernements du coût des contingents aux taux standard, en raison de l'augmentation du montant estimatif de l'ajustement du taux standard de remboursement qui est appliqué si le matériel appartenant aux contingents manque ou ne fonctionne pas, conformément à la résolution [67/261](#) de l'Assemblée générale, compte tenu des tendances observées dans le passé en ce qui concerne la disponibilité opérationnelle réelle du matériel appartenant aux contingents, par rapport à l'ajustement appliqué dans le budget approuvé pour l'exercice 2020/21.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	23 866,8	14,9 %

• **Paramètres budgétaires : modification du barème des traitements**

139. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) la hausse des traitements du personnel recruté sur le plan international, comme suite à la révision du barème des traitements, par rapport aux traitements prévus dans le budget approuvé pour 2020/21 ; b) l'application d'un taux de vacance moins élevé aux fins du calcul du montant des traitements des membres du personnel recrutés sur le plan international, grâce aux efforts déployés par la Mission pour pourvoir les

postes vacants depuis longtemps (6,0 %, contre 8,5 % dans le budget approuvé pour l'exercice 2020/21).

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	2 923,1	11,7 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

140. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) l'application, dans le calcul du montant des dépenses liées au personnel recruté sur le plan national, de taux de vacance de 12,0 % pour les administrateurs(trices) recruté(e)s sur le plan national et de 11,0 % pour les agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national, contre 16,0 % et 13,2 %, respectivement, dans le budget approuvé pour 2020/21 ; b) l'appréciation du franc CFA d'Afrique de l'Ouest par rapport au dollar des États-Unis, le taux de change étant de 549,286 francs CFA pour 1 dollar, contre un taux de 587,512 francs CFA pour 1 dollar dans le budget approuvé pour l'exercice 2020/21.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	807,5	8,5 %

• **Gestion : modification des taux de vacance**

141. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) l'application, aux fins du calcul des dépenses au titre des indemnités dues aux Volontaires des Nations Unies, d'un taux de vacance de 11,1 %, contre 18,3 % dans le budget approuvé pour l'exercice 2020/21, grâce aux efforts déployés par la Mission pour pourvoir les postes vacants ; b) la proposition de créer deux postes temporaires de Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	(33 659,1)	(24,4 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

142. La diminution des ressources demandées est principalement imputable aux facteurs suivants : a) le fait qu'il ne sera pas nécessaire de renouveler les crédits qui avaient été inscrits de façon ponctuelle au budget approuvé de 2020/21 au titre des travaux de construction, d'aménagement et de rénovation, de l'acquisition de fournitures pour la défense des périmètres, en particulier dans les camps existants, et de l'aménagement de nouveaux sites, nécessité par la reconfiguration des unités militaires effectuée dans le cadre de l'adaptation de la force ; b) le non-renouvellement des crédits qui avaient été inscrits de façon ponctuelle au budget approuvé de 2020/21 au titre des services de sécurité prévus dans le cadre de l'installation de systèmes intégrés de surveillance et d'alerte rapide ; c) la baisse des coûts liés aux services d'entretien, par rapport aux estimations figurant dans le budget approuvé pour l'exercice précédent, grâce aux négociations entamées en 2020/21 avec de nouveaux fournisseurs proposant des tarifs inférieurs pour améliorer la fiabilité des services fournis et le respect des normes écologiques ; d) le non-renouvellement des crédits qui avaient été inscrits de façon ponctuelle au budget approuvé de 2020/21 au titre des services de sécurité ayant trait à l'installation et à l'entretien des nouveaux systèmes plus économiques de surveillance et de protection des camps (batteries d'interception de tirs de roquette, d'artillerie et de mortier, et radar de détection d'artillerie) ; e) la baisse du coût moyen prévu du carburant pour les groupes électrogènes, soit 0,66 dollar par litre contre 0,88 dollar par litre dans le

budget approuvé pour 2020/21. Cette diminution est en partie compensée par l'augmentation, par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2020/21, des ressources demandées aux fins de l'achat de pièces de rechange supplémentaires pour les groupes électrogènes, qui permettra de prolonger la durée de vie de ce matériel et de le remettre dans un état presque neuf au lieu de le remplacer.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(3 898,8)	(21,1 %)

• **Facteurs externes : évolution des prix du marché**

143. La diminution des ressources demandées est principalement due aux facteurs suivants : a) la baisse de la consommation prévue de carburant pour les véhicules, compte tenu des niveaux de consommation réels pour l'exercice en cours et des prévisions (8,0 millions de litres, au prix moyen de 0,66 dollar par litre, contre 11,4 millions de litres, au prix moyen de 0,88 dollar par litre, dans le budget approuvé pour l'exercice 2020/21) ; b) la réduction, par rapport aux chiffres figurant dans le budget approuvé pour l'exercice 2020/21, des coûts liés à la location d'engins de chantier, plusieurs projets de construction destinés à appuyer l'adaptation de la force devant s'achever pendant l'exercice en cours.

	<i>Variation</i>	
Opérations aériennes	11 929,2	7,4 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

144. L'augmentation des ressources demandées est principalement due : a) à l'augmentation des frais de location et d'exploitation de la flotte d'avions et d'hélicoptères de la Mission, laquelle s'explique par une hausse des coûts garantis de la flotte prévus dans les arrangements contractuels en cours de négociation pour les dispositifs habités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, ainsi que par le remplacement d'hélicoptères militaires utilitaires moyens par des appareils civils blindés spécialisés plus coûteux, qui permettront de répondre aux besoins opérationnels de la Mission dans le contexte de l'adaptation de la force en lui fournissant des services d'évacuation sanitaire aérienne, de recherche et de sauvetage, et de renseignement et de reconnaissance, tout en mettant à sa disposition des systèmes intégrés de vision nocturne, des dispositifs antimissiles, des modules médicaux intégrés et des membres d'équipage spécialisés dans les évacuations sanitaires aériennes ; b) à la hausse des coûts nets relatifs aux services d'opérations aériennes, qui s'explique par l'exploitation de deux systèmes permettant le contrôle d'engins depuis le sol, contre un seul pour l'exercice 2020/21, grâce auxquels il sera possible d'installer une ligne de commande supplémentaire pour diriger les engins sans pilote déployés à moyenne altitude pour de longues durées, ce qui permettra à deux cellules de voler simultanément et conduira à une meilleure appréciation de la situation sur le terrain. Cette augmentation est en partie compensée par la baisse de la consommation prévue de carburant pour les avions, compte tenu des niveaux de consommation réels pour l'exercice en cours et des prévisions (11,7 millions de litres, au prix moyen de 0,66 dollar par litre, contre 15,2 millions de litres, au prix moyen de 0,88 dollar par litre, dans le budget approuvé pour l'exercice 2020/21).

	<i>Variation</i>	
Opérations maritimes ou fluviales	(524,6)	(28,5 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

145. La diminution des ressources demandées tient en grande partie à la baisse, par rapport aux quantités indiquées dans le budget approuvé pour 2020/21, du nombre de conteneurs maritimes qu'il est prévu d'utiliser, laquelle s'explique par une réduction du volume de matériel de génie, d'équipements préfabriqués, de matériaux de construction et de fournitures pour la défense des périmètres nécessaires, plusieurs projets de construction destinés à appuyer l'adaptation de la force devant s'achever pendant l'exercice 2020/21.

	<i>Variation</i>	
Communications et informatique	4 434,7	7,0 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

146. L'augmentation des ressources demandées est principalement due à l'acquisition de matériel de communication et d'informatique, pour lequel aucun crédit n'avait été ouvert dans le budget approuvé pour l'exercice 2020/21, destiné à : a) renforcer les systèmes dont dispose la Mission pour protéger les camps contre les menaces que présente l'utilisation de drones par des groupes armés ; b) appuyer les stations terrestres de satellite(s) en vue d'améliorer les capacités de commandement et de contrôle, s'agissant, entre autres, de la transmission sécurisée de données aux équipes spéciales mobiles lors d'opérations terrestres lointaines, dans le cadre du plan d'adaptation de la force ; c) améliorer, dans le cadre du plan d'adaptation de la force, les systèmes de détection des intrusions dans le périmètre afin de renforcer la protection des camps dans tous les bureaux régionaux, à Gao, Ber et Goundam.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	207,5	0,2 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

147. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par le recrutement d'un nombre d'agents contractuels plus élevé que celui prévu dans le budget approuvé pour 2020/21, l'objectif étant de pouvoir répondre aux pics de demande en matière de gestion de la chaîne d'approvisionnement et de gestion centralisée des stocks, principalement dans le centre et le nord du Mali, dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'adaptation de la force.

148. L'augmentation des ressources demandées est en partie compensée par : a) la baisse des dépenses de fret et des dépenses connexes relatives au transport de matériel, qui s'explique par une diminution des achats qu'il est prévu de réaliser, certains projets de construction devant s'achever pendant l'exercice 2020/21 ; b) la réduction, par rapport aux prévisions figurant dans le budget approuvé pour l'exercice 2020/21, des besoins en matière de services de détection des mines et de déminage, grâce aux efforts déployés pour recenser les économies d'échelle, appliquer les enseignements tirés et assurer le transfert progressif des activités liées aux armes et aux munitions aux autorités maliennes.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

149. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la MINUSMA se présentent comme suit :

a) ouverture de crédits de 1 183 917 900 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 ;

b) mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission, à raison de 98 659 825 dollars par mois.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/290 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

A. Assemblée générale

(Résolution 74/290)

Décision ou demande

Mesures prises

Prie le Secrétaire général d'établir des cadres et des lignes directrices clairs pour déterminer la procédure d'appel à la concurrence (appel d'offres ou invitation à soumissionner) à utiliser, entre autres, pour l'acquisition de différents types de biens et services, notamment les services de transport aérien, et d'actualiser en conséquence le Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies (par. 9).

Prie également le Secrétaire général de prendre des mesures pour que l'Organisation se conforme aux meilleures pratiques en matière de transparence des marchés publics, notamment en rendant publiques plus d'informations sur l'issue des opérations d'achat, y compris dans le domaine des services de transport aérien, afin d'accroître encore la transparence des opérations d'achat de l'Organisation, et d'actualiser en conséquence le Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies (par. 10).

Les méthodes d'appel à la concurrence sont décrites au chapitre 6 (Appel à la concurrence) du Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies mis à jour au 30 juin 2020, et plus particulièrement à la section 6.3 (Méthodes d'appel à la concurrence) ; on y trouve aussi des lignes directrices précisant quand elles doivent être utilisées.

Le Secrétariat a chargé une société de conseil d'évaluer les pratiques d'achat de l'Organisation dans le domaine de l'aviation et de formuler des recommandations pour renforcer les capacités dans ce domaine. L'étude porte essentiellement sur les différentes méthodes d'appel à la concurrence (appel d'offres ou droit de première offre) utilisées dans le domaine du transport aérien et sur les enseignements tirés de l'expérience acquise à ce jour. Les résultats de l'étude devraient être disponibles sous peu.

Il est indiqué à la section 1.4 du Manuel des achats que la transparence signifie que toutes les informations relatives aux politiques, procédures, possibilités et processus en matière d'achat sont clairement définies, rendues publiques ou communiquées simultanément à toutes les parties intéressées. Un système transparent repose sur des mécanismes clairs en vue de garantir le respect des règles établies (spécifications impartiales, critères d'évaluation objectifs, dossiers d'appel à la concurrence normalisés, informations identiques fournies à toutes les parties, confidentialité des offres, etc.). Les informations concernant l'adjudication des marchés et les commandes de toutes les entités du Secrétariat sont désormais disponibles sur le site Web et sur l'application mobile de la Division des achats de l'ONU.

Cette disposition apparaît également dans les orientations figurant dans le Manuel des achats, en particulier à la section 10.2.1 (Publication des marchés attribués). Le site Web de la Division des

achats a été mis à jour, l'objectif étant de le rendre plus accessible et de fournir des informations supplémentaires, notamment en ce qui concerne la prévision des besoins des missions politiques spéciales et les marchés attribués par celles-ci. Il sera de nouveau mis à jour avec des informations complémentaires d'ici au deuxième trimestre 2021.

Les fournisseurs qui ont participé à des appels à la concurrence ayant abouti à des attributions supérieures à 200 000 dollars et dont la proposition n'a pas été retenue ont la possibilité d'obtenir des informations supplémentaires sur les raisons de ce rejet lors d'une séance de bilan. Les soumissionnaires qui restent insatisfaits peuvent déposer une réclamation, qui est examinée par un conseil indépendant.

Depuis le 1^{er} août 2020, les fournisseurs qui ont soumis des offres ou des propositions peuvent assister virtuellement à toutes les cérémonies d'ouverture des plis. De plus, conformément aux procédures prévues au chapitre 7 du Manuel des achats (Gestion des soumissions), les rapports d'ouverture des offres présentées en réponse aux appels d'offres et aux invitations à soumissionner peuvent être consultés par les soumissionnaires pendant une période de 30 jours à compter de la date d'ouverture des plis.

Au chapitre 13 (Gestion et administration des contrats) du Manuel des achats, il est indiqué que, conformément aux principes de transparence et de responsabilité en matière de passation de marchés, et afin de faciliter les audits internes et externes, les responsables des achats doivent tenir, pour chaque appel à la concurrence et chaque contrat, des dossiers complets recensant toutes les étapes du processus.

En ce qui concerne les services de transport aérien, lors des appels d'offres, les fournisseurs sont informés à l'ouverture des plis des types d'appareils offerts par tous les soumissionnaires ainsi que du prix de chaque appareil. Après l'attribution du marché, les informations confirmant le prix de l'offre retenue sont affichées sur le site Web de la Division des achats.

Prend note de l'élaboration d'indicateurs d'impact dans le cadre du Système complet d'évaluation de la performance et, à cet égard, prie le Secrétaire général d'indiquer dans son prochain rapport les résultats obtenus par la Mission au regard des tâches prescrites et l'impact de l'allocation des ressources sur ces résultats, mesurés à l'aune de ces indicateurs, et d'expliquer

Le Système complet de planification et d'évaluation de la performance est utilisé à la MINUSMA depuis juillet 2019. Grâce à lui, la MINUSMA peut :

- élaborer un plan à l'échelle de la Mission tenant compte du contexte local et axé sur la manière dont elle pourrait obtenir les meilleurs résultats possibles dans le cadre de l'exécution de son mandat ;
- évaluer les effets et l'efficacité de ses activités, en se fondant sur des données et des analyses ;
- réviser

*Décision ou demande**Mesures prises*

comment ceux-ci aideront à déterminer les ressources nécessaires à l'exécution des différentes tâches (par. 11).

Prie le Secrétaire général de fournir dans son prochain rapport un plan de mise en service du nouveau Système complet d'évaluation de la performance, assorti d'une analyse, portant notamment sur les liens qui existent entre le Système, la planification de la Force et l'établissement du budget, afin de faciliter l'examen qu'elle consacrera aux ressources demandées pour le Système (par. 12).

Souligne l'importance du dispositif d'application du principe de responsabilité mis en place par le Secrétariat et prie le Secrétaire général de continuer de renforcer la gestion des risques et les contrôles internes pour ce qui est des budgets des opérations de maintien de la paix afin de faciliter l'exécution des mandats et d'améliorer la transparence, et de rendre compte de la question dans son prochain rapport (par. 13).

et mettre à jour régulièrement le plan à la lumière de l'évolution de la situation au niveau local et des éléments probants concernant l'efficacité de ses activités.

Pour renforcer la planification intégrée et l'évaluation de la performance, la Mission a avancé dans la mise en service du Système complet de planification et d'évaluation de la performance, ce qui lui a permis de mieux définir les priorités stratégiques et de mieux séquencer les activités prescrites grâce à la mise en correspondance avec les mécanismes plus généraux de planification, de budgétisation et de prise de décision.

Dans le cadre de la mise en service, la MINUSMA a notamment utilisé des indicateurs permettant d'évaluer les effets des tâches prescrites, ce qui aide l'équipe dirigeante à prendre des décisions. Un cadre de résultats complet a été élaboré, qui met en évidence les principaux domaines dans lesquels il est pertinent d'évaluer la performance de la Mission, conformément aux priorités établies dans le mandat de celle-ci. En conformité avec son plan, la Mission rendra systématiques les évaluations régulières de la performance sur une base trimestrielle afin d'éclairer de manière intégrée la prise de décision de l'équipe de direction, l'élaboration du budget et l'établissement des rapports.

Dans le cadre d'étroites consultations entre le Département des opérations de paix, le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et les missions, les travaux se poursuivent pour trouver des moyens de faire en sorte que les liens entre le Système complet de planification et d'évaluation de la performance, la planification de la Mission et l'élaboration du budget se renforcent mutuellement de manière maximale.

Il est rendu compte de la mise en œuvre des activités qui ont été assignées à la MINUSMA dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats, le plan et le budget de la Mission, le Système complet de planification et d'évaluation de la performance et dans chacun des plans de travail, tous documents tenant compte des buts, objectifs et indicateurs de succès fixés dans le contrat de mission du Représentant spécial du Secrétaire général. Le cadre qui préside à l'élaboration des plans de travail repose sur la tenue d'ateliers spécifiques organisés par les différentes composantes en vue de mettre en évidence et de dégager le sens des tâches découlant du mandat. Les besoins sont pris en compte lors de l'établissement du budget de la Mission, qui fait

l'objet en continu d'un examen par le Groupe exécutif de la gestion des ressources, que préside le Représentant spécial du Secrétaire général.

La mise en œuvre des plans de travail est soumise au contrôle permanent des composantes, des divisions et des services, tandis que l'exécution du budget est évaluée tous les trimestres par le Groupe exécutif de la gestion des ressources et tous les mois par le groupe de travail dudit Groupe. Ces examens permettent de dégager l'évolution de l'exécution du budget et les réunions sont un lieu de débat du mandat, des priorités opérationnelles et des propositions de redistribution des ressources demandées en vue de répondre aux besoins.

Depuis 2019, la MINUSMA s'emploie à utiliser le Système complet de planification et d'évaluation de la performance comme un outil de suivi des résultats qu'elle obtient dans le cadre des activités qu'elle mène pour s'acquitter de son mandat.

Souligne que les activités relatives aux programmes sont importantes pour l'exécution du mandat de la Mission, y compris sur le plan de la prévention et du règlement des conflits, et que toutes ces activités doivent être directement en rapport avec les mandats de la Mission (par. 18).

Les activités relatives aux programmes sont essentielles à la réalisation des priorités de la Mission. Elles sont exécutées de manière complémentaire et intégrée par toutes les composantes de la Mission. Des domaines d'intervention spécifiques sont mis en évidence pour répondre aux besoins essentiels, en accord avec les priorités définies dans le mandat et les cadres stratégiques de la Mission. Il est également tenu compte des processus intégrés et des avantages comparatifs au sein de la Mission et par rapport à l'équipe de pays des Nations Unies.

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que la Mission ait la latitude voulue pour utiliser les fonds consacrés aux activités relatives aux programmes et à ce qu'elle rende compte de l'emploi qu'elle en fait, conformément aux directives applicables et compte tenu du contexte dans lequel elle évolue, et de faire figurer dans le prochain projet de budget et dans le rapport sur l'exécution du budget des renseignements détaillés sur les activités de la Mission relatives aux programmes, notamment sur la façon dont elles ont contribué à l'exécution des mandats, sur les liens existant entre les activités et les mandats, sur les entités de réalisation et sur la mise en place par la Mission des contrôles voulus (par. 19).

Les activités relatives aux programmes contribuent pour une grande part à la mise en œuvre des priorités stratégiques de la Mission comme mentionné dans le mandat, permettant ainsi aux activités d'intégration et aux activités complémentaires de renforcer les activités militaires et de police de la Mission. Celle-ci fait en sorte d'utiliser les fonds consacrés aux activités relatives aux programmes conformément aux règles et règlements de l'ONU. Elle veille également à la supervision, au contrôle et à l'évaluation des activités dans le cadre de dispositifs d'application du principe de responsabilité comme la communication régulière d'informations par les rapports et lettres du Secrétaire général, la présentation du budget axé sur les résultats et les évaluations de la performance. Les outils utilisés à ces fins sont le module Application de pilotage stratégique Umoja-Extension 2 et le Système complet de planification et d'évaluation de la performance. On trouvera à la section I du présent

Se déclare préoccupée par les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles signalées dans les missions de maintien de la paix et prie le Secrétaire général de continuer d'appliquer sa politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles concernant l'ensemble du personnel civil, des contingents et des effectifs de police, et de lui rendre compte à ce sujet dans son prochain rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (par. 20).

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que le personnel des missions de maintien de la paix des Nations Unies ait les moyens d'assurer la supervision technique de l'utilisation des systèmes de drone aérien et d'aéronef sans pilote (par. 21).

Est consciente des problèmes de sécurité croissants auxquels fait face le personnel de maintien de la paix des Nations Unies, réaffirme sa volonté d'améliorer la sûreté et la sécurité du personnel de la Mission, notamment celles du personnel en tenue, et prie le Secrétaire général de renforcer encore les mesures prises à cet égard et de lui faire rapport sur la question dans le prochain projet de budget de la Mission (par. 22).

rapport des informations détaillées sur les activités relatives aux programmes proposées pour l'exercice 2021/22.

Il sera fait état dans le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles des mesures prises par les missions de maintien de la paix, dont la MINUSMA, pour donner suite aux demandes formulées.

La Mission assure la supervision technique de l'utilisation des systèmes de drone aérien et d'aéronef sans pilote et a déployé des capacités militaires dans le cadre de sa force, dont des spécialistes du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance qui facilitent la supervision technique des systèmes de drones remplissant ces fonctions. En outre, la Mission dispose de spécialistes chargés exclusivement de ces tâches, qui complète la supervision technique de l'utilisation par la MINUSMA des systèmes de drones, et la force est dotée d'opérateurs ayant des compétences en matériel spécialisé et en aéronautique. La Section des transports aériens, par l'action de ses groupes chargés respectivement des opérations aériennes, de l'assurance de la qualité, de la conformité technique et de la sécurité aérienne, assure le contrôle du respect des clauses contractuelles et des dispositions réglementaires et est également dotée d'un solide système de contrôle de la sécurité et de la qualité qui lui permet de faire appliquer les instructions permanentes associées existant dans le cadre réglementaire de l'ONU.

La MINUSMA s'attachera à améliorer la protection de ses camps dans les régions. Elle a prévu de déployer des moyens technologiques supplémentaires tels que des suites de programmes pour la surveillance des camps et le contrôle de l'accès à Aguelhok, Ansongo, Ber, Goundam et Douentza, un système de détection des intrusions dans le périmètre de l'aéroport de Gao et un dispositif aérien anti-drones dans tous ses camps, avec le double objectif d'accroître la sécurité du personnel et de décharger les soldats actuellement affectés à la protection des camps de leurs tâches.

Réaffirme les dispositions de la section XVIII de sa résolution 61/276, considère toujours que les projets à effet rapide concourent notablement à la mise en œuvre des mandats de la Mission, souligne qu'il faut exécuter en temps voulu tous les projets de ce type dans le respect du principe de responsabilité et prie le Secrétaire général de renforcer l'effet de ces projets tout en s'attaquant aux problèmes sous-jacents (par. 23).

Prie le Secrétaire général d'envisager, dans le cadre de l'établissement des projets de budget, de faire davantage appel à du personnel recruté sur le plan national, compte étant tenu du mandat et des besoins de la Mission (par. 24).

Redit sa préoccupation face au nombre élevé de postes vacants dans la composante civile et prie de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que ces postes soient pourvus rapidement (par. 25).

Prie le Secrétaire général de passer en revue les postes qui sont vacants depuis 24 mois ou plus et de proposer, dans le prochain projet de budget, soit leur maintien, sur justification de leur utilité, soit leur suppression (par. 28).

Prie également le Secrétaire général de procéder à une évaluation comparative des services fournis par les différentes entités qui s'occupent d'activités de lutte antimines et d'en présenter les résultats dans son prochain rapport (par. 29).

Grâce à la coordination du Bureau de la stabilisation et du relèvement rapide, la Mission continuera d'exécuter des projets à effet rapide dont elle se servira comme d'outils flexibles, adaptables et stratégiques pour répondre aux besoins immédiats de la population, ce qui favorisera le processus de paix et contribuera à la stabilisation dans le centre du Mali.

Les projets à effet rapide demeurent essentiels pour promouvoir l'acceptation du mandat de la MINUSMA par les populations locales et pour créer un climat de confiance entre ces dernières et la Mission. L'aide qui est apportée en continu dans ce cadre reste vitale pour les projets mis en œuvre au niveau local dans les régions reculées.

La MINUSMA a continué de passer en revue ses effectifs et de les modifier pour s'acquitter au mieux de son mandat, mettant l'accent sur le recrutement destiné à pourvoir des postes vacants. Elle s'emploie à faire en sorte que tous les postes vacants depuis longtemps soient pourvus d'ici à mars 2021. Elle s'attachera par la suite à examiner la possibilité d'accroître le nombre de postes occupés par du personnel recruté sur le plan national.

La Mission a mis en place un plan de recrutement visant à réduire le taux de vacance, d'où un taux général s'établissant à 9 % au 30 novembre 2020, qui englobe le personnel recruté sur le plan national et le personnel recruté sur le plan international.

La Mission a passé en revue les postes figurant dans son tableau d'effectifs approuvé, qui sont vacants depuis plus de 24 mois, et a justifié leur utilité dans le complément d'information sur les prévisions budgétaires. Des progrès ont été réalisés grâce à l'établissement du plan de recrutement, le nombre de postes vacants depuis 24 mois ou plus ayant été réduit ; la Mission prévoit d'atteindre son objectif de porter à zéro le nombre de postes vacants durant 12 mois ou plus d'ici à mars 2021. Au moment de l'établissement du présent rapport, 21 postes étaient vacants depuis plus de 24 mois mais 13 d'entre eux se trouvaient près d'être pourvus. On ne dénombre aucun poste soumis à recrutement international vacant durant 24 mois ou plus.

Le Service de la lutte antimines, qui relève du Département des opérations de paix, a pu compter sur le concours de la MINUSMA pour procéder à une évaluation comparative des services fournis par les entités compétentes dans ce domaine au sein de la Mission. Dans le cadre de cette évaluation, il a été

confirmé que les services de lutte antimines fournis pour aider la MINUSMA à s'acquitter de son mandat ont consisté entre autres à renforcer les capacités nationales, à protéger les civils des risques liés aux engins explosifs, à analyser la menace que ces engins faisaient peser sur la Mission et à communiquer des informations à ce sujet. Les contingents de la MINUSMA et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), lequel est un partenaire d'exécution du Service de la lutte antimines, mènent des activités de neutralisation des explosifs et munitions, qui sont complémentaires les unes des autres. L'UNOPS complète le matériel dont disposent les contingents et comble leur déficit de capacités, et il fournit des services de neutralisation, d'enlèvement et de destruction des engins explosifs, également dans le cadre d'une action rapide à Tombouctou. Par ses compétences spécialisées, son matériel, ses activités de formation et son aptitude à constituer efficacement des capacités, l'UNOPS contribue à la sécurité et à la sûreté des soldats de la paix et permet aux contingents de concourir véritablement à l'exécution du mandat de la Mission. En raison des rôles distincts que jouent la force de la MINUSMA, sa composante Police et l'UNOPS, il a été difficile de comparer les coûts directs mais la complémentarité de ces diverses capacités a été reconnue dans l'évaluation, ce qui permet de fournir des services de lutte antimines rentables et adaptables.

Est consciente du rôle majeur joué par les acteurs régionaux et sous-régionaux dans les opérations de maintien de la paix et, à cet égard, encourage le Secrétaire général à approfondir les partenariats, la coopération et la coordination entre l'Organisation des Nations Unies et ces acteurs conformément aux mandats définis et à faire figurer dans ses prochains rapports des informations sur l'approfondissement de ces relations (par. 30).

La sécurité et la situation politique au Mali continuent d'avoir des effets sur la stabilisation, la paix durable et la sécurité dans la région du Sahel. À cet égard, la coopération avec les partenaires régionaux reste essentielle. L'Union africaine, par l'intermédiaire de la Mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel, du Groupe de cinq pays du Sahel, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de l'Union européenne et de ses missions, ainsi que l'Algérie, la France et les États de la sous-région, resteront des partenaires indispensables à l'appui de la transition politique et du processus de paix. La collaboration de la MINUSMA avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et les gouvernements de la région se poursuivra également en vue d'améliorer l'analyse régionale portant sur la politique et la sécurité et d'accroître les échanges d'informations et de données d'expérience.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/74/737/Add.11)

Décision ou demande

Le Comité consultatif note que le Groupe chargé des questions de qualité de vie employé déjà trois administrateurs recrutés sur le plan national à Goa, Kidal et Mopti et rappelle que l'Assemblée générale a souligné à plusieurs reprises qu'il fallait améliorer le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui, une attention particulière devant être accordée à la possibilité de transférer certaines fonctions à des agents recrutés sur le plan national (voir résolutions 70/286, par. 20, et 65/289, 61/276 et 59/296 de l'Assemblée générale). Par conséquent, il compte que la Mission envisagera d'augmenter le nombre de membres du personnel recruté sur le plan national dans les projets de budget qu'elle présentera à l'avenir (par. 18).

Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fournira à l'Assemblée générale, au moment où celle-ci examinera le présent rapport, des informations sur cette question, notamment des informations détaillées sur les coûts effectivement recouverts au cours des deux dernières années en raison de la faible utilisation ou de la faible disponibilité des services contractuels liés à l'utilisation de systèmes de drones aériens. Il espère que des informations sur la mesure efficace de l'utilisation et de la disponibilité de ces systèmes, notamment sur le mécanisme de recouvrement des coûts en cas de faible utilisation ou de faible disponibilité des services contractuels, seront présentées dans les prochains projets de budget (par. 30).

Le Comité consultatif attend avec intérêt d'examiner des informations complémentaires concernant les projets environnementaux, notamment concernant les coûts et les capacités qui y sont associés et les gains d'efficacité prévus, dans le prochain rapport sur l'exécution du budget de la MINUSMA (par. 31).

Mesures prises

La MINUSMA a mis l'accent sur tous les postes soumis à recrutement national en dépit des difficultés qu'elle a rencontrées sur le marché local de l'emploi pour trouver des candidat(e)s possédant les compétences et les qualifications requises et aptes à remplir les fonctions qui lui permettent de s'acquitter de son mandat.

Elle s'emploiera à examiner la possibilité d'accroître le nombre des postes occupés par du personnel recruté sur le plan national, en 2021.

La Mission a appliqué le mécanisme de recouvrement des coûts par l'intermédiaire du Siège de l'ONU, où les contrats sont établis. Elle contrôle et enregistre les prestations de services, et conserve les données s'y rapportant.

Des groupes électrogènes hybrides seront achetés durant l'exercice 2020/21 pour être utilisés lors des opérations sur le terrain ; ils ne fourniront qu'environ 0,32 % du total de l'électricité produite. Un accord de partenariat public-privé a été négocié pour permettre l'installation d'un système photovoltaïque d'une puissance de 3 MW équipé d'un dispositif de stockage liquide écologique à Bamako, en tant que projet pilote. Sous réserve de son bon fonctionnement dans un environnement difficile, ce système sera mis en service dans les principaux sites de la Mission et donnera lieu au lancement d'une procédure d'achat mondiale ouverte à toutes les missions. En octobre 2020, l'établissement de la version finale du contrat était en cours avec le fournisseur. Le coût de l'investissement, qui s'élève à 6,6 millions de dollars, sera amorti sur quatre ans, puis la propriété de cet équipement sera transmise à l'ONU. Il est prévu que

*Décision ou demande**Mesures prises*

des gains d'efficacité sur la consommation de carburant résultent de l'installation d'une centrale photovoltaïque de vastes dimensions. À ce jour, les systèmes photovoltaïques installés par la Mission fonctionnent principalement pour les systèmes de communication du Service des technologies. En outre, le fonctionnement des centrales existantes est synchronisé pour une production encore plus optimale de l'énergie. Les anciens groupes électrogènes sont modernisés et, dans certains cas, remplacés.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport).

- **Création de poste** : proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste** : proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste** : proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation de poste** : trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu.
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution [59/296](#) de l'Assemblée générale.
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

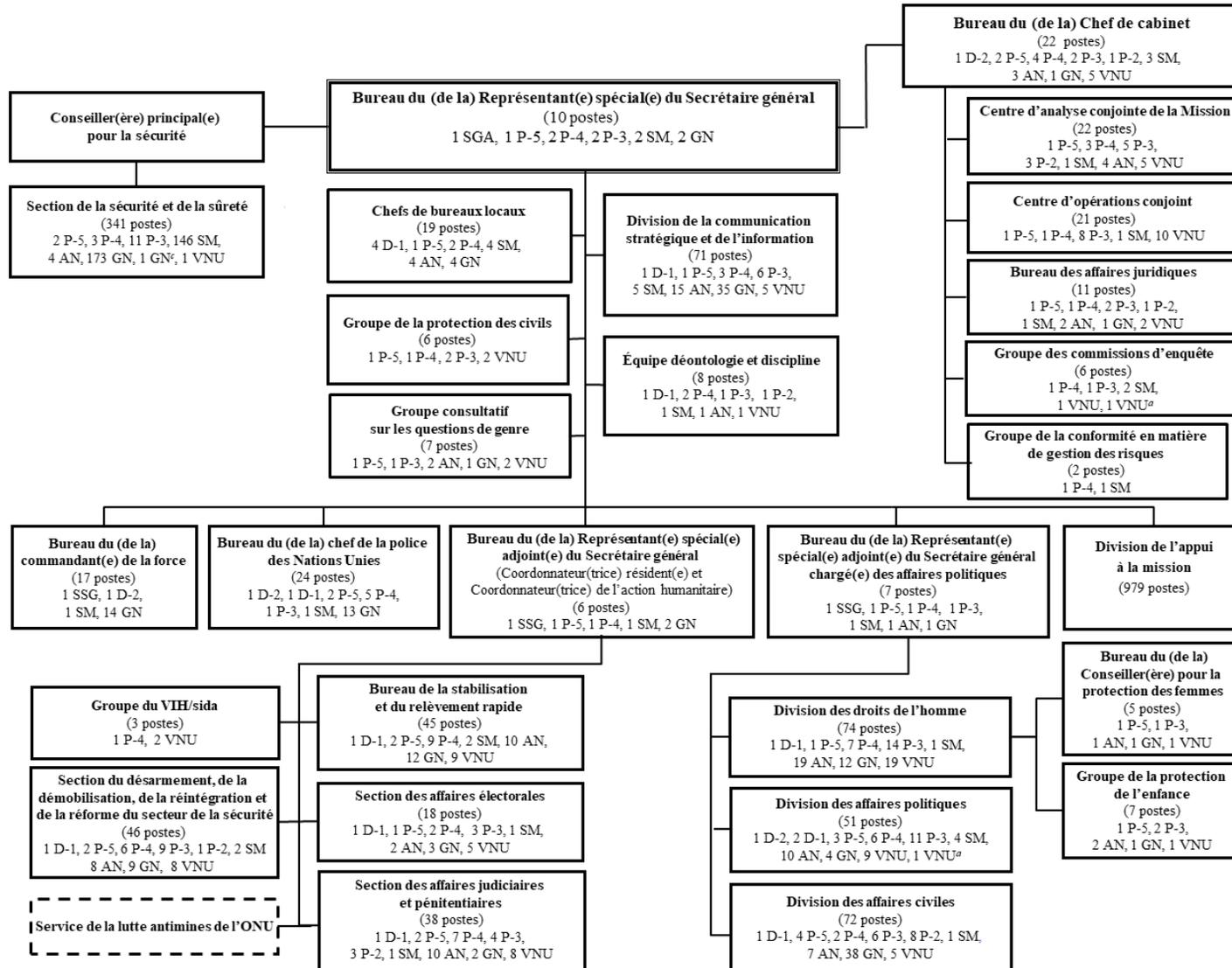
- **Mandat** : variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat.

- **Facteurs externes** : variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation.
- **Paramètres budgétaires** : variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation.
- **Gestion** : variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

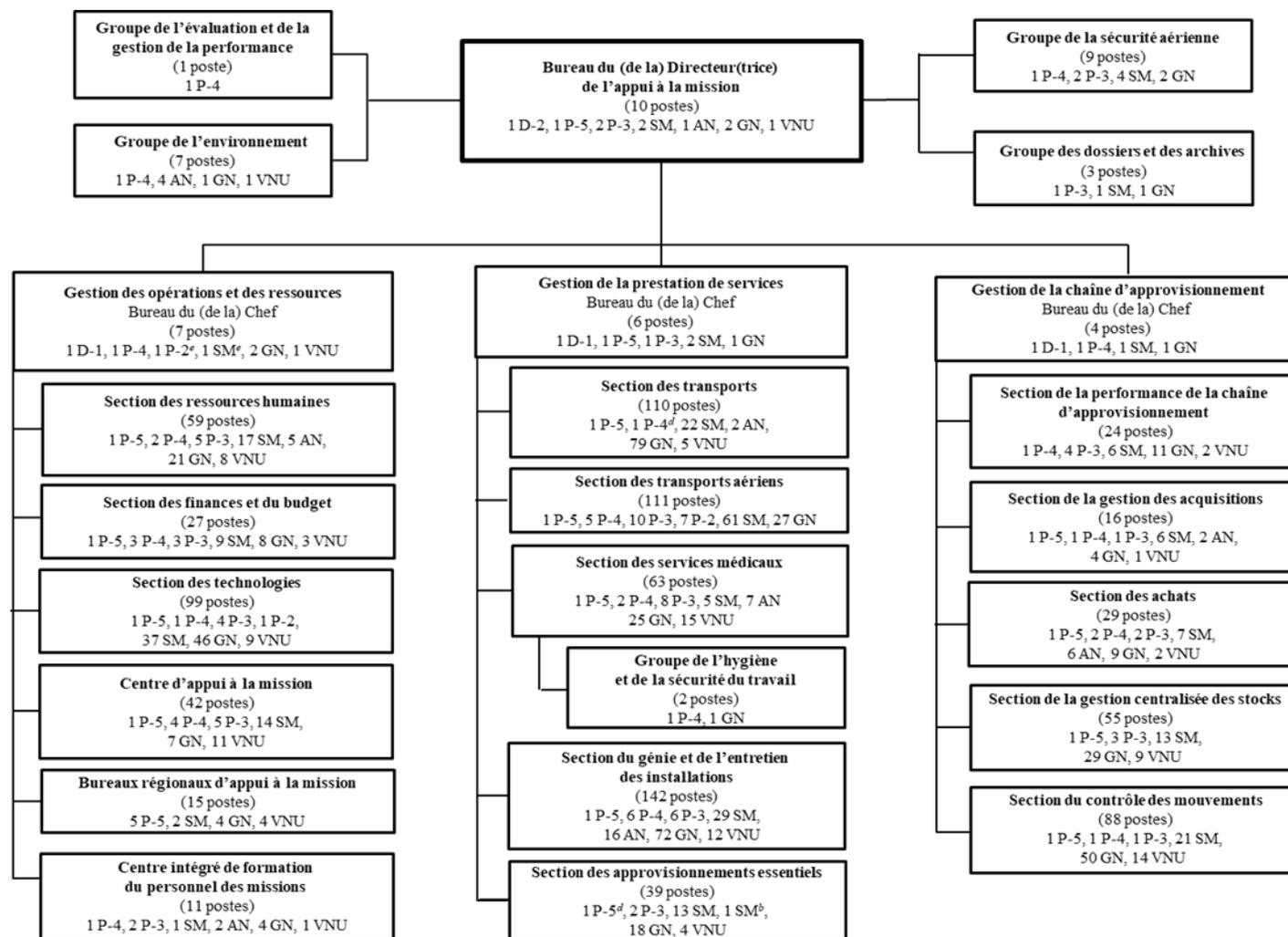
Annexe II

Organigrammes

A. Services organiques et administratifs



B. Division de l'appui à la mission



Abbreviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e) ; VNU = Volontaire des Nations Unies.

^a Création.

^b Transfert.

^c Réaffectation.

^d Reclassement.

^e Transformation.

Annexe III

Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds prévus

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
<p>Gouvernance efficace et responsable pour une société pacifique, juste et inclusive</p> <p>Programme alimentaire mondial (PAM) : 360 000 dollars (2021) ; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) : 75 000 dollars (2021) ; Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) : 3 726 000 dollars (2021) et 4 230 000 dollars (2022) ; Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) : 400 000 dollars (2021)</p>	<p>1. La résilience de la population est renforcée grâce à un environnement pacifique, à la protection des droits humains et à des traditions culturelles positives</p>	<p>1.1 Les risques liés aux explosifs sont réduits grâce au renforcement des capacités nationales et locales</p> <p>1.2 Le secteur de la sécurité sort consolidé de la mise en œuvre de la politique nationale relative à la réforme du secteur, notamment en ce qui concerne les groupes armés</p> <p>1.3 Les capacités techniques des institutions chargées des processus de réconciliation et de justice transitionnelle et de la société civile sont renforcées afin de promouvoir la réconciliation et de faire respecter le droit des victimes, notamment les femmes, à la vérité, à la justice et à réparation</p> <p>1.4 Les communautés se dotent des moyens techniques voulus pour renforcer la cohésion sociale et prévenir et gérer les conflits locaux, notamment ceux liés aux ressources naturelles et à l'extrémisme violent</p> <p>1.5 La capacité des parties prenantes nationales, y compris les femmes et les jeunes, de promouvoir la cohésion sociale, la réconciliation, la médiation et le dialogue pour faciliter le retour et l'intégration des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des réfugiés est renforcée</p> <p>1.6 Le patrimoine culturel est protégé et réhabilité et des outils de promotion de la diversité des expressions culturelles sont mis au point</p>	<p>Chefs de file : Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)</p> <p>Partenaires du système des Nations Unies : UNICEF, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Fonds international de développement agricole (FIDA), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), PAM, Organisation mondiale de la Santé (OMS), Organisation internationale du Travail (OIT), Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)</p>
<p>UNICEF : 3 812 000 dollars (2021) et 3 660 000 dollars (2022) ; PNUD : 7 785 165 dollars (2021) ; FNUAP : 350 000 dollars (2021)</p>	<p>2. Les institutions publiques, les médias et la société civile voient leurs rôles et responsabilités renforcés pour une gouvernance efficace et inclusive en</p>	<p>2.1 Les capacités de l'Assemblée nationale et des structures de contrôle des finances publiques (Section des comptes de la Cour suprême) sont renforcées afin d'améliorer l'application du principe de responsabilité dans la gestion des politiques publiques</p> <p>2.2 Les capacités de l'État, des organismes de gestion des élections et des associations locales sont renforcées</p>	<p>Chef de file : PNUD</p> <p>Partenaires des Nations Unies : UNICEF, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), FNUAP, Haut-Commissariat des Nations Unies</p>

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
	<p>faveur de l'état de droit, de la paix et d'un environnement respectueux du principe de responsabilité</p>	<p>en vue d'améliorer la crédibilité du processus électoral et de promouvoir la participation, en particulier des femmes et des jeunes</p> <p>2.3 Les stratégies et les plans d'action existants sont mis en œuvre pour renforcer la décentralisation et consolider la gouvernance locale</p> <p>2.4 La capacité des institutions publiques de mener des processus politiques démocratiques, transparents, crédibles et inclusifs est renforcée</p> <p>2.5 Les capacités des organisations de la société civile et des médias sont renforcées pour améliorer le contrôle citoyen, faire en sorte que les institutions soient tenues de rendre des comptes et accroître la participation des femmes et des jeunes à la vie publique</p> <p>2.6 Le fonctionnement de l'appareil judiciaire, de l'administration pénitentiaire et des organes de lutte contre l'impunité est amélioré sur l'ensemble du territoire national, grâce à une réforme du cadre juridique engagée conformément aux principes de l'état de droit</p> <p>2.7 Les mécanismes nationaux officiels et informels de promotion et de protection des droits humains disposent des capacités institutionnelles et techniques requises pour mieux accomplir leurs missions dans le respect des normes internationales</p>	<p>pour les réfugiés (HCR), FENU, Organisation internationale pour les migrations</p>
<p>Accès plus équitable aux services sociaux de base</p> <p>PAM : 95 976 725 dollars (2020) et 92 807 498 dollars (2021)^a; UNESCO : 2 750 624 dollars (2020-2021) ; FNUAP : 7 820 000 dollars et 8 820 000 dollars (2021) ; UNICEF : 52 638 000 dollars (2021) et 49 857 000 dollars (2022) ; PNUD : 6 204 987 dollars</p>	<p>3. Les populations vulnérables – dont les femmes, les enfants, les adolescents et les jeunes – bénéficient d'un accès plus équitable à des services sociaux de base de qualité, en fonction des besoins spécifiques liés à leur âge et leur sexe, y compris dans les</p>	<p>3.1 Les femmes, les enfants et les jeunes, en particulier les plus vulnérables, bénéficient d'un ensemble intégré de services de santé de qualité</p> <p>3.2 La population – en particulier les personnes les plus vulnérables – a accès à des services de qualité en matière de prévention et de traitement du VIH/sida</p> <p>3.3 Les mères et les enfants, en particulier les plus vulnérables ou les plus touchés par les crises alimentaires et nutritionnelles, bénéficient d'un ensemble complet d'interventions nutritionnelles menées directement auprès de la population et par l'intermédiaire des services</p>	<p>Chefs de file : UNICEF et FNUAP</p> <p>Partenaires du système des Nations Unies : OMS, PAM, UNESCO, ONUSIDA, ONU-Femmes, FAO, HCR, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, PNUD, Banque mondiale</p>

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
(2020) ; Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)	situations de crise humanitaire	publics 3.4 Les enfants d'âge préscolaire et scolaire, de même que les jeunes, en particulier les plus vulnérables, ont accès à une éducation de base de qualité 3.5 Les groupes vulnérables (filles, garçons et femmes) sont protégés de la violence, de la maltraitance et de l'exploitation et bénéficient de soins adéquats 3.6 Les groupes vulnérables bénéficient de services de protection sociale adéquats	
Croissance inclusive et durabilité environnementale FAO : 18 474 408 dollars ; PAM : 23 430 062 dollars (en 2021) ^a ; PNUD : 14 692 140 dollars ; UNESCO : 9 989 735 dollars (2020-2021) ; UNICEF : 5 569 000 dollars (2021) et 5 307 000 dollars (2022) ; FNUAP : 22 000 dollars ; OMS : 621 511 dollars ; ONUDI : 294 728 dollars ; ONU-Femmes : 2 691 267 dollars	4. Les populations défavorisées, en particulier les femmes et les jeunes, disposent d'une capacité productive et de possibilités de produire accrues, dans un environnement sain et viable, propice à la croissance	4.1 Les populations défavorisées et les exploitations agricoles familiales disposent de compétences techniques et de moyens leur permettant de mener des activités génératrices de revenus pour améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle 4.2 Les structures publiques, le secteur privé, la diaspora et la société civile disposent des compétences techniques et des moyens voulus pour améliorer les capacités commerciales et de production nécessaires à la promotion d'une croissance verte et inclusive 4.3 La mise en œuvre de politiques nationales propices à la création d'emplois et au développement de l'entrepreneuriat des femmes favorise leur intégration socioéconomique et celle des jeunes 4.4 Les conditions de vie des populations vulnérables s'améliorent grâce à un accès durable à l'eau et à des installations d'assainissement adéquates 4.5 La résilience des populations face aux changements climatiques est renforcée par la mise en œuvre de politiques visant à promouvoir l'utilisation accrue de sources d'énergie nouvelles et renouvelables, l'adoption de mesures d'efficacité énergétique dans le cadre d'efforts d'adaptation aux changements climatiques et celle de mesures de réduction des risques de catastrophe 4.6 Les populations et autres parties prenantes touchées par la désertification et la déforestation sont mieux à	Chefs de file : PNUD et FAO Partenaires du système des Nations Unies : FAO, FENU, PAM, PNUD, ONU-Femmes, OMS, ONUDI, UNESCO, UNICEF

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
même de gérer les ressources naturelles de façon durable et de protéger la biodiversité et les écosystèmes			

^a Ces chiffres ne tiennent pas compte de l'intensification prévue des activités du Programme alimentaire mondial au Mali, qui est en cours de planification et devrait commencer au début de l'année 2021.

Carte

